



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agglopolys
Communauté
d'agglomération
de Blois



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE D'AGGLOPOLYS

Article 13 : <u>Un développement social harmonieux</u>	p 33
13.1/ Des logements adaptés à chacun	
13.2/ Un égal accès pour tous	
13.3/ Des services attractifs	
4ème partie : <u>LA GOUVERNANCE</u>	p 38 à 40
Article 14 : <u>Modalités de gouvernance</u>	p 39
14.1/ Les organes internes à Agglopolys	
14.2/ Le Comité de pilotage	
14.3/ Le Bureau communautaire élargi	
14.4/ La participation des acteurs	
14.5/ L'évaluation du plan d'action	
5ème partie : <u>DISPOSITIONS DIVERSES</u>	p 41 à 43
Article 15 : <u>Articulation avec les autres contrats territoriaux</u>	p 42
15.1/ La poursuite du Contrat Régional de Solidarité Territoriale	
15.2/ Le Contrat de Plan État – Région	
Article 16 : <u>Dispositions diverses</u>	p 42
ANNEXES :	p 44 à 92
Annexe 1 : Synthèse de l'analyse des besoins sociaux	p 45
Annexe 2 : Les engagements d'Agglopolys pour un territoire équipé et équilibré	p 50
Annexe 3 : La situation économique	p 56
Annexe 4 : Les documents de planification et de programmation	p 64
Annexe 5 : Un plan climat engagé pour adapter le territoire aux enjeux climatiques et permettre la transition écologique	p 71
Annexe 6 : Le Contrat Régional de Solidarité Territorial	p 82
Annexe 7 : Les fiches actions retenues en 2021	p 87
Annexe 8 : Convention d'adhésion de Veuzain-sur-Loire au programme « Petites Villes de Demain »	p 92

Préambule

Le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois a été retenu pour bénéficier d'un Contrat de relance et de Transition Écologique. Cette démarche contractuelle dépassera les engagements pris dans le cadre du programme France Relance et contribuera à l'engagement des collectivités dans la politique nationale de réduction de l'émission de carbone et de développement de la biodiversité. Cette nouvelle forme de territorialisation des politiques publiques anticipe les orientations du projet de loi dite « 3DS » en permettant aux collectivités de porter des projets spécifiques à leur territoire mais cohérents avec les enjeux économiques, climatiques et sociaux.

Ce contrat va permettre de formaliser le financement des projets structurants de notre territoire portés par Agglopolys et les 43 communes de ce territoire pour le mandat 2020 / 2026. Il intègre d'ores et déjà les dispositifs animés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires tels que le dispositif « Action Cœur de Ville » et le dispositif « Petites Villes de Demain » mais aussi d'autres programmes territorialisés tels que le Contrat de Plan État - Région.

Le CRTE a vocation à s'élargir progressivement pour intégrer les financements des agences nationales telles que l'Agence de l'Eau ou l'ADEME. Agglopolys prépare actuellement un programme pluriannuel d'investissement en matière d'assainissement collectif et de modernisation de la distribution d'eau potable. Il a vocation à intégrer le présent contrat en 2022. De même, Agglopolys va s'engager avec l'ADEME dans un contrat d'objectif territorial qui sera adopté fin 2021.

Le CRTE portera sur de nombreux projets destinés à renforcer l'attractivité du territoire blaisois, à contribuer à la transition écologique et à assurer la cohésion sociale et territoriale. En outre, développer une politique contractuelle sur la base d'objectifs partagés complète les démarches précédentes d'appels à projets en apportant de la continuité dans l'action publique.

S'agissant d'un contrat pluriannuel, il permettra aux communes et à la Communauté d'agglomération de s'assurer d'une visibilité financière sur leurs investissements jusqu'en 2026.

Jusqu'à présent seule la Région Centre - Val de Loire contribuait aux investissements locaux via les outils de la contractualisation. La signature par l'État d'un contrat pluriannuel complètera cette évolution de l'action publique concertée.

Le Présent Contrat de relance et de transition écologique est signé par :

- Christophe Degruelle, Président d'Agglopolys – Communauté d'agglomération de Blois
en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 11 Octobre 2021 validant le contrat de relance et de transition écologique du territoire d'Agglopolys,

- François PESNEAU, Préfet de Loir-et-Cher,

- François BONNEAU, Président de la Région Centre - Val de Loire en vertu de la délégation de signature,

1ère partie :

**DIAGNOSTIC DU
TERRITOIRE
D'AGGLOPOLYS**

Article 1 : Agglopolys en instantané

- **Population** : 108 463 habitants (population totale au dernier recensement millésimé 2018 paru en 2021). La population croît faiblement et ce faible taux de croissance connaît un ralentissement sur la période quinquennale récente (+0,13 % par an entre 2013 et 2018, contre +0,25 % par an entre 2008 et 2013). Elle est portée par un excédent naturel encore positif (+ 1297 habitants entre 2013 et 2018) mais nettement moindre que pour la période 1980 à 2010 ; un solde migratoire légèrement négatif compte tenu de migrations résidentielles vers les métropoles de Tours, d'Orléans mais aussi vers les Communauté du Grand Chambord, du Val d'Amboise et du Val de Cher Controis supérieures aux flux inverses.

- **1 habitant sur 4 a moins de 20 ans et 1 habitant sur 5 a plus de 65 ans** (base 2018) avec une tendance au vieillissement puisque la population en âge d'être active a baissé de 4,4 % sur les 10 dernières années (- 2 678 actifs) alors que les plus de 65 ans ont augmenté de 20 % sur la même période. Néanmoins, l'indice de jeunesse demeure meilleur qu'au plan régional (117 contre 109).

- **Superficie** : 792 km² soit une densité d'environ 130 habitant au km² ;

- **Taux de chômage** de 7,2 % au 3ème trimestre 2020, moins élevé qu'au plan régional (8,2%) et qu'au plan national (8,8%) ;

- **Une population plus diplômée** qu'au plan régional : 1 adulte sur 3 a un diplôme de niveau bac+2 ou plus (30 % au plan régional). Néanmoins 1 adulte sur 4 est sans diplôme (base 2018) ;

- **Insertion** : 16,5 % des jeunes de 16 à 25 ans ne sont pas insérés (ni en formation, ni en emploi) ;

- **Revenu fiscal moyen des ménages d'Agglopolys** : 26 500 € (base 2018) supérieur de 3 % à la moyenne régionale mais avec de très fortes disparités entre les communes de l'agglomération. Un taux de pauvreté moyen de près de 15 % descendant sous les 10 % dans de nombreuses communes mais dépassant 25 % à Blois (voire plus de 50 % dans certains quartiers) ;

- **Précarité** : 4960 salariés précaires en 2016 en hausse de près de 7 % en 5 ans et une augmentation du nombre de bénéficiaires des minimas sociaux marquant un meilleur accès aux droits (+ 25 % d'allocataires de l'allocation adulte handicapé en 5 ans) ;

- **Offre de logement croissante** : + 8 % entre 2008 et 2018 pour s'adapter à l'augmentation du nombre de ménages et en particulier des personnes vivant seules (+ 9 % entre 2013 et 2018). Une offre locative dans le parc privé en forte progression : + 18 % en 10 ans ;

- **Résidences** : 59,4 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires, soit 61,6 % de la population des ménages sont propriétaires de leur logement (à Blois, seulement 38,5 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires, soit 58,8 % de la population des ménages, qui accueille 84 % des logements locatifs sociaux de l'agglomération).

- **Familles** : La part des familles monoparentales dans la structure des ménages d'Agglopolys est de 8,8 % (contre 10,2 % à Blois). Mais les familles monoparentales sont davantage présentes au sein de la demande locative sociale avec un quart des ménages sur l'ensemble du territoire communautaire (25 % contre 23 % à Blois).

Article 2 : Une analyse des besoins sociaux éclairante

Le CIAS porte une attention particulière aux personnes fragiles isolées dans le cadre d'une convention avec le Département. Il accompagne environ 2 000 personnes dont 80 % habitent Blois. Ce chiffre inclut les 600 personnes domiciliées au CIAS. En 2019, le CIAS a versé plus de 225 000 € d'aides financières dont 53 % au titre de l'aide alimentaire. En 2020, la crise sanitaire a de manière surprenante entraîné une diminution des aides légales versées à moins de 190 000 € mais la part d'aide alimentaire a progressé à plus de 60 %.

Agglopolys a adopté son premier projet social de territoire en 2013. Le second est en cours de rédaction à partir de ce portrait social de territoire qui s'inscrit dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux – bilan 2018 présenté lors du conseil d'administration d'installation du CIAS en septembre 2020 et dans le cadre du diagnostic des fragilités sociales révélées par la crise sanitaire, présenté en début d'année 2021.

Ces diagnostics permettent de mettre en exergue les enjeux sociaux du territoire tels que les impacts économiques de la crise, les problèmes d'inclusion numérique, la fragilité accrue des enfants faisant partie de familles en précarité financière et de logement, la fragilité des personnes âgées et les besoins potentiels de santé. Ces différents points sont détaillés en annexe 1.

Article 3 : Un projet de Territoire volontariste

Le CRTE d'Agglopolys se base sur le Projet de Territoire 2015/2025. Ce document rédigé après la fusion avec la Communauté de Communes de Beauce – Val de Cisse reste largement d'actualité. Son titre, "cité jardin du 21^e siècle", affirme son objectif politique. S'appuyer sur le paysage, c'est à dire les spécificités géographique, économique et sociale de son territoire, pour s'adapter aux besoins nouveaux de la société : autonomie énergétique, facilité de déplacements, économie ancrée dans le territoire, accès aux services publics, préservation des ressources (eau, air, alimentation...), réduction et réemploi des déchets, préservation de la biodiversité, tourisme naturel et patrimonial, bien-vivre à tous les âges de la vie. Toutes les politiques publiques accompagnent la construction d'une agglomération pensée comme un jardin, c'est à dire comme un écosystème vivant que l'on soigne et accompagne sur le temps long pour en faire une agglomération accueillante, écologique et solidaire.

Agglopolys a investi lors des deux derniers mandats pour créer des équipements collectifs de qualité et en particulier le centre aquatique Agl'Eau et la salle multifonction du Jeu de Paume. La fréquentation de ces équipements montre leur rayonnement à l'échelle départementale.

Agglopolys développe une politique volontariste de réhabilitation de friches industrielles. Ceci a contribué à limiter la création de zones d'activités consommatrices de foncier conformément aux orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Mais, cela représente un risque pour le Territoire qui a vu l'artificialisation des sols progresser dans des EPCI voisins avec par exemple la création de zones d'activité basées sur la logistique ou la transformation alimentaire.

Agglopolys porte aussi une attention très forte à la qualité de l'eau potable distribuée et à la qualité de l'assainissement. Le nouveau défi à relever sera celui de la gestion des eaux pluviales pour limiter les rejets d'eaux non traitées dans les cours d'eau lors des orages violents.

Enfin Agglopolys veille à ce que l'offre de service soit répartie sur tout le territoire de façon équitable pour que le développement des zones rurales et du cœur d'agglomération soit coordonné et permette à chacun de trouver un équilibre entre lieu de vie et offre de services de proximité.

Ces points sont détaillés à l'annexe 2 du présent contrat.

Article 4 : Une situation économique fragilisée mais bénéficiant de sa diversité

La faiblesse du niveau de chômage serait une bonne nouvelle si le nombre d'actifs continuait à progresser car cela montrerait que le territoire accueille de nouvelles activités.

Même si l'activité agricole et l'industrie restent des secteurs d'emplois plus importants sur le territoire d'Agglopolys que pour le reste du Département et de la Région, ces secteurs diminuent leurs effectifs progressivement. L'industrie automobile est en difficulté ; le blaisois accueille principalement des sous-traitants et des équipementiers. L'essor de l'agriculture biologique et l'attrait de la viticulture et du maraîchage ne réussissent pas à garder les emplois agricoles.

La hausse de l'emploi tertiaire montre le renforcement du secteur des services. L'emploi public de service reste dominant du fait de la présence des administrations habituelles dans une ville – préfecture et surtout de l'importance du centre hospitalier. Le secteur des services privés se répartit entre l'activité bancaire et assurantielle grâce à de grands groupes implantés localement de longue date, l'accueil touristique et le commerce.

Ces points sont détaillés à l'annexe 3 au présent contrat.

Article 5 : Des orientations d'aménagement basées sur des outils de planification régulièrement réévalués

Le projet d'aménagement et de développement durable répond aux exigences des dernières lois en matière de transition écologique et engage le projet de PLUI-HD dans une pleine conformité avec le SRADDET, le SCOT et le PCAET.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) constitue le volet « déchets — économie circulaire » du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le PRPGD fait donc désormais figure de document de référence sur les thématiques déchets et économie circulaire. Il remplace les anciens plans départementaux relatifs aux déchets ménagers, aux déchets du BTP, et le plan régional d'élimination des déchets dangereux. Il englobe tous les déchets produits sur le territoire (déchets non dangereux, déchets dangereux, déchets du BTP...), seuls les déchets radioactifs et explosifs ne font pas partie du plan.

Le PRPGD contient également un Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC), élaboré en lien avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par la Région en décembre 2016. Le PRAEC insiste sur le déploiement de l'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) avec des

expérimentations sur certains territoires, le renforcement du réemploi et de l'écoconception, ainsi que la prise en compte de l'économie circulaire dans la commande publique.

Agglopolys bénéficie du soutien de l'État dans le cadre de plusieurs programmes. La Ville de Blois dispose d'un périmètre d'opérations de revitalisation des territoires dans le cadre du programme Action cœur de Ville. De son côté, la commune déléguée d'Onzain a intégré le dispositif « Petites villes de demain ». La commune de Cheverny s'engage dans une démarche « écoquartier ».

Les documents de programmation existant ou en cours tels que le Programme local de l'habitat, le Plan de Déplacements Urbains, le plan local d'urbanisme et les convention de revitalisation de territoire sont détaillés à l'annexe 4.

Article 6 : Les enjeux climatiques déjà identifiés et appelés à devenir un socle commun

Agglopolys et la Ville de Blois ont adopté en 2019 un Plan Climat Air Énergie de Territoire dont le volet énergétique est largement développé . La réduction des consommations est mise en avant et soutenue financièrement par la Région dans le cadre du Contrat régional de solidarité territoriale en application du Plan Climat régional, du Schéma Régional Climat Air Énergie et à présent du SRADDET. Afin de répondre à cet enjeu, Agglopolys a candidaté avec succès au programme ACTEE, et recruté un économiste de flux qui a pour mission d'appuyer les communes en matière de gestion et de rénovation énergétique du patrimoine public.

Agglopolys à travers une opération programmée d'amélioration de l'habitat et en partenariat avec SoliHa travaille aussi à la rénovation énergétique du patrimoine bâti privé. Enfin Agglopolys s'engage sur la production d'énergie renouvelable en mobilisant les friches industrielles, parkings et bâtiments plus vastes.

Le PCAET a été l'occasion d'amorcer une politique volontariste de valorisation des déchets non plus seulement par la transformation en énergie mais en favorisant le réemploi et le recyclage dans une politique d'économie circulaire. Le CRTE devra accompagner Agglopolys pour mettre en œuvre les nouvelles réglementations en matière de tri des plastiques et de collecte des fermentescibles.

Le projet de territoire met en valeur les paysages et la biodiversité référencés dans le Plan Paysage, le Plan biodiversité et le programme des Trames Vertes et Bleues. La politique de protection des espaces naturels est soutenue par le Département dans le cadre de sa compétence sur les espaces naturels sensibles.

La question de l'eau est primordiale pour le territoire d'Agglopolys d'abord en terme de gestion des cours d'eau que ce soit la Loire ou les autres rivières dont les crues peuvent être dévastatrices. Pour ce faire, Agglopolys s'appuie également sur les syndicats de bassin et en particulier le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron et le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse. Le transfert de gestion des digues domaniales à Agglopolys d'ici 2024 va nécessiter un important travail d'appropriation et nécessitera des investissements lourds.

Mais la quantité et la qualité de la ressource en eau est aussi un défi à l'heure du changement climatique et des crises hydriques de plus en plus fréquentes. Les mesures d'économie d'eau seront promues. Cela exige de repenser l'activité agricole sachant que les industries les plus consommatrices ont d'ores-et-déjà mis en œuvre des outils de recyclage pour diminuer leurs

coûts autant que leur impact écologique. Les modes de traitement devront aussi être de plus en plus performants compte tenu de la baisse continue des seuils autorisés de présence de composants chimiques souvent issus de pratiques agricoles anciennes.

Ces points sont détaillés à l'annexe 5.

2e partie :

**LES ORIENTATIONS DU
CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Le diagnostic a montré les difficultés et les atouts du territoire d'Agglopolys. Avant de proposer le plan d'action, il est nécessaire de dresser les axes qui vont le structurer et porter les engagements des signataires du CRTE.

Le présent CRTE n'est pas une liste d'actions sans cohérence. Les actions et projets proposés traduisent les engagements à prendre en matière d'attractivité, de transition écologique et de cohésion du territoire sur la base du Projet de territoire d'Agglopolys et des différents outils de programmation et de planification existants sur le territoire.

Article 7 : Accueillir des entreprises pour permettre le développement du territoire

Adopté en décembre 2016, le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre - Val de Loire porte des objectifs ambitieux en mettant l'emploi comme priorité transversale. La Région a décidé de valoriser les entreprises développant des pratiques RSE et de Développement Durable exemplaires pour obtenir, in fine, un effet d'entraînement auprès du tissu économique régional.

Agglopolys souhaite être aussi volontariste en matière d'accompagnement des transitions énergétiques, écologiques et numériques. La responsabilité sociétale et environnementale constitue un fil directeur du schéma. Il est désormais complété par la mise en place d'un dispositif d'écologie industrielle territoriale qui va devenir un outil primordial de coopération entre les acteurs publics et les entreprises avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il s'agira d'accompagner les initiatives des entreprises en faveur de la transition écologique (mode de déplacements collectifs ou décarbonés, réduction des déchets, mutualisation de locaux d'activité, de parkings et de services, sobriété et autonomie énergétique, économie de foncier mobilisé, échange de matériels et de prestations, démocratie en entreprise, espaces aménagés propices à la qualité de vie en entreprise et à la biodiversité...)

Le Conseil régional est seul compétent pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises. Dans le cadre d'une convention de partenariat économique, la Région a délégué à Agglopolys l'octroi d'aides en faveur des TPE comprises entre 800 € et 5 000 €, et l'autorise à :

- abonder les aides régionales pour des entreprises dont les projets sont importants pour l'EPCI,
- aider les associations octroyant des prêts d'honneur,
- accompagner les investissements des entreprises exerçant une activité agricole en cofinancement du FEADER,
- accompagner les investissements de commercialisation et de transformation des produits agricoles en cohérence avec le Contrat régional de solidarité territoriale et le FEADER.

Par ailleurs, la Région a fait le choix d'intervenir aux côtés d'Agglopolys en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise :

- financement à parité du soutien d'Agglopolys lorsque l'immobilier est porté par l'entreprise,
- participation au financement des opérations portées par Agglopolys dans le cadre du Contrat régional de solidarité territoriale.

La Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys est également détentrice de la compétence du développement économique. Elle souhaite renforcer son action en faveur de l'attractivité du territoire et s'appuie sur les acteurs économiques représentés par les chambres consulaires.

Agglopolys poursuit son action de mise à disposition en foncier pour l'extension ou l'installation d'entreprises en programmant la création d'une nouvelle zone d'activité au nord-est de Blois, à proximité de la sortie d'autoroute. Elle poursuit aussi l'aménagement du territoire en réhabilitant les zones en friche ou en phase de délaissement afin que les zones commerciales ne s'étendent pas au détriment de la production économique. Le site « Québecor » est presque totalement affecté. Le terrain de 50 000 m² qui accueillait l'AFPA sera le prochain site à réhabiliter.

Agglopolys considère également que l'attractivité du territoire passe par l'ensemble des aménités proposées sur le territoire et propose des politiques publiques diversifiées au côté de ses communes membres.

A la fois pour renforcer le tissu économique et répondre aux défis environnementaux, Agglopolys va promouvoir les démarches d'Écologie Industrielle Territoriale en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Cette démarche est doublement innovante puisqu'elle renforce les relations entre entreprises, qu'elle transforme les déchets des uns en ressources des autres et qu'elle génère des externalités positives nouvelles et de l'innovation.

Agglopolys souhaite renforcer l'installation sur son territoire des jeunes diplômés de l'antenne universitaire ou de l'INSA en créant une passerelle avec les entreprises locales et en créant un lieu ressource pour que des entreprises soit créées en faisant converger le savoir-faire des ingénieurs expérimentés du territoire et de jeunes ingénieurs innovants. Un projet en partenariat avec la CCI est en cours.

Article 8 : Faciliter la transition énergétique

L'enjeu climatique est celui de la réduction par 6 suite de nos gaz à effet de serre conformément aux accords de la COP21 pour ne pas dépasser les 2°celsius de réchauffement climatique. La neutralité carbone en 2050 doit être décliné à l'échelle territorial. La rédaction du PCAET, régulièrement évalué par l'intermédiaire du label Cit'ergie, a permis à l'agglomération de lancer ce vaste chantier.

La transition écologique passe par un soutien massif aux opérations de réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics et des immeubles d'habitation et de développement de la production d'énergies renouvelables.

Agglopolys s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et un Programme d'Intérêt Général pour soutenir les propriétaires privés bailleurs ou occupants à améliorer la performance énergétique des logements. Elle s'appuie sur le programme régional de soutien à l'artisanat Rénov'habitat et attend les premiers financements par la société de tiers financement récemment créée. Agglopolys compte sur le soutien de tous les acteurs publics pour promouvoir cette démarche et se coordonner par exemple au sein d'une Maison de l'habitat.

Les communes d'Agglopolys ont également de nombreux projets de réduction de la facture énergétique des bâtiments publics. Ces projets font l'objet d'un soutien régional dans le CRST.

La production énergétique renouvelable doit être pensée au sens large dans un mix énergétique le plus varié possible en fonction des usages attendus. Agglopolys développe sa flotte de bus électriques et de bennes à ordures au GNV. Elle soutient donc le projet de méthanisation à Fossé et accompagne des projets de production photovoltaïque à Vineuil et sur les parkings des centres commerciaux. Dans le cadre de la rénovation énergétique de leurs bâtiments communaux, les communes sont également amenées à prolonger leur réflexion sur une diversification des sources d'énergie.

Elle accompagnera la Région dans sa réflexion sur la création d'une filière hydrogène afin d'assurer des débouchés aux industries locales.

Article 9 : Faire de la résilience une démarche positive

La prise en gestion des digues de Loire sera un grand défi d'ici à 2024 d'autant plus que les dossiers de régularisation n'ont pas permis de finaliser le bouclage financier des programmes de travaux nécessaires pour sécuriser les populations et les activités économiques en concertation avec les autres EPCI en aval d'Agglopolys. La résilience face au risque inondation permet de travailler en collaboration avec les EPCI voisins, et la réalisation d'un Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) commun sera l'un des futurs grands chantiers de résilience face à ce risque à une échelle plus vaste.

Agglopolys porte aussi un engagement fort sur la qualité de l'eau. Cela concerne l'eau potable avec le développement d'un réseau maillé, la protection des zones de captage et le contrôle des composants chimiques issus de l'activité agricole. Cela concerne aussi les eaux de rivière en veillant à la préservation des étiages pour garantir la biodiversité. Cela concerne enfin les eaux rejetées par les systèmes d'assainissement y compris en temps de pluie grâce à une politique de gestion intégrée des eaux pluviales.

Parallèlement à l'enjeu climatique, l'enjeu de la biodiversité est aussi fondamental pour le territoire. La moitié des activités humaines dépendent d'une nature en bonne santé d'après les scientifiques réunis au Congrès mondial de la biodiversité UICN réuni à Marseille en septembre 2021. Le CRTE doit engager des actions de sauvegarde de la biodiversité en encourageant une agriculture et une alimentation durable protectrice de la biodiversité à travers le projet alimentaire territorial, en s'inscrivant dans le label Territoire engagé pour le Nature porté par la Région Centre – Val de Loire pour recenser notre patrimoine et accompagner les communes. Le CRTE doit également permettre de valoriser les grands sites naturels du territoire d'Agglopolys (dont les sites classés Espaces naturels sensibles par le département).

Les orientations en matière de gestion des déchets doivent répondre au double objectif de réduction de la production de déchets en favorisant le réemploi avant collecte et la valorisation des déchets collectés. La valorisation des déchets collectés comporte aussi un volet réemploi en travaillant avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire. A ce titre, la collecte séparative des bio-déchets déjà expérimentée devra être généralisée. Dans un tout autre domaine, la valorisation des déchets des professionnels du secteur du bâtiment devra aussi faire l'objet d'un examen attentif puisqu'ils produisent une masse importante de « déchets » qui peuvent rapidement devenir des ressources pour d'autres artisans ou des particuliers. Enfin, Agglopolys équipe progressivement ses déchetteries d'espaces consacrés au réemploi. Elle va également réaliser une « déchetterie du futur » consacrée presque exclusivement au réemploi. Pour ce faire, elle va requalifier le site Québecor.

La valorisation énergétique est une solution ultime qui doit éviter le dépôt dans des centres d'enfouissement. Elle nécessite des investissements lourds pour garantir la non nocivité des rejets dans l'atmosphère.

Les questions de mobilité seront également revues sous ce prisme de la résilience. Le réseau routier doit être maintenu en bon état. Mais, il doit surtout être adapté au développement de la pratique cyclable et à l'accueil de véhicules propres. Les mobilités vont être bouleversées par la fin programmée des véhicules à essence. Un nouveau modèle de partage émerge. Agglopolys veut l'anticiper par la création d'aires de recharges électriques, le développement de l'autopartage... Elle soutient aussi les communes en créant des aires de covoiturage.

Enfin, les questions d'autonomie alimentaire sont aussi un des axes de la stratégie de résilience et des actions seront prévues pour organiser une filière locale dont la qualité de production sera sécurisée par des réseaux de consommation locale.

Article 10 : Accompagner les plus fragiles

Le territoire d'Agglopolys s'engage dans la politique de l'autonomie, en faveur du maintien à domicile et du bien vieillir des habitants du territoire. Les enjeux d'avenir sont :

- La structuration des différents parcours de vie en accompagnant les personnes tout au long de leur parcours résidentiel, en mettant en place un accompagnement adapté aux personnes âgées en établissement notamment, en transformant la résidence Lumière et en développant de nouvelles solutions d'habitat ou de dispositifs pour rester chez soi.
- La lutte contre l'isolement des plus fragiles.
- La prévention de la perte d'autonomie pour les personnes âgées et/ou handicapées et leurs aidants, par le développement notamment d'actions de repérage et de prévention.
- L'accompagnement des aidants en développant la Plateforme d'accompagnement et de répit, ainsi que la Maison d'accueil de Jour du CIAS du Blaisois.
- La formation aux numériques pour les personnes fragiles et âgées permet de renforcer le lien social et de lutter contre l'exclusion.
- La formation initiale et continue au numérique doit aider les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi à développer de nouvelles compétences renforçant leur employabilité. Le rapprochement entre les associations délégataires de la compétence emploi (Mission Locale, Bureau Information Jeunesse et Maison de l'emploi), l'école de la deuxième chance et l'école de codage promue par le Département pourraient trouver un point de convergence.

Une fragilité du territoire concerne l'ensemble de la population ; il s'agit de la désertification médicale. Les départs en retraite non remplacés de nombreux professionnels de santé crée une concurrence néfaste entre les territoire en pénurie. Agglopolys va porter un Contrat Local de Santé à l'échelle intercommunale en s'appuyant sur le Projet régional de santé renforcé par la création du GIP Pro-Santé. Agglopolys s'appuiera aussi sur le programme santé développé par le Département de Loir-et-Cher.

3e partie :

LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action du Contrat de Relance et de Transition Écologique proposé par Agglopolys pour l'ensemble des collectivités de son territoire s'appuie sur deux temporalités des actions programmées. D'une part, les collectivités ont déjà préparé un grand nombre de projets prêts à être engagés dès que les plans de financements seront bouclés. Ces actions font l'objet de fiches de présentation détaillées diffusées auprès de chaque signataire du CRTE.

Il existe, d'autre part, des projets souhaités par les collectivités d'ici la fin du mandat mais qui n'ont pas encore été affinés par des études de faisabilité ou dont les programmes sont encore inaboutis. Ces actions font l'objet de fiches moins détaillées qui seront affinées lors des révisions annuelles du CRTE et qui seront étudiées dans le cadre d'un prochain CRST à négocier en 2024.

Le Contrat régional de solidarité territoriale du Pays des Châteaux est actif jusqu'au 13 juillet 2024, et le bilan à mi-parcours a été déposé par le Pays des Châteaux. Plusieurs fiches actions sont programmées au sein du CRST ou pourraient l'être après la validation des réaffectations de lignes dans le bilan à mi-parcours.

Les fiches projets que les collectivités souhaitent mettre en œuvre avant 2023 font l'objet d'un examen particulier. Les projets soutenus en 2021 par l'État au titre de la DETR et de la DSIL exceptionnelle et classique sont regroupés dans l'annexe 9. Les autres projets, nécessiteront le dépôt de dossiers de subventions auprès de l'État, la Région et du Département dans le cadre des dispositifs financiers habituels.

Une fois retenus, les projets seront intégrés au présent contrat par un avenant annuel. Les financeurs veilleront à l'équilibre géographique des financements et à la cohérence des projets pour éviter les projets similaires sur des territoires proches.

Les fiches actions pour les projets portés par les collectivités durant la 2^{de} moitié du mandat sont recensées dans le présent CRTE. Les dossiers n'étant pas finalisés, les projets seront amenés à évoluer suite aux études de faisabilité et devront être compatibles avec les évolutions législatives et réglementaires en matière de transition écologique. Seuls les projets structurants et répondant aux enjeux partagés seront retenus.

D'ores et déjà, les projets prioritaires sont :

- Les opérations contribuant à l'intermodalité et au renforcement du réseau cyclable dans le cadre du schéma directeur équilibrant les infrastructures touristiques (Loire à vélo, Châteaux à vélo...) et les infrastructures de proximité (liaisons domicile/travail, liaisons domicile/commerces...) et favorisant le maillage du territoire plutôt que des parcours isolés et discontinus.
- Les économies d'énergie par le renouvellement de l'éclairage public et la rénovation des bâtiments publics et privés.

- La lutte contre la désertification médicale dans le cadre du futur Contrat Local de Santé à l'échelle d'Agglopolys et en limitant la concurrence entre collectivités pour attirer des praticiens.
- Le maintien de la qualité de vie en secteur rural par les dispositifs de maintien du dernier commerce ou de diversification de l'offre commerciale dans les petites communes rurales et une offre de services adaptée aux besoins.
- Le développement d'autres sources de production énergétique non carbonées.
- Les projets d'économie circulaire et d'écologie industrielle territoriale.
- Les projets favorisant une gestion économe de l'espace et des ressources en particulier de l'eau.
- Les projets préservant et valorisant la biodiversité.
- Les projets résultant d'une recherche de mutualisation (entre communes, entre entreprises...)

Considérant les capacités financières des communes et des financeurs publics, les projets listés au présent CRTE ne pourront pas tous être retenus. Outre les critères de priorisation cités supra, les signataires conviennent de partager des indicateurs de performance à évaluer « ex ante » pour privilégier les projets en fonction de leurs performances en matière de réduction de consommation énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique mais aussi en fonction de l'équilibre territorial à créer. Ils sont spécifiés en fonction de chacun des objectifs.

Article 11 : Volet attractivité économique

11.1/ Le développement du tourisme

Le développement touristique permet de renforcer l'emploi non délocalisable et de profiter des atouts patrimoniaux et naturels du territoire d'Agglopolys. Mais, l'objectif est de développer aussi le tourisme de proximité respectueux de la nature.

Dans ce secteur, il est proposé de prioriser les dossiers renforçant l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'humanité. La priorité sera également donnée aux aménagements favorisant la renaturation d'espaces anthropisés pour un « tourisme vert ».

Indicateurs de performance attendue du projet :

- Augmentation de la fréquentation des sites touristiques
- Nombre d'hébergements créés ou valorisés
- nombre d'entreprises et d'activités attendues aux abords des sites aménagés
- nombre d'articles et d'occurrences internet sur les sites aménagés

11.1.1/ Les actions prêtes à être engagées (2021/2023)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Attractivité	Développer le tourisme	Agglopolys	Projet d'aménagement du secteur de la Boullie (Parc agricole naturel urbain) - Tranche 1	4 000 000 €
Attractivité	Développer le tourisme	Agglopolys	Regards sur le Val de Loire	1 000 000 €
Attractivité	Développer le tourisme	Agglopolys	Réaménagement du site du lac de Loire	3 500 000 €
Attractivité	Développer le tourisme	Blois	Travaux d'aménagement des abords de la gare	550 000 €
Attractivité	Développer le tourisme	Challes	aménagement d'une aire de camping cars	A définir
Attractivité	Développer le tourisme	Cheverny	réalisation d'espaces publics de stationnement, à vocation événementielle, voirie et voies douces	1 355 900 €
Attractivité	Développer le tourisme	Cour-Cheverny	aménagement d'une aire de repos pour cyclistes au Casseux	A définir
Attractivité	Développer le tourisme	Fossé	agrandissement du gîte du Moulin d'Arrivay	200 000 €

11.1.2/ Les actions à affiner (2024/2026)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Attractivité	Développer le tourisme	Blois	Aménagement des Jardins Royaux du Château	A définir
Attractivité	Développer le tourisme	Blois	Réaménagement scénographique de la Maison de la Magie	A définir
Attractivité	Développer le tourisme	Cheverny	création d'un office du tourisme	350 000 €
Attractivité	Développer le tourisme	Cour-Cheverny	extension et mise aux normes accessibilité gîte d'étape communal	75 000 €
Attractivité	Développer le tourisme	Saint Sulpice de Pommeray	Création d'une voie verte entre Saint Sulpice et Saint Lubin – découverte de la vallée de la Cisse	A définir
Attractivité	Développer le tourisme	Veuzain sur Loire	aménagement d'une piste cyclable entre Dugny et le centre bourg d'Onzain	20 000 €
Attractivité	Développer le tourisme	Vineuil	Liaison Loire à Vélos Châteaux à Vélos – Valorisation du viaduc de Vineuil	400 000 €
Attractivité	Développer le tourisme	Vineuil	Liaison Loire à Vélos Châteaux à Vélos – Prolongement rue des Pépinières rue du Petit Chambord	200 000 €

11.2/ L'accueil et le développement des entreprises

Pour l'accueil et le développement des entreprises, la priorité sera donnée aux projets favorisant le réemploi et la limitation de la consommation de ressources et de foncier. Par exemple, les projets d'écologie industrielle territoriale favorisant le réemploi de déchets d'autres filières ou le recyclage des ressources consommées seront privilégiés.

De même, les projets d'activité installés sur des friches ou optimisant le foncier en privilégiant les constructions sur plusieurs niveaux et la réduction des surfaces de parking grâce au foisonnement ou à d'autres organisations du travail seront également prioritaires. S'agissant du volet commercial, les projets favorisant les circuits courts seront prioritaires.

Indicateurs de performance attendue:

- Augmentation du nombre d'entreprises installées sur le territoire,
- Nombre d'emplois prévus,
- pourcentage proposé de matériaux locaux, biosourcés ou recyclés dans les constructions.
- Nombre de partenariats inter-entreprises attendus pour des échanges de service et de fourniture
- Nnombre d'entreprises ayant prévu de mettre en place des plans de déplacement
- Augmentation du nombre de chercheurs dans les entreprises du territoire
- Augmentation du nombre d'entreprises détentrices de labels de développement durable
- Nombre prévisionnel de m² de friche requalifiés.

11.2.1/ Les actions prêtes à être engagées (2021/2023)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Attractivité	Favoriser accueil et développement des entreprises	Agglopolys	Aménagements pour l'installation de maraîchage biologique	40 000 €
Attractivité	Favoriser accueil et développement des entreprises	Agglopolys	Mise en place d'un projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » sur le territoire d'Agglopolys	130 000 € /an
Attractivité	Favoriser accueil et développement des entreprises	Agglopolys	Requalification d'une friche économique « AFPA »	1 700 000 €
Attractivité	Favoriser accueil et développement des entreprises	Agglopolys	Lancement d'une démarche d'Ecologie industrielle territoire sur les parcs d'activités nord d'Agglopolys	75 900 €
Attractivité	Favoriser accueil et développement des entreprises	Blois	Aménagement foncier pour l'installation d'une exploitation maraîchère biologique	30 000 €
Attractivité	Favoriser accueil et développement des entreprises	Chailles	construction d'un espace commercial	637 715 €
Attractivité	Favoriser accueil et développement des entreprises	Chitenay	aménagement de locaux commerciaux	150 000 €
Attractivité	Favoriser accueil et développement des entreprises	Monteaux	réhabilitation de locaux pour en faire un point multiservices	50 000 €
Attractivité	Favoriser accueil et développement des entreprises	Monthou sur Bièvre	maintien du dernier commerce sur la commune – acquisition des murs et du fonds – travaux de rénovation	300 000 €
Attractivité	Favoriser accueil et développement des entreprises	Vineuil	Faciliter les mobilités douces vers la zone d'activité Auchan	500 000 €

11.2.2/ Les actions à affiner (2024/2026)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Attractivité	Favoriser accueil et développement des entreprises	Blois	Saint Vincent – projet de halle maraîchère	3 800 000 €
Attractivité	Favoriser accueil et développement des entreprises	Cellettes	création d'un espace commercial en vue de regrouper les commerces existants et en accueillir des nouveaux	A définir
Attractivité	Favoriser accueil et développement des entreprises	Champigny en Beauce	construction d'un bâtiment à vocation artisanale	300 000 €
Attractivité	Favoriser accueil et développement des entreprises	Veuzain sur Loire	aménagement du pôle Genevoix en vue d'y accueillir artisans, commerces, services	300 000 €

11.3/ La formation pour favoriser un vivier de compétences pour les entreprises

La formation doit permettre en priorité de mieux identifier Blois comme ville universitaire puis de favoriser l'installation des jeunes diplômés sur le territoire. L'autre objectif est de favoriser l'insertion professionnelle du plus grand nombre en répondant aux attentes des entreprises en matière de formation. Le soutien des collectivités à la rénovation du CFA du bâtiment répond à cet

objectif. Enfin, le développement d'un lieu d'innovation pour favoriser le lien entre les ingénieurs en entreprises et les jeunes diplômés du blaisois permettra de les stabiliser sur le territoire.

Indicateurs de performance attendue :

- Nombre et typologie des personnes formées
- augmentation de la variété des formations accessibles sur le territoire
- progression des compétences numériques des habitants du territoire

11.3.1/ Les actions prêtes à être engagées (2021/2023)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Attractivité	Favoriser la formation	Agglopolys	Création d'un incubateur autour de l'innovation Industrielle et du numérique dans l'ancienne cantine Poulain	1 500 000 €
Attractivité	Favoriser la formation	Agglopolys	Relocalisation de l'école de la 2ème chance	A définir
Attractivité	Favoriser la formation	Agglopolys / Blois	Qualité de vie des étudiants	300 000 €

11.3.2/ Les actions à affiner (2024/2026)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Attractivité	Favoriser la formation	Agglopolys	Construction de locaux pédagogiques à vocation sportive au bénéfice de l'école d'ingénieurs « INSA Centre Val de Loire »	3 250 000 €

Article 12 : Construire un territoire résilient et acteur de la transition écologique

L'OPAH et le PIG pour la rénovation des logements permettent d'apporter des financements aux particuliers via les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat et de l'Agglomération. Les projets retenus pourront aussi bénéficier de prêts attractifs par la SEM de tiers financement créée par la Région Centre – Val de Loire.

12.1/ Réduire et diversifier la consommation énergétique

Les communes proposent de nombreux projets de rénovation thermique de leurs bâtiments. Les cosignataires du CRTE conviennent de fixer les priorités suivantes :

- Priorité aux travaux de rénovation par rapport aux travaux de création de bâtiments neufs.
- Priorité aux projets de rénovation énergétique basés sur une approche globale d'intervention visant une réduction significative de la consommation énergétique. Agglopolys met à disposition des communes un économiste de flux pour la réalisation de bilans de patrimoine et d'audits énergétiques afin d'identifier ces économies d'énergie.
- Priorité aux travaux de rénovation utilisant les matériaux biosourcés et en réemploi.

- Priorité aux travaux de rénovation de l'éclairage public qui seront respectueux de la biodiversité (extinction sur une partie de la nuit, éclairages ne perturbant pas la faune, limitation de la perte lumineuse...).
- Priorité aux aménagements urbains favorisant la baisse de température estivale dans les cœurs de villages et les centres-villes en limitant les surfaces imperméabilisées et les revêtements de sol de couleur sombre.

S'agissant de la production d'énergie renouvelable, la priorité sera donnée aux projets :

- Utilisant des espaces déjà artificialisés ou dégradés (friche industrielle, parking, toiture...) et non des espaces agricoles qui doivent être réservés à leur exploitation pour des approvisionnements locaux.
- De capacités ajustées pour limiter l'impact sur le paysage.

Des expérimentations pourront être soutenues par les signataires pour créer de l'énergie à partir de la chaleur fatale de diverses sources : réseaux d'assainissement, voiries et parkings en enrobé, locaux informatiques...

Indicateurs de performance attendue :

- anticipation d'économie d'énergie en Kwhcf/m²/an.
- estimation de réduction des gaz à effet de serre.
- Nombre de m² de bâtiment rénovés.
- Quantité d'énergie renouvelable produite.

12.1.1/ Les actions prêtes à être engagées (2021/2023)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Agglopolys	Développement de la production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine d'Agglopolys	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Averdon	Rénovation énergétique et changement chaudière pôle salle des fêtes – école – maison des asso	80 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Blois	Rénovation de l'éclairage public	200 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Blois	Développement de la production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine de la ville de Blois	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Candé sur beuvron	Rénovation énergétique de la salle polyvalente - remplacement des fenêtres et portes	79 788 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Chitenay	Rénovation énergétique de la salle des fêtes – toiture/ventilation/chauffage/sol	200 000,00 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Chitenay	Rénovation énergétique de la mairie – changement des huisseries sur la totalité du bâtiment	35 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Cormeray	Eco-école : rénovation énergétique de l'école, installation d'une cuve pour récupérer les eaux de pluies, poursuite du jardin pédagogique	100 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Fossé	Rénovation énergétique - remplacement des vitres et portes fenêtres préau groupe scolaire	60 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	La Chaussée saint Victor	renouvellement de l'éclairage public	600 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Saint Gervais la Forêt	rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux	600 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Saint Gervais la Forêt	Rénovation de l'éclairage public	358 758 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Saint Sulpice de Pommeray	Rénovation énergétique de l'école élémentaire	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Saint Sulpice de Pommeray	rénovation de l'éclairage public – programme pluriannuel d'investissements pour l'ensemble du territoire de la commune	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Veuzain sur Loire	Rénovation énergétique des bâtiments communaux – changements des menuiseries	100 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Veuzain sur Loire	Rénovation de l'éclairage public – première partie	50 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Veuzain sur Loire	rénovation énergétique des bâtiments – changement de chaudière de l'école Prévert	33 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Villebarou	rénovation éclairage public	154 915 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Villebarou	Rénovation énergétique du patrimoine communal – réfection de toitures – changements menuiseries – isolation – VMC	90 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Villerbon	Rénovation énergétique de l'école primaire – renouvellement du système de chauffage	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Vineuil	réaménagement et végétalisation des cours d'école et ALSH	400 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Vineuil	Rénovation de l'éclairage public	226 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Vineuil	étude du potentiel géothermique de la ZAC des Paradis	40 000 €

12.1.2/ Les actions à affiner (2024/2026)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Blois	Rénovation de l'éclairage public	400 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Blois	Modernisation et développement du chauffage urbain	6 000 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Candé sur beuvron	Installation d'une chaudière bois pour un ensemble de bâtiments communaux	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Chailles	rénovation énergétique des bâtiments communaux – programme pluriannuel	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Chaumont sur Loire	rénovation énergétique des bâtiments communaux – école et cantine	200 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Chaumont sur Loire	rénovation énergétique de la mairie /ancienne poste	150 000 €
transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Chitenay	création et aménagement d'une retenue d'eau et d'une noue	11 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Chitenay	Rénovation de l'éclairage public – remplacement des 7 armoires de commande	12 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Chitenay	Réaménagement de la cour d'école – végétalisation	40 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Cour-Cheverny	Rénovation énergétique du gymnase : remplacement de l'éclairage et du chauffage	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	La Chapelle Vendômoise	rénovation énergétique du gymnase – isolation	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Landes le Gaulois	Rénovation énergétique du patrimoine communal – isolation de la cantine – de la mairie – et de la salle des fêtes	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Marolles	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	400 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Monthou sur Bièvre	installation de panneaux pv sur salle des fêtes	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Rilly sur Loire	rénovation énergétique des bâtiments communaux – école et cantine	17 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Saint Gervais la Forêt	transformation des cours d'école en îlots de fraîcheur	80 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Saint Sulpice de Pommeray	travaux bassin versant en vue de lutter contre les inondations	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Sambin	Rénovation énergétique bâtiments communaux (ancien local pompiers et garage)	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Sambin	Rénovation de l'éclairage public	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Sambin	rénovation énergétique des bâtiments communaux (ateliers municipaux)	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Sambin	rénovation énergétique des bâtiments communaux (bâtiment actuel mairie)	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Sambin	rénovation énergétique des bâtiments communaux (bâtiment actuel cantine)	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Sambin	rénovation énergétique des bâtiments communaux (salle des fêtes arrière scène et sous-sol)	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Seur	Rénovation de l'éclairage public	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Seur	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Valencisse	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	A définir
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Veuzain sur Loire	rénovation de l'éclairage public (tranche 2)	100 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Veuzain sur Loire	réaménagement de la cour d'école Prévert et végétalisation	100 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Vineuil	Réduction des consommations énergétiques des bâtiments de plus de 1 000 m ² – école des Girards / Gymnases / CTM	200 à 800 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Vineuil	Insertion de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la collectivité	150 à 300 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Vineuil	rénovation de l'éclairage des 4 terrains de sport	300 000 €
Transition	Sécuriser et diversifier l'accès à l'énergie	Vineuil	réduction de la consommation d'énergie du bâtiment de l'hôtel de ville	250 000 €

12.2/ Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels

Comme pour le point précédent, les cosignataires du CRTE conviennent de fixer les priorités suivantes :

- Priorité aux aménagements urbains favorisant la baisse de température estivale dans les cœurs de villages et les centres-villes en limitant les surfaces imperméabilisées et les revêtements de sol de couleur sombre.
- Priorité aux aménagements et rénovations réduisant la consommation en eau potable et favorisant l'infiltration de l'eau de pluie pour régénérer le milieu naturel.
- Priorité aux aménagements d'espace naturels partageant les espaces à usages récréatifs et les espaces protégés de l'intervention humaine.
- Priorité à la rénovation du patrimoine culturel (églises notamment) afin de valoriser les cœurs de villages.
- Priorité aux projets conduisant à la valorisation des habitats et espèces d'intérêts patrimoniales

Indicateurs de performance attendue :

- Nombre de sites naturels bénéficiaires.
- Nombre d'hectares supplémentaires protégés ou valorisés.
- Nombre d'actions programmées pour la mise en valeur des paysages auprès du public.
- Mètres linéaires de berges et de cours d'eau renaturés.
- Surfaces inventoriées.
- Augmentation de la fréquentation des sites.
- Superficies désimperméabilisées
- Nombre et variété des arbres à planter

12.2.1/ Les actions prêtes à être engagées (2021/2023)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Agglopolys	Audit du site patrimonial remarquable de Blois	85 000€
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Agglopolys	Aménagement du site de la Ballastière	250 000€
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Agglopolys	Inventaire de biodiversité communal – Phase I	100 000€
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Averdon	Création d'un espace communal de détente avec plantation d'un verger	30 000€
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Blois	Requalification d'une friche en forêt urbaine	1 437 000€
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Blois	Restauration de l'église Saint Nicolas Saint Laumer- Tranche 2	400 000€
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Blois	Mise en lumière du Château Royal de Blois	600 000€
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Blois	Travaux d'aménagement des bords de Loire – mail Sudreau	1 200 000€
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Blois	Réaménagement de la place Valin de la Vaissière et du parking	2 835 000€
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Chailles	rénovation de l'église	A définir
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Champigny en Beauce	Aménagement de la place de l'église	250 000€
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Cormeray	aménagement d'un espace de loisirs et de détente	480 000€
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	La Chaussée saint Victor	réaménagement de l'espace Montprofond	2 000 000€
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Santenay	travaux de préservation de l'église	300 000€

12.2.2/ Les actions à affiner (2024/2026)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Agglopolys	Aménagement de l'Espace Naturel Sensible du Champ de Tir	80 000 €
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Agglopolys	Inventaire de biodiversité communal – Phase II, III et IV	455 000 €
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Agglopolys	Renaturation du ruisseau des Mées et de sa zone humide au niveau du parc des Mées	500 000 €
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Averdon	Réaménagement de l'étang communal	40 000 €
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Blois	Restauration de l'église Saint Nicolas Saint Laumer – Tranche 3, 4 et 5	1 735 400 €
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Cheverny	création d'une zone paysagère publique	250 000 €
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Chitenay	Création d'une mare écologique et pédagogique	50 000 €
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Chitenay	aménagement d'un terrain de loisirs au Moulin neuf	9 000 €
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Chitenay	restauration de haies champêtres sur certains chemins communaux	7 000 €
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	La Chaussée saint Victor	Belvédère sur la Loire rue du Coteau	500 000 €
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Marolles	Gestion des eaux de ruissellement de 2 bassins versants	270 000 €
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Ménars	enfouissement des réseaux et remplacement candélabres	300 000 €
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Saint Denis sur Loire	aménagement paysager de la rue de la Loire – rue jardin – intégration de la gestion des eaux pluviales	A définir
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Saint Lwin en Vergonnois	création d'un parcours écologique le long de la Cisse	A définir
Transition	Préserver et mettre en valeur les paysages naturels et culturels	Vineuil	étude et aménagement du parc Feuillade	300 000 €

12.3/ Le développement de l'économie circulaire

Les cosignataires du CRTE affirment leur engagement prioritaire pour les projets renforçant le réemploi et la consommation en circuit court.

Indicateurs de performance attendue :

- Tonnages de déchets évités
- taux de déchets recyclés ou valorisés
- quantité d'alimentation locale et biologique en restauration collective

12.3.1/ Les actions prêtes à être engagées (2021/2023)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Transition	Accompagner le développement de l'économie circulaire	Agglopolys	Mise en place d'espaces du réemploi dans les déchetteries	20 000 €/site
Transition	Accompagner le développement de l'économie circulaire	Agglopolys	Développement d'une nouvelle pratique de collecte sélective	A définir
Transition	Accompagner le développement de l'économie circulaire	Marolles	création d'une plateforme réception containers tri sélectif et aire de retournement	50 000 €
Transition	Accompagner le développement de l'économie circulaire et des circuits courts	Blois	Etude préalable pour la définition et la mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion de la restauration scolaire	80 000 €
Transition	Accompagner le développement de l'économie circulaire et des circuits courts	Pays des Châteaux	Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial du Pays des Châteaux	321 500 €

12.3.2/ Les actions à affiner (2024/2026)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Transition	Accompagner le développement de l'économie circulaire	Agglopolys	Création d'un site du réemploi, alliant une déchetterie, une recyclerie-ressourcerie et des espaces de sensibilisation.	4 000 000 €
Transition	Accompagner le développement de l'économie circulaire et des circuits courts	Blois	Construction d'une cuisine centrale pour les écoles de Blois et les autres communes avoisinantes	2 600 000 €

12.4/ Le développement d'une mobilité durable

Comme indiqué en préambule de cette partie, les cosignataires du CRTE soutiennent en priorité les projets favorisant les mobilités actives et en particulier la pratique sécurisée du vélo pour les déplacements quotidiens (domicile/travail, domicile/loisirs, domicile/commerces, domicile/établissements scolaires/équipements/services), et les continuités cyclables.

Le développement de lignes de bus à haut niveau de service sur le réseau Azalys dépend de l'accord de l'État dans le cadre d'un appel à projet destiné à la qualité de l'offre de transport en commun dans les villes moyennes.

Indicateurs de performance attendue :

- augmentation du linéaire de pistes cyclables aménagés dans le cadre du schéma directeur cyclable d'Agglopolys en détaillant les linéaires à créer de sites propres à sens unique et à double sens
- augmentation du trafic des cycles avec ou sans assistance électrique.
- nombre de stationnements vélos prévus
- augmentation attendue de fréquentation du réseau azalys
- augmentation du nombre d'utilisateurs de l'autopartage
- diminution du trafic routier en autosolisme
- amélioration de la desserte ferrées du territoire

12.4.1 / Les actions prêtes à être engagées (2021/2023)

Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Développer une mobilité durable	Agglopolys	Création de pistes cyclables route de Chambord	416 666 €
Développer une mobilité durable	Agglopolys	Participation à la construction d'une passerelle cyclo-piétonne de la Loire	2 500 000 €
Développer une mobilité durable	Agglopolys	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle rues Alexandre Vezin et André Boulle.	264 000 €
Développer une mobilité durable	Agglopolys	Développement de lignes de bus à haut niveau de service sur le réseau Azalys (ligne A et B)	13 970 000 €
Développer une mobilité durable	Agglopolys	Création d'une Maison des Mobilités	1 008 160 €
Développer une mobilité durable	Blois	Réaménagement de la rue du Bourg Neuf	1 250 000 €
Développer une mobilité durable	Blois	Création de pistes cyclables avenue de Châteaudun	325 000 €
Développer une mobilité durable	Chailles	travaux de voirie rue de l'église – sécurisation – piste partagée	422 000 €
Développer une mobilité durable	Chitenay	aménagement sécuritaire – création d'une piste piétonne et cycles -rue de saint Slommes – tranche optionnelle	130 000 €
Développer une mobilité durable	Françay	Travaux de sécurisation Villeneuve RD16 – aménagement de trottoirs et cheminement piéton	87 336 €
Développer une mobilité durable	Françay	Villeneuve RD16 – tranche 2 cheminement piéton	A définir
Développer une mobilité durable	La Chaussée saint Victor	Création de pistes cyclables pour les déplacements dans la commune	200 000 €
Développer une mobilité durable	Les Montils	Aménagement route de la Haye (tranche 1) sécurisation et aménagement d'une liaison douce	160 000 €
Développer une mobilité durable	Les Montils	Aménagement route de la Haye (tranche 2) sécurisation et aménagement d'une liaison douce	160 000 €
Développer une mobilité durable	Marolles	sécurisation de la traversée du bourg – aménagement déplacements doux – création rues jardins et trottoirs fleuris	60 000 €
Développer une mobilité durable	Ménars	Aménagement d'une piste cyclable dans le prolongement de celle venant de Saint Denis	20 000 €
Développer une mobilité durable	Monteaux	Aménagement de sécurité et création d'un cheminement piétons rue du colonel Rol Tanguy	225 000 €
Développer une mobilité durable	Saint Denis sur Loire	aménagement d'une voie verte entre Saint Denis et Ménars – accès aux commerces de Ménars et amorce de maillage pour aller à Blois	69 901 €

12.4.2/ Les actions à affiner (2024/2026)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Transition	Développer une mobilité durable	Agglopolys	Mise en œuvre du schéma directeur cyclable	ME
Transition	Développer une mobilité durable	Blois	Mise en œuvre du plan vélo de Blois	ME
Transition	Développer une mobilité durable	Chailles	programme de voirie pluriannuel 2023-2026 rénovation et création de voies douces	1 812 000 €
Transition	Développer une mobilité durable	Chaumont sur Loire	aménagement de circulations douces zone pavillonnaire Les Gouttechalières (aménagement paysager sécurisation éclairage)	150 000 €
Transition	Développer une mobilité durable	Chitenay	aménagement sécuritaire du bas de la rue St Selommies – création d'une piste piétonne et cycles	150 000 €
Transition	Développer une mobilité durable	Chitenay	création et aménagement d'un cheminement piétonnier et cycles – rue des Perraudières	34 000 €
Transition	Développer une mobilité durable	Chitenay	création et aménagement d'un cheminement piétonnier et cycles – route de Seur	35 000 €
Transition	Développer une mobilité durable	Chitenay	création et aménagement d'un cheminement piétonnier et cycles – route de Fougères sur Bièvre	36 000 €
Transition	Développer une mobilité durable	Chitenay	création et aménagement d'un cheminement piétonnier et cycles – route de Cormeray	22 000 €
Transition	Développer une mobilité durable	Chitenay	création et aménagement d'un cheminement piétonnier et cycles – rue des Ardilles et rue du Hou	97 000 €
Transition	Développer une mobilité durable	Chitenay	création et aménagement d'un cheminement piétonnier et cycles – ER2 aux Chapelles avec ER6	19 000 €
Transition	Développer une mobilité durable	Chitenay	Rénovation de la voie communale chemin de Franche Epine et création d'un cheminement piétons/vélos	72 000 €
Transition	Développer une mobilité durable	Chitenay	renforcement rues du Hou et des Ardilles – création d'une piste cyclable	36 000 €
Transition	Développer une mobilité durable	Fossé	réalisation d'une piste cyclable depuis la rue St Sulpice jusqu'à la route de Blois	700 000 €
Transition	Développer une mobilité durable	Françay	Aménagement d'une piste cyclable et voie piétonne entre Françay et Herbault	A définir
Transition	Développer une mobilité durable	La Chaussée saint Victor	construction d'une passerelle piétons/vélos bld des Citées Unies pour relier LCSV à Blois rue Edouard Blau	500 000 €
Transition	Développer une mobilité durable	Marolles	aménagement d'une liaison cyclable entre le bourg de Marolles et le hameau de Villemalard	200 000 €
Transition	Développer une mobilité durable	Mesland	aménagement de la grand rue et du carrefour rue du foyer – aménagement d'une voie douce et réfection chaussée	A définir
Transition	Développer une mobilité durable	Saint Denis sur Loire	aménagement d'une voie verte entre Saint Denis et La Chaussée saint Victor	A définir
Transition	Développer une mobilité durable	Villebarou	aménagements de sécurité pour réduire la vitesse - aménagement de trottoirs et pistes cyclables – végétalisation	440 921 €
Transition	Développer une mobilité durable	Vineuil	prolongement de la voie cyclable route de Chambord	400 000 €

12.6/ Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau

S'agissant de la gestion de l'eau, les projets prioritaires porteront sur :

- la limitation de la consommation par la promotion de pratiques économes et la bonne gestion du réseau
- la garantie de la qualité en améliorant les traitements contre les polluants
- la préservation des milieux naturels en limitant la pollution issue des rejets non traités et/ou par des apports diffus
- le développement d'usages résilients lors des sécheresses

Indicateurs de performance attendue :

- amélioration du taux de performance du réseau de distribution d'eau
- diminution des rejets d'eau usée traitée non traitée dans le milieu naturel
- diminution des niveaux de polluants dans l'eau potable distribuée
- diminution de la consommation d'eau en ciblant les plus gros consommateurs industriels grâce aux démarches d'écologie industrielle territoriale

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Transition	Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau	Agglopolys	Déconnexion des eaux pluviales	M€
Transition	Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau	Agglopolys	Création d'une Maison de l'eau	3 200 000 €
Transition	Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau	Agglopolys	Plans pluri annuels d'investissement eau potable/assainissement/pluvial urbain 2022-2027	63 000 000 €
Transition	Préserver la quantité et la qualité de la ressource en eau	Agglopolys	Restaurer la qualité de l'eau potable pour tous les usagers d'Agglopolys	9 900 000 €

Article 13 : Un développement social harmonieux

13.1/ Des logements adaptés à chacun

La priorité sera donnée aux opérations de création de logements exemplaires (écoquartier) et à la création de logements à proximité de services existants pour ne pas créer des flux de trafic inutile.

Comme pour les opérations d'aménagement et de bâtiments communaux, la priorité sera donnée à la requalification des bâtiments dégradés avant la construction nouvelle. La priorité sera donnée à la requalification du bâti des centres-bourgs et des centres-villes en lien avec du remembrement commercial.

La priorité sera également donnée aux opérations répondant aux objectifs de mixité sociale.

Indicateurs de performance attendue :

- nombre de famille de gens du voyage sédentarisés accompagnées dans leur parcours résidentiel
- Nombre de logements locatifs sociaux à financer dont les opérations en acquisition-amélioration
- Nombre de logements adaptés au vieillissement
- Nombre de personnes conseillées et accompagnées
- Nombre de logements programmés via la plateforme Rénov'énergie et/ou dans le cadre de l'OPAH RU et du PIG en cours
- Nombre et montant total de subventions à mobiliser
- Nombre de dossiers soutenus par la SEM régionale de tiers-financement
- Effet de levier économique via le montant des travaux à réaliser
- Nombre de logements requalifiés par rapport au parc existant.
- Gain moyen de performances énergétiques.
- Économie d'énergie et de CO² programmée

13.1.1/ Les actions prêtes à être engagées (2021/2023)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Services	Proposer des logements adaptés à chacun	Agglopolys	Adapter les logements aux besoins spécifiques des seniors	42 000 €
Services	Proposer des logements adaptés à chacun	Agglopolys	Aménagement des trois aires d'accueil des gens du voyage	208 000 €
Services	Proposer des logements adaptés à chacun	Agglopolys	Soutien à la production de logements sociaux dans les communes déficitaires	835 000 €
Services	Proposer des logements adaptés à chacun	Agglopolys	Création d'une maison de l'habitat	100 000 €
Services	Proposer des logements adaptés à chacun	Agglopolys	Répondre aux besoins de sédentarisation des gens du voyage	200 000 €
Services	Proposer des logements adaptés à chacun	Blois	Reconquête d'un îlot dégradé entre les rues Denis-Papin, du Commerce et des 3 Clés	95 000 €
Services	Proposer des logements adaptés à chacun	Chevemy	création d'un éco quartier	1 812 000 €
Services	Proposer des logements adaptés à chacun	Chitenay	réalisation de deux logements destinés à la location dans le centre bourg dans l'ancien bâtiment de la Poste	90 000 €

13.1.2/ Les actions à affiner (2024/2026)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Services	Proposer des logements adaptés à chacun	Agglopolys	Développement de l'offre de logement / hébergement à destination des saisonniers, des étudiants et des apprentis	3 358 870 €
Services	Proposer des logements adaptés à chacun	Agglopolys	Transformation de la résidence Lumière	1 300 000 €
Services	Proposer des logements adaptés à chacun	Candé sur beuvron	construction de logements locatifs pour personnes âgées	A définir
services	Proposer des logements adaptés à chacun	Chaumont sur Loire	Construction de logements locatifs et commerces en rdch sur le plateau à proximité de l'école	1 050 000 €
services	Proposer des logements adaptés à chacun	Valaire	Réhabilitation/rénovation du logement au dessus de la mairie en vue de le louer	A définir
services	Proposer des logements adaptés à chacun	Villerbon	construction de logements (sociaux et autres) dans le cadre de la réalisation d'un éco-quartier	A définir
Services	Proposer des logements adaptés à chacun	Vineuil	logements adaptés pour les gens du voyage - route du petit Chambord - 2ème tranche	500 000 €

13.2/ Un égal accès pour tous aux services

La désertification médicale est une préoccupation commune aux signataires du CRTE et aux communes. La priorité sera donc donnée aux actions retenues au futur Contrat local de santé qui sera adopté par Agglopolys au 1^{er} semestre 2022. Il permettra de mieux équilibrer les implantations médicales.

Comme indiqué plus haut sur les enjeux de formation, les projets favorisant le développement des usages numériques seront également prioritaires.

Indicateurs de performance attendue :

- augmentation du nombre de services et de leur répartition équilibrée sur le territoire
- augmentation du nombre de bénéficiaires ciblés

13.2.1/ Les actions prêtes à être engagées (2021/2023)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Services	Favoriser un égal accès aux services	Agglopolys	Conseiller numérique	61 164 €/ an
Services	Favoriser un égal accès aux services	Agglopolys	Animation et portage de la Convention Territoriale Globale (CTG) à l'échelle de la communauté d'Agglomération	55 000 €
Services	Favoriser un égal accès aux services	Blois	Sode numérique dans les écoles	400 000 €
Services	Favoriser un égal accès aux services	Blois	Conseiller numérique	61 164 €/ an
Services	Favoriser un égal accès aux services	Blois	Projet de modernisation de la Gestion de la Relation Citoyenne par le développement de services numériques	40 000 €
Services	Favoriser un égal accès aux services	Cellettes	Création d'un pôle santé en lien avec la maison de santé de Cheverny	700 000 €
Services	Favoriser un égal accès aux services	Cheverny	extension de la maison médicale	270 000 €
Services	Favoriser un égal accès aux services	Cour-Cheverny	Installation de sanitaires publics en centre bourg	27 000 €
services	Favoriser un égal accès aux services	Saint Sulpice de Pommeray	organiser et animer un atelier informatique	A définir
services	Favoriser un égal accès aux services	Santenay	création d'un espace de coworking et de télétravail pour étudiants et adultes	10 000 €
services	Favoriser un égal accès aux services	Vineuil	réalisation d'une maison de santé	700 000 €

13.2.2/ Les actions à affiner (2024/2026)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Services	Favoriser un égal accès aux services	Agglopolys	Contrat Local de Santé du territoire d'Agglopolys	A définir
services	Favoriser un égal accès aux services	Veuzain sur Loire	Construction d'une maison médicale	1 000 000 €
Services	Favoriser un égal accès aux services	Vineuil	Accessibilité – aménagement des tribunes du stade	60 000 €

13.3/ Des services attractifs

Les chefs d'entreprise retiennent de plus en plus dans leurs critères d'implantations la qualité des services proposées à leurs employés ce qui se résume souvent sous le terme d'aménités. Afin de renforcer l'attractivité du territoire blaisois, les signataires du CRTE souhaitent prioriser les équipements collectifs favorisant l'accès de proximité aux services publics et favorisant les partages culturels et intergénérationnels. Les projets favorisant la mutualisation des services entre communes et des usages pour optimiser les locaux seront également prioritaires. Les enjeux d'égalité femme/homme devront être pris en compte dans chaque projet.

Les projets communaux devront répondre aux exigences suivantes :

- Priorité aux travaux de rénovation par rapport aux travaux de création de bâtiments neufs.
- Priorité aux projets de rénovation énergétique basés sur une approche globale d'intervention visant une réduction significative de la consommation énergétique. Agglopolys met à

disposition des communes un économe de flux pour la réalisation de bilans de patrimoine et d'audits énergétiques afin d'identifier ces économies d'énergie.

- Priorité aux travaux de rénovation employant des matériaux les plus naturels et les moins polluants (bois européen au lieu du métal...).
- Priorité aux aménagements favorisant la baisse de température estivale dans les cœurs de villages et les centres-villes en limitant les surfaces imperméabilisées et les revêtements de sol de couleur sombre.
- Priorité aux équipements producteurs nets d'énergie (toiture photovoltaïque...).
- Priorité aux bâtiments les moins consommateurs d'eau potable (recyclage, usage de l'eau de pluie...) et aux bâtiments rejetant l'intégralité de l'eau de pluie à la parcelle.
- Priorité aux équipements reposant sur une étude des besoins à une échelle territoriale pertinente.

Des expérimentations pourront être soutenues par les signataires pour créer de l'énergie à partir de la chaleur fatale de diverses sources : réseaux d'assainissement, voiries et parkings en enrobé, locaux informatiques...

Indicateurs de performance attendue :

- diversité des usagers attendus et engagements d'égalité femme/homme
- partage des locaux entre plusieurs activités et sur une échelle géographique pluricommunale
- cumul des objectifs sociaux et environnementaux
- réduction des déplacements
- renforcement de l'autonomie des usagers
- développement de la pratique associative et des actions collectives

13.3.1/ Les actions prêtes à être engagées (2021/2023)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Services	Proposer des services attractifs	Agglopolys	Diffusion de la programmation culturelle de la Scène Nationale sur tout le territoire de l'agglomération	2 072 542 €
Services	Proposer des services attractifs	Blois	Réhabilitation du gymnase Cerdan	1 840 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Blois	Réhabilitation du gymnase Moussa Traoré	3 791 600 €
Services	Proposer des services attractifs	Blois	Rénovation énergétique des écoles maternelles Quinière et Perrin	946 270 €
Services	Proposer des services attractifs	Blois	Réaménagement de la cour d'école élémentaire Raphaël Périé	106 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Candé sur beuvron	construction d'un gymnase	1 500 000,00 €
Services	Proposer des services attractifs	Chailles	agrandissement des ateliers municipaux	100 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Champigny en Beauce	aménagement d'un city park pour adolescents et adultes	50 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Chaumont sur Loire	Acquisition d'une maison de bourg (ancien restaurant Bonnigal)	165 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Chaumont sur Loire	renovation d'une maison de bourg (restaurant Bonnigal) destinée à accueillir des logements sociaux, des commerces en rdch, et l'office du tourisme.	993 284 €
Services	Proposer des services attractifs	Cormery	réhabilitation d'une longère du centre bourg pour y créer un espace intergénérationnel (garderie, bibliothèque, espaces de convivialité)	800 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Cour-Cheverny	renovation et extension de la mairie	800 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Cour-Cheverny	Réfection de la cour d'école primaire Paul Renouard	118 652 €
Services	Proposer des services attractifs	Fossé	réhabilitation de la grange du Moulin d'Arnlay en salle de réception	221 206 €
Services	Proposer des services attractifs	Herbault	réaménagement de la rue du Moulin à vent (réfection de chaussée et création cheminement piétonnier	180 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Herbault	Aménagement d'un parcours de santé - base de loisirs étang des prés fleuris	4 476 €
services	Proposer des services attractifs	La Chapelle Vendômoise	construction d'une salle multifonctionnelle biosourcée	1 700 000 €
services	Proposer des services attractifs	La Chaussée saint Victor	construction d'un centre de loisirs regroupant les centres de loisirs existants et le RAM	2 900 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Landes le Gaulois	construction d'un nouveau centre de loisirs	300 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Marolles	aménagement d'une aire de jeux -espace de convivialité	35 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Marolles	aménagements sécuritaires de voirie dans le cadre d'une implantation d'abri bus	25 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Marolles	aménagement du carrefour de la croix et d'une aire d'accueil pour les visiteurs de la Réserve	238 788 €
services	Proposer des services attractifs	Ménars	construction d'un nouveau restaurant scolaire	800 000 €
services	Proposer des services attractifs	Mesland	travaux de voirie et d'éclairage public	A définir
services	Proposer des services attractifs	Monteaux	création d'une toiture photovoltaïque abritant ateliers municipaux et modules sportifs et de loisirs	A définir
services	Proposer des services attractifs	Monthou sur Bièvre	sécurisation du bout du pont RD764/RD7	A définir
services	Proposer des services attractifs	Monthou sur Bièvre	sécurisation du bout du pont RD7 - extension des trottoirs rue du Gué au Loup	33 000 €
services	Proposer des services attractifs	Monthou sur Bièvre	réfection de la rue Berthefolle	24 574 €
services	Proposer des services attractifs	Saint Lubin en Vergonnois	construction d'une bibliothèque /garderie	416 273 €
services	Proposer des services attractifs	Saint Sulpice de Pommeray	Aménagement de la rue du Haut Bourg et abords de l'église - sécurisation - création d'une continuité piétonne - réalisation d'un jardin devant l'église et végétalisation de la rue - projet rue jardin à l'étude	400 000 €
services	Proposer des services attractifs	Saint Sulpice de Pommeray	travaux de rénovation de l'école maternelle - économies d'énergie - fonctionnalités - hygiène	A définir
services	Proposer des services attractifs	Saint Sulpice de Pommeray	réaménagement de la bibliothèque - achat d'ouvrages pour alimenter le fonds et réorganisation de l'accueil des visiteurs	10 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Sambin	aménagement d'une cantine dans les locaux de l'école	160 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Sambin	Réhabilitation de l'ancien presbytère pour y transférer de la mairie	260 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Santenay	Réhabilitation du bâtiment communal « Maison Rousseau » avec extension	180 000 €
services	Proposer des services attractifs	Valloire sur Cisse	construction de nouveaux ateliers municipaux	1 200 000 €
services	Proposer des services attractifs	Veuzain sur Loire	Aménagement d'un espace France Services	100 000 €
services	Proposer des services attractifs	Veuzain sur Loire	aménagement du parc de loisirs - tranche 1	100 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Veuzain sur Loire	aménagement du terrain foot synthétique	750 000 €
services	Proposer des services attractifs	Villebarou	coeur de bourg tranche 2 - aménagement des carrefours de Perrières et de la Bastille - aménagements de sécurité pour réduire la vitesse - aménagement de trottoirs et pistes cyclables	614 160 €
services	Proposer des services attractifs	Villebarou	réaménagement du terrain de foot stabilisé en terrain engazonné et création d'un terrain de pétanque	A définir
services	Proposer des services attractifs	Vineuil	Aménagement d'un espace France Services dans les locaux de la mairie	150 000 €
services	Proposer des services attractifs	Vineuil	mise en valeur des abords de l'église et de l'hôtel de ville - rénovation de la place Robert Moreau	400 000 €
services	Proposer des services attractifs	Vineuil	réaménagement d'un terrain de foot en gazon synthétique	750 000 €

13.3.2/ Les actions à affiner (2024/2026)

Enjeux	Objectifs	Collectivité	Intitulé du projet	Montant prévisionnel du projet
Services	Proposer des services attractifs	Agglopolys	Restructuration du Conservatoire de Blois	A définir
Services	Proposer des services attractifs	Blois	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires	1 800 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Blois	Construction d'un nouveau théâtre pour la Scène Nationale	15 000 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Blois	Rénovation du Chato'do	A définir
Services	Proposer des services attractifs	Blois	Réaménagement des cours d'école	260 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Chailles	agrandissement des vestiaires du stade Georges Métais	A définir
services	Proposer des services attractifs	Chaumont sur Loire	Aménagement de la salle associative « La Renaissance »	300 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Cheverny	création d'un espace multifonctionnel (tiers lieu, salon de thé, espaces pour les enfants, ateliers pour les habitants, ...)	450 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Chitenay	aménagement d'une aire de loisirs	40 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Chitenay	aménagement du centre bourg – cité Denis Papin - enfouissement des réseaux – éclairage public – assainissement – eaux pluviales	100 000 €
services	Proposer des services attractifs	Chitenay	création et aménagement d'une voie nouvelle, de la rue de la Touche à la RD 38 et aménagement cheminement piétons/vélos	90 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Cour-Chevreny	construction d'un hangar à destination des services techniques municipaux et de l'association sauveteurs secouristes de sologne	110 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Cour-Chevreny	réfection de la RD 102, dénommée avenue de Verdun	A définir
Services	Proposer des services attractifs	Fossé	construction d'un complexe sportif	3 030 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Françay	aménagement d'un espace de détente – parcours santé et promenade	A définir
Services	Proposer des services attractifs	Herbault	réaménagement de la rue de l'école publique – enfouissement de réseaux – réfection de chaussée – cheminements doux – végétalisation	750 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Herbault	Création d'un skate park	55 000 €
Services	Proposer des services attractifs	La Chaussée saint Victor	construction d'une nouvelle tribune au stade de football et réaménagement des vestiaires	800 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Les Montils	Conversion et aménagement du bâtiment de l'ancienne école	165 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Les Montils	création d'un restaurant scolaire et pour personnes âgées	400 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Les Montils	aménagement de la route de Blois – reprise de la voie et création d'une liaison douce	165 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Les Montils	la voie, création d'un giratoire, d'une liaison douce et réfection éclairage public	200 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Marolles	création d'un centre de loisirs/accueil périscolaire, extrascolaire	75 000 €
services	Proposer des services attractifs	Marolles	création d'une micro-crèche	250 000 €
services	Proposer des services attractifs	Marolles	aménagement d'une salle numérique intergénérationnelle	15 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Marolles	créer un équipement socio-culturel intergénérationnel	900 000 €
services	Proposer des services attractifs	Ménars	Rénovation de la salle des Charmilles pour lui rendre sa vocation de maison des associations	200 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Mesland	restructuration et construction de services utiles et nécessaires à la population des plus jeunes aux séniors	A définir
services	Proposer des services attractifs	Saint Bohaire	construction d'un local technique	A définir
services	Proposer des services attractifs	Saint Gervais la Forêt	réalisation d'une maison des associations – regroupement de toutes les asso en un même lieu	1 000 000 €
services	Proposer des services attractifs	Saint Lubin en Vergonnois	transformation d'une grange en salle communale, pour associations et habitants, plus logements si possibilité	A définir
services	Proposer des services attractifs	Saint Sulpice de Pommeray	Aménagement de l'entrée de la commune – sécurisation – mise en valeur	A définir
services	Proposer des services attractifs	Saint Sulpice de Pommeray	construction d'un bâtiment service enfance jeunesse	A définir
Services	Proposer des services attractifs	Saint Sulpice de Pommeray	réaménagement des espaces publics desservant les commerces et maison de santé – sécurisation – mobilités douces – végétalisation	A définir
services	Proposer des services attractifs	Santenay	cheminements/déplacements – éclairage public – eaux pluviales – végétalisation	250 000 €
services	Proposer des services attractifs	Seur	création d'un parc – espaces de Loisirs et de détente en centre bourg – place de l'Ospied	A définir
services	Proposer des services attractifs	Valloire sur Cisse	construction d'une halle des sports	500 000 €
Services	Proposer des services attractifs	Veuzain sur Loire	aménagement du parc de loisirs – tranche 2	150 000 €
services	Proposer des services attractifs	Villebarou	restaurant scolaire) adapté à l'augmentation de la population et aux nouvelles normes thermiques	6 000 000 €

4e partie :

**LA GOUVERNANCE DU
CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Article 14 : Modalités de gouvernance

14.1/ Les organes internes à Agglopolys

Un groupe de pilotage du CRTE sera créé en interne à Agglopolys. Il sera composé de l'ensemble de l'exécutif communautaire puisque les projets touchent de nombreuses délégations.

Il se réunira autant que de besoin pour procéder aux ajustements nécessaires et pour préparer la conférence annuelle des maires.

14.2/ Le comité de pilotage

Le comité de pilotage composé des représentants des trois signataires se réunira au moins une fois par semestre pour suivre l'avancement du plan d'action et proposer des ajustements tant sur les projets à financer que sur les plans de financements. Ces décisions seront présentées au Bureau communautaire élargi aux partenaires.

14.3/ Bureau communautaire élargi

Comme le CRTE concerne Agglopolys et toutes les communes du Territoire, le projet de CRTE sera validé par le Bureau communautaire qui réunit tous les maires du territoire et les élus délégués. Pour examiner le CRTE et échanger sur sa programmation, il sera élargi aux partenaires financeurs.

Le Bureau communautaire élargi se réunira au moins une fois par semestre pour évaluer l'avancement des dossiers et examiner les avenants éventuels pour tenir compte des ajustements des projets financés.

14.4/ La participation des acteurs

Afin de favoriser la participation des acteurs divers au CRTE, le projet de CRTE a été soumis au Conseil de Développement du Pays des Châteaux. Chaque année, le Conseil de Développement sera saisi des actions proposées pour l'année suivante et sera informé de l'avancement des actions financées. Il rendra un avis sur ces projet favorisant ainsi à la fois l'évaluation prospective et l'évaluation rétrospective.

Pour renforcer la cohérence avec les opérations menées par les autres acteurs institutionnels dont les territoires de compétence inclut des communes d'Agglopolys, il est proposé d'associer leurs représentants à cette instance de concertation. Cela concerne en particulier les Syndicats de rivière et les syndicats d'eau à cheval sur plusieurs EPCI.

Agglopolys et les communes développent de plus en plus largement la concertation voire la co-construction pour leurs projets principaux. Chaque action comportera obligatoirement un volet « participation citoyenne ».

Le bilan du CRTE et ses ajustements feront l'objet d'une concertation globale avec la population sous forme d'un débat public.

14.5/ L'évaluation des actions

Agglopolys met en œuvre des outils d'évaluation des politiques publiques. Ces pratiques seront développées pour chaque action inscrite au CRTE. La fixation d'objectifs spécifiques, mesurables, ambitieux, réalistes et cadrés dans le temps sera une étape décisive pour s'assurer de la contribution du territoire d'Agglopolys, la réduction des consommations énergétiques fixées par l'Union Européenne dans le cadre de son plan de relance.

Parmi les outils d'évaluation, la ville de Blois et le CIAS ont mis en place des dispositifs qualité. Ils sont en cours de renouvellement suite à la modification du référentiel « Qualiville ». Agglopolys va adhérer à une démarche qualité pour la relation avec le public de la direction du cycle de l'eau. Tout au long du mandat, le nombre de services certifiés a vocation à augmenter.

5e partie :

**DISPOSITIONS
DIVERSES**

Article 15 : Articulation avec les autres contrats territoriaux

15.1/ La poursuite du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

La Région Centre – Val de Loire et Agglopolys ont signé un contrat régional à l'échelle du Pays des Châteaux. Il constitue la traduction opérationnelle de la rencontre entre les stratégies régionales en matière, notamment, d'aménagement du territoire, de développement économique dont agricole et touristique, de santé, d'alimentation, de mobilité active, de biodiversité, de transition énergétique et écologique et les projets locaux du territoire.

Le bilan à mi-parcours déposé par le Pays auprès de la Région en juillet 2021 va permettre de réaffecter les crédits en fonction de l'avancement des opérations et des nouvelles demandes reçues. Le CRST soutient à la fois des projets portés par les communes et des projets sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération.

La Région Centre-Val de Loire pourra, le cas échéant, examiner les projets inscrits au CRTE au titre de ses politiques de droit commun, lorsque le CRST ne sera pas l'outil le plus adapté, notamment le fonds de restructuration commerciale des centres-villes et les Contrats d'Appui aux Projets (CAP).

En outre, la Région Centre-Val de Loire est autorité de gestion des fonds européens FEDER, FEADER, et FSE+ de manière partagée avec l'Etat, et pourra à ce titre accompagner le territoire dans la mobilisation de crédits européens.

Enfin, la Région valorisera dans le CRTE l'ensemble des réalisations sous sa maîtrise d'ouvrage pour la période concernée, notamment, dans les lycées et à propos des mobilités.

15.2/ Le Contrat de Plan État – Région

Les actions du Contrat de plan État – Région ont vocation à s'insérer dans le présent Contrat de Relance et de Transition Écologique. Elles traduisent l'engagement de l'État et de la Région Centre – Val de Loire sur la programmation et le financement de projets structurants pour la période 2021/2028.

Les actions du CPER contribuent à l'accompagnement de la transition écologique et énergétique, au renforcement de la cohésion et de l'attractivité territoriale, comme la création d'infrastructures, l'innovation et le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Celles-ci seront précisées dans l'avenant qui suivra la signature du CPER.

Article 16 : Dispositions diverses

Le Présent Contrat de Relance et de Transition Écologique est composé du présent contrat et de ses huit annexes. Les annexes font partie intégrante du CRTE.

Fait à Blois,
En 3 exemplaires

Le 18 octobre 2021

Christophe DEGRUELLE



Président de la Communauté
d'Agglomération de Blois
Agglopolys

François PESNEAU



Préfet de Loir-et-Cher

François BONNEAU



Président de la Région
Centre – Val-de-Loire

ANNEXES

AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Annexe 1 : Synthèse de l'analyse des besoins sociaux

1/ Les conséquences économiques de la crise sanitaire

La crise sanitaire a mis en exergue les fragilités déjà existantes du territoire. Elle annonce une crise économique et sociale dont il est encore difficile de mesurer l'ampleur. Une attention particulière doit être portée aux personnes en situation de précarité, aux travailleurs pauvres, ménages situés juste au-dessus du seuil de pauvreté. Par ailleurs, la population des invisibles, qui ne sont pas connus des services sociaux, est une population cible pour les acteurs locaux. La vulnérabilité d'une partie des familles et des enfants nécessitera un travail d'aide et d'accompagnement adapté. Enfin, la question de la fragilité des seniors se posera encore plus fortement dans les années à venir au regard du vieillissement de la population.

Une attention particulière doit être portée sur le territoire de la ville de Blois dont les caractéristiques socio-démographiques en font la commune la plus concernée par les effets potentiels de la crise sanitaire. Les autres territoires présentent des indices plus faibles en lien notamment avec leur densité de population.

S'agissant de l'effet de la crise sanitaire sur le budget des ménages, le territoire d'Agglopolys se situe plus favorablement que la France métropolitaine. Seule la Ville de Blois cumule les critères de fragilité les plus nombreux. La part des ménages non imposés s'accroît plus vite à Blois et les écarts de revenus y sont les plus importants. Avec une dégradation de la situation financière des ménages dans les quartiers nord de Blois, la ville de Blois concentre près de $\frac{3}{4}$ des situations de pauvreté du territoire. Par ailleurs, le territoire de Veuzain est moins bien positionné que les communes périphériques. La proportion de salariés en emploi précaire augmente de + 6,6% en 5 ans.

En matière d'emploi, la crise sanitaire a eu des effets lourds sur les habitants d'Agglopolys qui se positionne plus défavorablement que l'ensemble de la France métropolitaine. La part d'actifs dans les secteurs qui risquent d'être touchés par la crise sont supérieurs à celles de la France en lien avec l'activité touristique, hôtellerie restauration.. Néanmoins le taux de chômage de la zone d'emploi de Blois était comparativement à celui de la France peu élevé (6,6 contre 7,8 données 4^{ème} trimestre 2019).

14% de la population du territoire a un niveau de vie qui se situe en dessous du seuil de pauvreté (1 026 € - 14 870 personnes) dont 25% sur la ville de Blois et 12 % sur Veuzain. Par extrapolation, 22% de la population du territoire a un niveau de vie se situant 200 € au-dessus du seuil de pauvreté (23 070 personnes) , dont 36% sur Blois et 14% sur Veuzain. Ce sont potentiellement ces populations qui ont été fragilisées par la crise en l'absence de contrats intérimaires ou contrat de courte durée. L'évolution du nombre d'allocataires des principaux minima sociaux suit les tendances régionales et nationales.

2/ L'accès aux droits et le numérique

Les enquêtes annuelles du CREDOC font apparaître que le premier usage du numérique par les ménages est celui de la gestion des fonctions administratives. Avec le développement de l'e-administration et des démarches en ligne un écart peut se creuser au sein de la population au niveau des usages.

Étroitement lié à l'usage du numérique, les difficultés de compréhension de l'écrit peuvent être amplifiées lors de l'usage de plateformes numériques et nécessitent la mise en place d'actions pour lutter contre l'illectronisme.

La Communauté d'agglomération Agglopolys et le Conseil départemental partagent une volonté commune d'accompagner au mieux tous les publics et acteurs. Ils souhaitent en effet que les mutations générées par la transformation numérique de notre société ne soient pas une source d'exclusion ou de rupture pour certains.

3/ La fragilité des enfants et des familles

Le territoire comptabilise plus de 48 000 ménages, ce nombre augmente plus vite que la population (+3% et +0,8% entre 2011 et 2016). Le nombre de ménages avec enfants demeure stable (environ 1/3 des ménages du territoire). Mais le nombre de familles monoparentales s'accroît (+5,1% au cours de la période) toutefois dans des proportions moindres qu'au niveau national. Près de 3 400 familles sont concernées et se situent principalement sur Blois et le cœur d'agglomération. La part d'enfants vivant dans une famille monoparentale est la plus forte quand les enfants sont âgés entre 11 et 17 ans. Le taux de pauvreté qui est près de 15% en France pour l'ensemble des ménages, dépasse les 30% pour les familles monoparentales.

Beaucoup d'enfants vivent dans un ménage avec des parents qui n'ont que peu de ressources économiques. Les difficultés peuvent être renforcées pour ces familles concernant l'accès au numérique. Les inégalités peuvent être renforcées par l'impact de la crise économique selon la situation professionnelle des parents et la référence à l'emploi dans la famille.

Le baromètre de la fragilité des enfants met en exergue que parmi les 22 870 enfants de moins de 18 ans du territoire plus de 3 330 d'entre eux cumulent des indicateurs de fragilités (location logement social, surpeuplement logement, monoparentalité, fratries nombreuses, précarité emploi, chômage, absence de diplôme des parents), soit 15%. Ce pourcentage passe à 29% sur Blois et à 50% sur les quartiers nord.

On note une surreprésentation des jeunes sans diplôme sur l'axe ligérien du territoire d'Agglopolys.

Concernant plus spécifiquement le surpeuplement des logements, il concerne majoritairement les ménages avec enfants : 49% des ménages du territoire sont des couples parentaux et 25,5% sont des familles monoparentales. Près de 75,5% des situations de surpeuplement de logement sont des familles avec enfants. Le parc locatif social concentre 85% des situations de surpeuplement.

Paradoxalement, sur le territoire d'Agglopolys, il y a 10 fois plus de logements sous peuplés qu'il y a de logements surpeuplés.

4 / La fragilité des personnes âgées

Les habitants d'Agglopolys âgés de 60 à 69 ans a fortement augmenté au cours de la période (+45% en 10 ans). De son côté, la population de 80 ans et plus a augmenté d'un tiers sur la même période.

En matière de revenus, les disparités sont très fortes entre les personnes âgées et l'époque où les personnes partaient en retraite avec un revenu supérieur au revenu médian est désormais terminée. Les personnes partant en retraite actuellement ont eu des parcours professionnels

souvent interrompus par des périodes de chômage. En 5 ans, les personnes partant en retraite avec le minimum vieillesse a augmenté de 10 %. La précarité sera de plus en plus forte pour les personnes âgées alors que leurs charges vont augmenter pour supporter les difficultés de santé et de dépendance.

Parmi les 9 800 personnes âgées de plus de 75 ans vivant sur le territoire, 15% d'entre elles présentent au moins 5 critères de fragilité (logement ancien, sans ascenseur, logement précaire, seul au domicile, sans véhicule, avec un faible niveau de formation...). La fragilité territoriale est plus concentrée sur le territoire de la ville de Blois et le secteur de Veuzain/Chaumont sur Loire. C'est au sein du territoire le plus urbain que l'indice de fragilité des personnes âgées est le plus élevé, il diminue nettement en milieu rural.

43% des seniors vivent seuls et cette proportion est de plus de la moitié sur le territoire de la ville de Blois. Plus de 6 000 personnes de plus de 80 ans vivent à leur domicile dont la moitié de personnes âgées isolées. Cela peut représenter jusqu'à 10% de la population dans certaines communes de l'ouest de l'agglomération. 20 % des bénéficiaires de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie à domicile sont très dépendantes (avec un GIR 1 ou 2). Cela mobilise aussi des aidants au sein du cercle familial qui sont eux-mêmes vieillissant et requièrent aussi un accompagnement par exemple au sein du centre social de la Chrysalide et de la plateforme de répit qui y est adossée.

64% d'entre eux vivent dans un logement ancien de 4 pièces et plus, 13% dans un logement social, précaire et 10,8% dans un logement sans ascenseur. Ces deux derniers indicateurs doublent dans le secteur urbain.

Il est constaté une fragilité financière d'une partie des ménages âgés avec une hausse du nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse, 585 habitants en bénéficient (+12,1% en 3 ans). Le taux de pauvreté des ménages dont le référent est âgé de 60 ans ou plus est de 7,8% sur le territoire d'Agglopolys et il monte à 14% sur la ville de Blois.

5/ Les besoins de santé

L'indicateur APL qui permet de prendre en compte la proximité et la disponibilité des médecins généralistes indique que les territoires de Veuzain sur Loire/Chaumont sur Loire, Cœur d'agglomération, Chailles/Les Montils, Cheverny/Cour-Cheverny et Blois disposent d'une offre de soins en médecins généralistes qui répond aux besoins de la population mais pas toujours de manière satisfaisante. Il faut néanmoins relativiser cet indicateur si l'on considère que 60% des médecins généralistes, 50% des dentistes ont plus de 55 ans. Comme pour la majeure partie du territoire régional, la lutte contre la désertification médicale des zones rurales mais aussi des villes moyennes demeure un enjeu essentiel si l'État veut réduire la fracture territoriale. Quant aux territoires du Plateau de la Beauce et Herbault, ils disposent d'une offre médicale insuffisante.

Des études récentes (DREES mars 2021) montrent que la densité médicale va poursuivre son déclin jusqu'à 2028 pour ne retrouver son niveau actuel qu'en 2035, en prenant en considération la hausse de la demande de soins induites par le vieillissement de la population. La part des femmes, pour la profession de médecin généraliste, est passée de 42% en 2012 à 50% en 2021. De manière générale, le rajeunissement des médecins est couplé à une féminisation marquée de la profession. En effet, tandis que les générations âgées en 2012, qui sont majoritairement retraitées en 2021, sont essentiellement masculines, les générations jeunes en 2012 et d'âge moyen (entre 40 et 50 ans) actuellement sont paritaires et les nouvelles générations, âgées de moins de 40 ans aujourd'hui, sont majoritairement féminines. Ainsi, en 2021, on compte 62% de

femmes parmi les médecins de moins de 40 ans. Au niveau national, il est ainsi constaté qu'il a moins de généralistes, plus de spécialistes, et les jeunes générations sont plus féminines.

En raison de la taille de la ville de Blois et de la présence du centre hospitalier et de la polyclinique, le territoire d'Agglopolys concentre de nombreux professionnels de santé du Loir-et-Cher dont les deux tiers des médecins spécialistes libéraux (qui représentent 8% de ceux installés en Région Centre-Val de Loire). Certaines disciplines ont vu leurs effectifs baissés comme les pédiatres, psychiatres, cardiologues, etc. au cours des 5 dernières années.

La densité d'omnipraticiens libéraux est supérieure à celle observée en moyenne régionale (9 pour 10 000 habitants en 2020 ; contre 7,2) et proche de la moyenne métropolitaine (9,1 pour 10 000 habitants). Néanmoins, ce chiffre ne traduit que partiellement la situation locale, l'aire d'attractivité des professionnels s'étend en effet au-delà des limites du territoire, notamment vers la Beauce.

Avec 88 médecins généralistes libéraux ou salariés d'un centre de santé en mai 2021, Agglopolys compte en moyenne 1 professionnel pour 1 196 habitants, soit un des taux les plus faibles du département. L'effectif demeure stable depuis 5 ans mais la part des professionnels âgés de 55 ans ou plus y est plus élevée : plus de 6 médecins sur 10, 3 sur 10 ayant 65 ans ou plus. C'est en particulier le cas à Blois : 8 sur 10 ont 55 ans ou plus et 4 sur 10 sont âgés de 65 ans et plus ; plusieurs d'entre eux ont arrêté leur activité libérale et exercent désormais à temps partiel au Centre de santé de Chavy.

Pour favoriser l'installation de jeunes médecins, 21 généralistes libéraux répartis dans 11 communes sont maîtres de stage des universités. Près d'une trentaine de médecins généralistes libéraux se sont installés au cours des 5 dernières années, mais seulement 8 jeunes âgés de moins de 40 ans.

Parallèlement, si la densité des chirurgiens-dentistes figure encore parmi les plus élevées de la région (8,4 libéraux pour 100 000 habitants en 2019 contre 3,8 en moyenne régionale), certains départements n'ont pas été remplacés (baisse de 10% des effectifs en 5 ans).

À l'inverse, le nombre d'infirmiers, de masseurs-kinésithérapeutes, d'orthophonistes libéraux s'est renforcé. Leurs densités respectives se situent plutôt dans la bonne moyenne mais la proportion de praticiens âgés y est plus élevée qu'en moyenne nationale.

Le territoire est dans l'ensemble assez bien couvert : 13 des 43 communes constituent un pôle de santé de proximité avec la présence d'au moins un médecin généraliste, un infirmier et d'une pharmacie. La quasi-totalité de la population réside à moins de 10 minutes en voiture de l'un de ces pôles et 9 communes comptent également la présence d'au moins un dentiste et un masseur-kinésithérapeute.

On notera toutefois un niveau d'activité des professionnels plus soutenu dans différentes disciplines dans le secteur de Vineuil – Saint-Gervais-la-Forêt, au nord de la Loire, et en particulier dans le secteur d'Herbault.

Un ensemble de cabinets pluridisciplinaires maillent le territoire. Trois maisons de santé pluridisciplinaires sont implantées à Blois, Cheverny (MSP universitaire) et Veuzain-sur-Loire, ainsi que le Centre de santé Chavy, et la nouvelle structure « Urgences médicales 41 » à Blois qui gère des consultations non programmées, des actes d'urgence non vitale et de la petite chirurgie.

En vue d'améliorer le parcours de santé des patients, d'assurer une meilleure coordination entre professionnels et entre l'ambulatoire et l'hospitalier, de nombreux praticiens se sont regroupés au sein de la CPTS de la Salamandre (Communauté professionnelle territoriale de santé). Ils ont

défini un projet de santé pour l'ensemble du territoire qui inclut les communes d'Agglopolys et s'étend jusqu'à Beauce-la-Romaine, Grand Chambord et le Controis-en-Sologne.

Après avoir déployé le Plan Urgence Santé en 2018, la Région Centre-Val de Loire dégage encore plus de moyens pour que la santé soit accessible à tous, à travers tout le territoire. La Région se mobilise pour accompagner l'ensemble des professionnels de santé, et lutter contre la désertification médicale. Son ambition consiste à former plus de futurs professionnels de santé, faciliter l'accès aux soins pour tous grâce à la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), financer l'aménagement numérique pour favoriser la télémédecine, etc... En 2025, l'objectif est de disposer de 125 MSP sur tout le territoire régional et de créer 150 postes de médecins et 100 secrétaires médicaux dans le GIP Pro-Santé.

Après le Plan Ambitions Santé 2020, la Région Centre-Val de Loire s'est engagée après une large période de concertation, dans la mise en œuvre d'un Plan région 100% Santé, appuyé sur 4 axes :

- un nombre accru de professionnels de santé formés : porter à 340 le nombre de médecins généralistes formés chaque année, formation complète en odontologie, augmentation de 25% du nombre de paramédicaux formés chaque année (infirmiers, aides-soignants, kinés...), accompagnement de la création de résidences pro santé ... ,
- l'accès aux soins dans la proximité de chaque territoire : porter à 125 le nombre de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) financées d'ici 2025, soutenir la création de 30 centres de santé, soutenir l'animation des Contrats Locaux de Santé et l'émergence des CPTS, favoriser l'innovation et l'apport du numérique ...
- une approche globale de la prévention et de la promotion de la santé : s'appuyant sur l'ensemble des leviers (alimentation, activités physiques, lutte contre les perturbateurs endocriniens, alimentation, promotion de la santé notamment auprès des lycéens ...)
- le renforcement de l'attractivité territoriale : communication, soutien à la création d'ici 2028 de 300 postes de médecins salariés, via notamment la création du GIP pro Santé Centre Val de Loire ...

Enfin, Le Centre Hospitalier de Blois est un acteur essentiel pour apporter aux habitants du territoire des soins de très grande qualité. Le projet d'extension-modernisation du CHB a été retenu dans le cadre du plan d'investissement du « Ségur de la Santé ». Cette reconstruction inclut également des mesures pour la transition énergétique et écologique (déplacement doux et renforcement des transports collectifs).

Annexe 2 : Les engagements d'Agglopolys pour un territoire équipé et équilibré

1/ Un territoire bien équipé

Le Projet de Territoire d'Agglopolys met en exergue les forces du territoire à partir de l'axe ligérien qui accueille 70% de la population et qui est à la fois attractif et porteur de risques. La seconde force est la qualité des paysages de toutes les communes. La dernière force est un cœur d'agglomération réputé et dynamique. Sur cette base, Agglopolys oriente son action vers la création d'offres de service de qualité pour les habitants et les visiteurs. Au cours des 10 dernières années, la création du centre aqualudique Agl'eau et le Jeu de Paume ont été deux investissements lourds. Mais, il y a aussi eu d'autres réalisations attendues par les habitants tels que la création de l'INSA Centre-Val de Loire pour proposer un parcours de formation de qualité ou la construction du crématorium. Agglopolys a porté aussi une politique volontariste de réhabilitations de friches industrielles pour que toutes les entreprises trouvent de solutions locales pour leur développement. Ceci a limité la création de zones d'activités consommatrices de foncier.

Pour les années à venir, aucun équipement d'ampleur n'est attendu par les habitants. Les attentes sont plus tournées vers une qualité de service accrue sur tout le territoire. La négociation d'un nouveau contrat de délégation de service publique de mobilités va répondre aux nouvelles demandes de transport vers les pôles relais et les pôles équipés en complément de l'accès facile au cœur d'agglomération. Ce nouveau contrat répond aussi aux exigences de la loi d'orientation sur les mobilités du 26 décembre 2019.

D'après l'INSEE, compte tenu de notre armature urbaine, 96% de la population de l'Agglomération se situe à moins de 20 minutes d'un pôle de service dit intermédiaire ou supérieur.

2/ Des attentes de services publics de qualité et de proximité

Parmi les services de qualités attendus, il y a aussi la modernisation de la gestion des déchets pour tendre vers une véritable politique d'économie circulaire. Agglopolys dispose d'un réseau dense de déchetteries avec 1 site pour 10 000 habitants alors que la moyenne nationale est à 1 site pour 14 000 habitants. L'objectif est de préserver ce maillage en améliorant le taux de réemploi des matériaux déposés.

La compétence « Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés » est une des compétences optionnelles d'Agglopolys qui englobe à la fois la collecte et le traitement des déchets. La collecte se décompose en trois principaux domaines :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) en porte à porte ou par apport volontaire.
- La collecte sélective des recyclables secs (verre/journaux-papiers-briques alimentaires/flaconnages plastiques-cannettes-boites métalliques) en apport volontaire au niveau des 320 Points Tri et 22 bornes à verre répartis sur l'ensemble du territoire. Chaque

Point Tri regroupe en un même lieu au moins une colonne pour le verre, une pour les papiers-cartons et une pour les flaconnages plastiques-boîtes métalliques.

- La gestion de 10 déchetteries.

La compétence déchetterie, pour le haut de quai, est assurée en régie directe par la Communauté d'agglomération de Blois pour les déchetteries de Blois Nord, Blois Sud, Candé-sur-Beuvron, Cellettes, La Chaussée-Saint-Victor, Vineuil et Chouzy-sur-Cisse. Il peut néanmoins arriver que, sur ces sites et pour des raisons d'organisation, Agglopolys fasse appel à des prestations de services. En revanche, le haut de quai des déchetteries de Molineuf, Herbault et la Chapelle Vendômoise est confié à un tiers extérieur : mise à disposition de personnel de la commune de Molineuf pour la déchetterie de Molineuf et prestations de services pour les déchetteries d'Herbault et de la Chapelle Vendômoise.

Agglopolys a délégué au Syndicat Mixte Val-Eco (122 928 habitants en 2017) la compétence traitement des déchets qui se décline ainsi :

- L'incinération des OMR déléguée par Val-Eco à l'unité de valorisation énergétique ARCANTE, par le biais d'une délégation de service public courant sur la période 2000-2020. Ce mode de traitement permet de produire, à partir des déchets, de l'énergie utilisée pour la production de chauffage et d'électricité, c'est la valorisation énergétique des déchets.
- La valorisation des déchets issus de la collecte sélective des recyclables secs. La gestion du centre de tri a également fait l'objet d'une délégation à Arcante.
- La valorisation des déchets verts, pour laquelle le Syndicat Val-Eco assure en régie directe l'exploitation de la plate-forme de compostage Valcompost.

Au total, le tonnage d'ordures ménagères collecté en 2019 sur le territoire communautaire est en baisse avec 24 552,77 tonnes, contre 25 515,89 tonnes en 2018. Cette baisse des tonnages, - 963,21 T (soit 3,8%) marque un retour à la situation de 2017. En effet, une tendance nationale avait vu l'année 2018 s'accompagner d'une hausse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et ce malgré les messages et actions en faveur de la réduction des déchets à la source. La poursuite des travaux engagés en faveur de la réduction des déchets porte à nouveau ses fruits.

La distribution de l'eau et la qualité de l'assainissement sont également des services prioritaires. La gestion de l'assainissement collectif et non collectif est une compétence d'Agglopolys depuis 2005. Mais, les évolutions réglementaires et les normes environnementales tendent à modifier les approches et les techniques. Ainsi, le système d'assainissement de Blois va intégrer un plus grand nombre de communes. La question de l'utilisation des boues et de l'eau rejetée fera l'objet d'une grande attention. Un programme pluriannuel d'investissement est en cours de préparation en étroite concertation avec les communes pour tenir compte de leur besoin d'extension.

L'assainissement collectif comprend « le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites » (art L 2224-8 du CGCT). Il concerne toutes les communes sauf Lancôme et Saint-Etienne-des-Guérêts. (Les communes déléguées de Seillac et Coulanges ne disposent également pas d'assainissement collectif). Toutes les communes sont gérées en régie sauf la commune déléguée de Chouzy sur Cisse (Valloire sur Cisse) et Monteaux qui sont en concession de type « affermage ». Il s'agit d'une régie à autonomie financière qui dispose d'un conseil d'exploitation dédié. De nombreuses missions sont externalisées (entretien des réseaux, travaux,

et astreinte). Il y a environ 35 690 abonnés dont, 90% en régie. La longueur cumulée de toutes les canalisations est de 790 km, dont 232 km en réseau unitaire (réseau collectant les eaux usées et pluviales en mélange) et 426 réseaux séparatifs (réseau collectant les eaux usées uniquement). La collecte et le transport des eaux usées nécessitent également 253 postes de pompage, 98 déversoirs d'orage, 18 dessableurs et 5 bassins d'orage. En 2018, il y a eu 389 débouchages sur le réseau et 62 km de canalisations curées. 13 km de réseaux ont été inspectés par vidéo. 41 stations d'épuration sont présentes sur le territoire pour traiter les eaux usées, d'une capacité de traitement comprise entre 70 à 103 000 « équivalents-habitants » (capacité de pollution produite par un « habitant moyen»). Ces stations d'épuration ont traité 7,2 millions de mètres cube d'eau usées en 2018. Les sous-produits du traitement des eaux usées sont évacués. En 2018, 1912 tonnes de matières sèches de boues ont été épandues en agriculture, dans le cadre d'un partenariat avec les agriculteurs.

La prospective financière pour ce qui concerne les travaux d'investissement va permettre d'objectiver les choix de gestion patrimoniale. Le taux de renouvellement des réseaux, de l'ordre 0,10 à 0,20% par an nécessite d'être augmenté à 1% minimum pour disposer d'un patrimoine de qualité. La pyramide des âges des stations d'épuration montre également des besoins de renouvellement ou de modernisation. L'inscription dans la transition écologique via une réflexion sur la durabilité des équipements et matériaux et leur impact environnemental est également nécessaire. A titre d'exemple, la consommation d'énergie de l'assainissement collectif est supérieure à 4,7 millions de kWh/an. Par ailleurs, les systèmes d'assainissement disposant de réseaux unitaires (Blaisois, Chailles, Candé sur Beuvron...) sont largement impactés par les eaux pluviales collectées dans ces réseaux aboutissant à des déversements d'eaux non traitées dans le milieu naturel par temps de pluie.

L'assainissement non collectif est géré en régie sur toute l'agglomération. Le patrimoine est exclusivement privé, il appartient aux usagers. Il n'y a donc aucune installation appartenant à l'agglomération. Le territoire d'Agglopolys comptabilise environ 4 651 installations d'assainissement non collectif. Ainsi, le nombre d'habitants concernés par ce service est évalué à environ 10 667. La répartition des ANC sur les 43 communes est assez hétérogène puisque le nombre total d'installations par commune varie de 2 à 482 unités.

La gestion des eaux pluviales urbaines est une nouvelle compétence depuis le 1^{er} janvier 2020. Elle est gérée en régie via des conventions de mise à disposition avec les communes (en cours de déploiement) et des prestataires (entretien des réseaux, travaux, et astreinte). La gestion des eaux pluviales urbaines est une dépense du budget général. Il n'y a pas de facturation auprès des usagers. Au stade du budget prévisionnel 2020, l'enveloppe relative à la gestion des eaux pluviales urbaines est égale à 80 000 € TTC. La prise de compétence « eau pluviale urbaine » doit être l'occasion de repenser largement sa gestion. En complément de la lutte contre l'artificialisation des sols, il faudra engager une politique de gestion intégrée des eaux pluviales pour un traitement à la parcelle. L'objectif est de réduire les investissements évitables en terme de création de bassin d'orage.

La compétence eau potable a également été transférée à Agglopolys au 1^{er} janvier 2020. L'enjeu du programme pluriannuel d'investissement sera de ne pas allonger la durée de vie moyenne des réseaux pour ne pas reporter sur les générations futures les coûts de remplacement. La qualité de l'eau potable sera une préoccupation forte des années à venir compte tenu du risque de raréfaction de la ressource. Une attention devra être portée aux capacités de stockage compte tenu du développement démographique, économique et touristique du territoire d'Agglopolys.

Le Conseil départemental, via les services de la Qualité de l'Eau et le Laboratoire Départemental d'Analyses, accompagne au quotidien les équipes d'Agglopolys sur ces quatre domaines du petit cycle de l'eau, au travers d'une convention de partenariat signée avec l'Agence de l'Eau, et de contrats spécifiques pour certaines prestations en assainissement collectif et non collectif.

Dans le cadre du programme national Très Haut Débit et pour répondre à l'objectif d'accès au THD pour tous à l'horizon 2025, deux actions sont menées :

- Le déploiement de la fibre est menée par Orange dans le cadre d'une convention signée en juillet 2015 sur le territoire dit AMII qui couvre 26 communes du territoire d'Agglopolys (ancien périmètre d'Agglopolys avant la fusion du 1^{er} janvier 2012).
- En parallèle, pour les communes non concernées par l'intervention d'Orange (soit 22 communes d'Agglopolys), le syndicat mixte ouvert (SMO) « Val de Loire Numérique » et l'opérateur TDF, dans le cadre d'une délégation de service public, ont également entamé le déploiement du Très Haut Débit.

A la fin 2020, Orange a terminé la construction du réseau sur les secteurs de Blois-Vienne, de l'hyper-centre de Blois et de la zone industrielle nord. Ainsi, 100% du territoire de Blois est adressable et 80% raccordable à la fibre (26 000 adresses pour 32 500 recensées). L'ambition de Orange était de raccorder 75% des adresses pour toutes les communes concernées contre 63% d'adresses raccordables aujourd'hui. Le planning prévisionnel est de 90% fin 2021 et 100% mi 2023 (décalage de quelques mois compte tenu de la crise Covid).

Par ailleurs, et même si son planning connaît quelques retard, le SMO Val de Loire Numérique a prévu le déploiement du réseau à échéance 2022 pour l'ensemble des autres communes. A la fin 2021, seront raccordables les communes de Santenay, Saint-Étienne des Guérets, Francay, Valencisse, Mesland, Monteaux, Rilly, Chaumont-sur Loire, une partie des communes de Valloire-sur-Cisse, Veuzain, Monteaux et Lancôme.

3/ Un territoire équilibré

Le projet de territoire porte aussi les prémices du projet d'aménagement et de développement durable du PLUI-HD. Il articule le développement autour des 8 communes du cœur d'agglomération véritable moteur d'attractivité et rayonnant sur tout le territoire. 4 pôles relais ont été identifiées : Herbault, Onzain-Chaumont, Chailles/Les Montils et Cour-Cheverny/Cheverny. Le projet s'appuie de plus sur les spécificités des 5 unités géographiques :

- L'unité Géographique Veuzain / Chaumont-sur-Loire : l'offre en équipements, services et emplois est principalement localisée sur 3 communes : Veuzain-sur-Loire, Chaumont-sur-Loire, Valloire-sur-Cisse. Les parcs d'activités économiques aménagés bénéficient de la proximité de la gare de Veuzain-sur-Loire. Le tissu commercial permet de conserver une proximité. L'offre touristique est particulièrement développée et diversifiée (Loire à Vélo, château de Chaumont-sur-Loire et ses jardins...). Les paysages sont marqués par la présence de deux grands cours d'eau qui structurent le territoire (la Loire et la Cisse), mais qui l'exposent également à de fortes contraintes (inondations). Écrins boisés et jardins participent à l'identité des bourgs, leur donnent un caractère exceptionnel, et proposent un cadre de vie attractif.
- L'unité Géographique plateau de Beauce : le caractère agricole de ce secteur est encore très affirmé. L'offre en équipements, services et emplois est principalement localisée sur le pôle de La-Chapelle-Vendômoise. Les parcs d'activités économiques bénéficient de la proximité de

l'autoroute A10 et de la voie ferrée. Le tissu commercial est peu développé. L'agriculture façonne ce territoire parsemé d'un patrimoine bâti rural peu connu : châteaux cachés dans les boisements, fermes remarquables, moulins et manoirs. L'offre touristique repose sur un patrimoine bâti diversifié (quelques châteaux, la cité agricole de Champigny-en-Beauce...), un patrimoine naturel (la Réserve Naturelle Nationale de Grand'Pierre et Vitain : patrimoine archéologique et écologique), et un maillage de chemins de randonnées qui restent à faire connaître.

- L'unité Géographique Cœur d'Agglomération : l'offre en équipements et services est principalement localisée sur la ville-centre et La Chaussée-Saint-Victor. Les communes plus petites du cœur d'agglomération profitent de la proximité de cette offre urbaine. Les nombreux parcs d'activités économiques bénéficient de la proximité de l'autoroute A10 et de la voie ferrée. Le tissu commercial est très développé, cette offre en commerces de proximité et grandes surfaces alimentaires et spécialisées est répartie sur plusieurs pôles : le centre-ville de Blois et sur les communes de Vineuil, Saint-Gervais-la-Forêt, La Chaussée Saint-Victor et Villebarou. L'offre touristique riche repose sur un patrimoine bâti diversifié (Blois ville royale, châteaux, Maison de la Magie...), un patrimoine naturel (bords de Loire...), un maillage de chemins de randonnées. La Loire et les grandes forêts domaniales structurent le paysage. Blois offre à voir un bâti patrimonial et monumental mis en valeur naturellement par un relief marqué.
- L'unité Géographique d'Herbault : l'offre en équipements, services et emplois est principalement localisée sur le pôle d'Herbault. Cependant, une offre de proximité associée à un tissu associatif dynamique s'est également développée dans d'autres villages (Landes-le-Gaulois...). Le tissu commercial particulièrement bien développé à Herbault permet de proposer des services de proximité. Le paysage agricole arboré est traversé par des petits cours d'eau (Cisse, Cisse Landaise, Gault) qui structurent le paysage et s'accompagnent d'un petit patrimoine lié à leurs anciens usages et de nombreux étangs.
- L'unité Géographique Chailles/Les Montils/Cheverny/Cour-Cheverny : l'offre en équipements, services et emplois est principalement localisée sur 2 bipôles urbains : Chailles/Les Montils, Cheverny/Cour-Cheverny. Les parcs d'activités économiques présentent un potentiel fortement concurrencé par une offre foncière aménagée au sud (secteur de Contres). Le tissu commercial particulièrement bien développé permet de conserver une proximité. Les paysages sont marqués par la présence de grandes forêts, d'une mosaïque viticole et agricole, de nombreux châteaux, des cours d'eau qui structurent le territoire (Beuvron, Loire, Cosson principalement), qui présentent une offre touristique importante, un cadre de vie attractif, mais qui l'exposent également à de fortes contraintes (inondations).

Le projet de territoire met en avant la « marque ligérienne Vallée de la Loire » identifiable par ses paysages. La préservation et la valorisation de cette charpente paysagère sont indispensables car elle est indispensable pour attirer des touristes et de nouveaux habitants. 29% du territoire est classé « Natura 2000 » et la volonté est de protéger les réservoirs de biodiversité de ces sites voire de les étendre.

4/ Le soutien de la Région à l'offre culturelle et sportive

La Région soutient la culture par la diversité de ses actions, renforcées durant la crise sanitaire :

- Projets Artistiques et Culturels de Territoire (exemples : le Club de la Chesnaie, le SIVU Beauregard, Cheverny),
- les équipements culturels dans le cadre du Contrat régional de solidarité territorial,
- soutien à la diffusion et à la création,

- soutien aux manifestations à rayonnement régional voire national (ex : Rendez-vous de l'Histoire),
- les emplois associatifs dans le cadre du CAP Asso.

Enfin, des projets d'équipements sportifs sont en cours de réalisation tels que le centre de performance du club ADA, dont le terrain a été acquis par le Conseil départemental. La Région apporte 500 000 € de subvention et a fléché 300 000 € de fonds européens. Agglopolys contribue par une subvention de 500 000 €. L'État souhaite soutenir ce projet à hauteur de 300 000 €. La Ville de Blois contribue à hauteur de 150 000 €.

Annexe 3 : La situation économique

1/ Peu de chômage... mais aussi une diminution du nombre d'emplois salariés

Comme pour la plupart des bassins d'emplois de la Région à l'exception des métropoles de Tours et d'Orléans, Agglopolys a enregistré ces 10 dernières années une baisse du nombre d'actifs et du nombre d'emplois salariés, notamment privés. Cette perte d'attrait du principal bassin d'emploi du Département, vis-à-vis des entreprises et des actifs comporte une dimension structurelle indéniable, les emplois continuant à se concentrer dans des villes, des métropoles toujours plus importantes. Pourtant proche de Tours et d'Orléans, Blois subit cette évolution comme la plupart des agglomérations de la région ce qui ne manque pas d'interroger en terme de développement du territoire régional. Le vieillissement de la population accentue cette tendance, le nombre de salariés atteignant l'âge de la retraite ne cessant d'augmenter pour notre territoire jusqu'en 2028 selon les projections de l'INSEE.

Même si certains évoquent que la crise sanitaire est susceptible de renforcer l'attrait des villes moyennes voire de la ruralité, cela demeure largement à démontrer lorsqu'il s'agit de l'implantation ou du développement d'entreprises.

Cette baisse de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2019 vaut pour l'industrie mais aussi pour la construction, en dépit d'un rebond depuis 2017, et le commerce. Les emplois créés dans les services, publics et privés, contrebalancent seulement pour partie cette tendance.

Depuis un an, on peut considérer que la crise économique qui suit la crise sanitaire a encore des effets limités compte tenu du soutien massif de l'État. Elle a surtout freiné une dynamique amorcée les mois précédents, celle de la baisse du taux de chômage. Au 2ème trimestre 2020, le taux de chômage en Loir-et-Cher était tombé à 6,1% selon l'Insee en baisse de près d'un point par rapport à la même période en 2019. Ce taux est le plus faible des départements de la Région Centre – Val de Loire.

La création d'entreprise a marqué le pas au cours des 3 premiers trimestres de 2020 par rapport à 2019 du fait de la crise. Seul le secteur des services a vu le nombre d'entreprises progresser. Mais ce n'est pas forcément un indicateur positif puisqu'il s'agit largement d'entreprises individuelles créées souvent par des personnes ayant perdu leur emploi.

Le relatif faible taux de chômage sur le territoire ne doit pas occulter la baisse du nombre d'actifs et d'emplois. Ces deux évolutions sont même certainement liées. Il est donc d'autant plus nécessaire de former les jeunes sortant du système scolaire sans diplôme, pour leur permettre de constituer demain de la main d'œuvre potentielle pour les entreprises qui hésitent à investir et se développer sur le territoire, faute de personnel qualifiés ou formés. Via la Maison de l'emploi, la Mission locale, l'école de la seconde chance, le nouveau CFA interprofessionnel, l'Agglomération entend s'atteler à cet enjeu essentiel au devenir du territoire.

2/ Une politique foncière qualitative

Actuellement, les 1 000 hectares de zones d'activité aménagées d'Agglopolys sont occupées à plus de 95%. Les parcelles aménageables sont peu nombreuses. Même si le territoire n'est pas bénéficiaire du label « territoire d'industrie », l'industrie représente encore un secteur d'activités

important et il importe d'avoir des terrains rapidement disponibles pour accompagner le développement des entreprises industrielles du territoire et capter des opportunités de nouvelles implantations.

Agglopolys mène une politique active de requalification des friches, de rationalisation du foncier et de l'immobilier économique sur ses parcs d'activités, afin de répondre aux besoins d'extension ou au contraire de contraction des entreprises et permettre l'implantation de nouvelles activités.

Le futur PLUI-HD d'Agglopolys veillera à un double objectif en matière économique : limiter les extensions nouvelles, via l'optimisation du foncier et de l'immobilier existant, tout en tenant compte des besoins de développement des entreprises de l'ordre de 5 à 10 ha par an. Cette politique visant à limiter l'artificialisation de notre espace implique sans doute pour les années à venir l'impossibilité d'accueillir sur l'agglomération des développements nouveaux d'entreprises en matière de logistique.

Agglopolys, qui s'appuie et s'appuiera encore plus demain, sur un projet de développement vertueux en matière de consommation de l'espace naturel et agricole, participant ainsi à l'effort collectif voulu par le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET), issu d'une concertation large de l'ensemble des acteurs et instaurant des objectifs ambitieux en matière de consommation d'espace.

Afin de limiter la consommation foncière, la densification immobilière sera renforcée. Afin de convaincre les entreprises de partager des espaces communs tels que les parkings pour favoriser le foisonnement plutôt que la duplication des mêmes équipements, la coopération entre entreprises sera favorisée. Une expérimentation est en cours avec les entreprises de la zone d'activité des Gailletrous. Un des projets porte sur l'utilisation de l'énergie fatale produite par certaines industries et utilisée par d'autres.

La SEM patrimoniale Territoire & Développement dont la Région Centre – Val de Loire, le Département de Loir et Cher et Agglopolys sont actionnaires est un opérateur actif sur le territoire et qui pourrait porter ces orientations de qualité des bâtiments d'activité.

3/ Une économie de service

Avec 42% d'emplois dans l'économie présenteielle, le territoire d'Agglopolys est composée de nombreuses petites entreprises de service mais aussi de grandes entreprises phares dans le secteur tertiaire telles que Worldline ou Humanis. Parmi les principales entreprises de services sur le territoire, il faut noter la présence spécifique des activités auxiliaires de services financiers et d'assurance représentant 3,4% des emplois salariés privés.

L'artisanat est un secteur diversifié avec plus de 1 500 entreprises dont moins de 200 installées dans une zone d'activité. Ces artisans sont donc disséminés dans toutes les communes et apportent de l'activité dans toutes les communes.

Le commerce de détail a fait l'objet d'une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loir-et-Cher fin 2020 sur la base des données 2018. Elle montre que le centre-ville de Blois concentre un grand nombre de petits commerces qui ont une zone de chalandise de proximité. Le départ de magasins de grandes chaînes (Célio...) est un point de vigilance. Les centres commerciaux de périphérie sont plus dynamiques. Le site de Vineuil/Saint Gervais est le plus important. Mais si on additionne les deux zones commerciales du nord de l'agglomération, la situation est assez équilibrée entre le nord et le sud de l'agglomération. Cette étude montre aussi que les commerces blaisois couvrent la plupart des besoins et que l'évasion de chalandise vers

Tours ou le Loiret est assez limitée. Le nombre de commerces varie peu sur la période 2014 – 2018 mais l'étude estime la perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 10 à 15%. Cela témoigne d'une certaine fragilité même si le taux de vacance commerciale en centre ville constaté au printemps 2021 demeure relativement faible (de l'ordre de 6 à 7%). En revanche, cette étude n'a pas pu prendre en compte les récentes évolutions en matière de commerce en ligne et de livraison à domicile.

Le secteur économique non délocalisable le plus riche en emplois est bien entendu celui du tourisme. La destination Blois – Chambord se rattache à la marque régionale Val de Loire. Ce bassin est une destination touristique majeure de la région : la fréquentation cumulée des 26 sites ayant répondu à l'enquête du Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire est de 2 093 377 visiteurs en 2011, soit près du quart de la fréquentation touristique totale du Centre (8,7 millions de visiteurs en 2012 dans les monuments, sites et musées de la région). En 20 ans, la fréquentation touristique de nos sites et principales manifestations touristiques a augmenté de 70% passant de 1,9 M à 3,2 M de visiteurs en 2019. La renommée touristique du territoire d'Agglopolys est liée à 3 « grands sites » (chiffres fréquentation 2019 ADT41) :

- Le Domaine régional de Chaumont-sur-Loire : 534 000 visiteurs, pour le château et le Festival international des Jardins.
- - Le Château de Cheverny : 350 000 visiteurs (ainsi que 70 500 visiteurs à la Maison des vins de Cheverny).
- - Le Château royal de Blois : 353 500 visiteurs.

La clientèle étrangère représente environ 25% des visiteurs. En 2018, plus de 7 visiteurs sur 10 se sont portés sur des sites culturels contre 9 sur 10 en 2000. Le territoire a donc amorcé un rééquilibrage vers de nouvelles pratiques touristiques plus orientées vers le patrimoine naturel ou les événements festifs autour des activités fluviales, de la gastronomie ou de festivals.

Ces fortes fréquentations touristiques nécessitent une capacité suffisante d'hébergements de qualité et des aménagements autour des principaux sites à la hauteur des enjeux touristiques. La commune de Cheverny a été classée « station de tourisme » en 2013. Cette distinction, une première en région, atteste des efforts déployés pour la qualité des équipements, des services d'accueil des visiteurs et des animations proposées à Cheverny. La commune se lance dans un vaste projet d'aménagement intégrant des stationnements (voitures, autocars, camping-cars) mais aussi des voies douces et des placettes qui seront utilisées durant les nombreuses manifestations touristiques organisées chaque année sur la commune. Cette politique est renforcée par l'implantation des « Sources de Cheverny », déclinaison locale des hôtels-spa de luxe du groupe Caudalie.

Le tourisme à vélo a fortement contribué au développement touristique du territoire, avec l'aménagement de l'itinéraire de la Loire à Vélo (et deux variantes desservant Chambord). L'ensemble des boucles vélos et de la véloroute représente aujourd'hui un réseau cyclable de près de 500 Km, et un attrait pour la visite entre les « grands sites » (châteaux de Blois, Chambord, Cheverny, Chaumont-sur-Loire), entre nature et culture (paysages de Loire, vignobles et forêts). Il reste toutefois nécessaire de ponctuer cette infrastructure de services à proposer aux touristes (aires de détente, bornes de recharge de vélos à assistance électrique, WC...). Certaines portions restent en outre à aménager pour améliorer la qualité de l'infrastructure et mieux valoriser l'ensemble du territoire du Pays des Châteaux puisque l'objectif est de bénéficier encore mieux des locomotives touristiques situées à proximité à savoir Chambord et Beauval. Le Conseil départemental et Agglopolys travaillent depuis longtemps de manière partenariale sur ce

sujet. Soucieux de pouvoir conforter cette offre, d'accompagner au mieux les acteurs locaux et de proposer aux clientèles des aménagements en rapport avec leurs attentes en termes de sécurité et de découverte, le Département a adapté sa politique depuis 2017. Il souhaite à travers ces partenariats compléter le réseau existant, avec un accompagnement conséquent des maîtres d'ouvrage. La commune de Cheverny a été par exemple l'une des collectivités soutenue dans ce cadre.

Pour cela Agglopolys soutient la diversification des hébergements touristiques. Entre 2012 et 2019, le nombre de nuitées déclarées (à l'échelle du Pays des Châteaux) est passé de près de 855 000 à plus de 1 010 000. Sur la base de 70 € de dépense selon une enquête clientèle de 2014. Le chiffre d'affaire du secteur touristique dépasse donc 70 M€ chaque année. On estime à plus de 2 000 les emplois salariés de la filière tourisme sur le territoire d'Agglopolys soit plus de 5% de la population active totale ce qui en fait le 5ème secteur économique en terme d'emploi. Les nuitées en campings ont presque doublé avec un renforcement des campings classés 3 étoiles et plus et représentent plus de 50% des nuitées de tourisme sur le territoire. Le secteur de l'hôtellerie traditionnelle a progressé de 20% du fait du faible renouvellement de l'offre. Agglopolys accueille 60% des hôtels 4 étoiles du département et plus de la moitié de l'ensemble de l'infrastructure hôtelière du Loir-et-Cher. Les 2/3 des hôtels font partie de chaînes et le taux d'occupation en 2018 dépassait légèrement 50% contre un taux moyen supérieur à 55% pour l'ensemble de la Région Val de Loire (il est vrai porté par la clientèle d'affaire de la région orléanaise). Le secteur des locations de meublés et l'apparition des locations via les plateformes a fait exploser ce mode d'hébergement.

La démarche choisie par Agglopolys pour promouvoir le secteur touristique passe par la délégation au Pays des Châteaux et à l'Office de tourisme de la promotion du territoire et par la prise en charge directe d'opérations relatives aux aménités. Ainsi, Agglopolys a financé le raccordement au réseau d'assainissement pour les Sources de Cheverny, devenu depuis peu le 1er établissement 5 étoiles de Loir-et-Cher. Il est également prévu de prendre en charge la voirie d'accès au futur hôtel attendant au château de Chaumont. La Ville de Blois va aussi aider Christophe Hay qui va installer son hôtel 5 étoiles et son restaurant gastronomique à Blois en lui proposant un foncier agricole pour mettre en avant la maraîchage ligérien dans son offre. Agglopolys a piloté l'étude de potentialité du château de Ménars en partenariat avec la Région, le Département et la Banque des Territoires. Ce travail de facilitation accompagne aussi les projets de Saint-Bohaire ou de Seillac. Enfin, Agglopolys est propriétaire du camping de Blois. Malgré la crise sanitaire, le secteur du tourisme a pu « sauver » l'année 2020 grâce aux touristes français et des pays limitrophes (Belgique, Allemagne). Ce territoire est encore assez peu sensible aux flux mondiaux et en particulier asiatiques. Pour faire revenir ces touristes de proximité, il faut aussi développer un programme événementiel varié et étalé tout au long de l'année. Contrairement à de nombreux sites touristiques très marqués par l'activité estivale (comme le littoral) ou hivernale (comme les montagnes), le Val de Loire peut attirer des touristes tout au long de l'année à condition que l'offre d'hébergement et l'offre de loisirs suivent.

Pour cela, et conscients de la nécessité d'agir de manière groupée pour avoir une véritable force de frappe en matière de communication, les acteurs de la destination s'associent pour des campagnes de communication mutualisées depuis 2017. Celles-ci se déroulent au printemps et avant la période de Noël. En 2020, une campagne spécifique a été réalisée pour cibler les touristes « de proximité » au sein de la Région.

4 / La volonté de préserver l'activité industrielle

Comme sur le territoire français, l'industrie a vu ses effectifs salariés diminuer depuis 20 ans. Entre 2008 et 2019, ce sont près de 20% des emplois salariés industriels qui ont disparu au sein de la Communauté d'agglomération.

Néanmoins, la présence de l'industrie est encore très marquée sur Agglopolys (14,5% de l'emploi total en 2017) comparée à la place de celle-ci sur les métropoles tourangelles et orléanaises (9,6 et 9,7%). C'est à la fois une force de conserver de la capacité de production, des savoirs-faire mais les conséquences économiques de la crise sanitaire montrent qu'il peut s'agir aussi d'une faiblesse.

L'activité industrielle occupe une place encore importante sur l'agglomération, avec plus de 18% des emplois salariés privés, soit plus de 6 000 salariés, au sein de grandes entreprises à capitaux internationaux comme de PME, et auxquels il faut ajouter tous les emplois liés aux activités associées (interim, services aux entreprises...).

Si certaines filières poursuivent leur développement (industrie cosmétique et pharmaceutique notamment), deux filières structurantes du territoire sont en grande difficulté :

- *La filière automobile*, historiquement très présente sur l'agglomération avec des équipementiers renommés, notamment sur la motorisation diesel (Borgwarner, Duncha, JTEKT, Valéo...) et divers sous-traitants, a subi de lourdes pertes d'emplois ces dernières années mais représente encore plus de 1 500 emplois. La mutation profonde de ce secteur, soumis à la forte concurrence des pays à bas coûts de production, a conduit les acteurs à accélérer leur restructuration et la diversification de leurs marchés et clients. JTEK et DELPHI ont reçu des aides de la Région sur les 3 dernières années pour soutenir des programmes de R&D devant permettre de trouver des relais de croissance et pérenniser les emplois sur les territoires. Delphi récemment racheté par Borgwarner, espère réorienter une partie de son savoir-faire en matière d'injection vers les moteurs à combustion hydrogène. Avec ses 1 150 employés, la société Borg Warner est le 1^{er} employeur privé d'Agglopolys et la baisse de ses effectifs risque d'entraîner une hausse du chômage. Agglopolys pourrait subir une baisse de fiscalité substantielle. Après avoir accordé une aide économique sur la filière essence en complément du soutien de la Région, du FEDER puis de l'État dans le cadre du Plan de Relance, il faudra veiller à la pérennité de cette entreprise. Le risque de délocalisation est toujours présent dans le cadre de cette multinationale. L'entreprise échange avec les services de la Région sur l'hydrogène.
- *La filière aéronautique*, forte de plusieurs PME de pointe (Mekamicron, Senior Aerospace, Appaoo...) et jusque là en plein essor, a été frappée de plein fouet par la crise sanitaire et l'arrêt du trafic aérien. Cette crise brutale a également impacté les entreprises de la mécanique et la métallurgie qui s'étaient justement réorientées vers l'aéronautique pour pallier les baisses importantes d'activité prévues dans l'automobile.

Ces deux filières emploient une main d'œuvre très qualifiée, ingénieurs comme techniciens. Leur réduction d'activité risque de conduire à une véritable hémorragie de compétences, avec des familles entières qui devraient quitter notre territoire. Afin de maintenir ces compétences sur notre agglomération, l'État à travers ses différents outils (plan de relance sectoriels, CPER...) accompagne les acteurs économiques vers un renforcement de leur compétitivité, leurs transitions écologique, énergétique ou numérique et, lorsque cela est nécessaire, une réorientation de leur activité. La recherche et développement, très présente dans ces entreprises, doit continuer à être fortement soutenue et les collaborations renforcées avec les établissements

d'enseignement supérieur de l'agglomération (INSA Centre-Val de Loire, IUT...) et les laboratoires associés (LaMé...).

Agglopolys s'engage de son côté, avec la Région, à soutenir les entreprises de ces secteurs dans leurs efforts d'investissements en matière d'immobilier ou de R&D. Deux projets sont par ailleurs à l'étude avec la CCI, d'une part pour structurer un pôle de compétences autour de l'énergie/hydrogène et d'autre part un incubateur / tiers-lieu pour valoriser les compétences des étudiants, en lien avec les attentes du tissu industriel local. Agglopolys encourage également toutes les formes de synergies et mutualisations entre entreprises notamment au travers de démarches d'Ecologie industrielle territoriale.

Agglopolys, membre du pôle de compétitivité « Cosmetic valley », accueille de grandes entreprises de gammes diversifiées assurant une certaine stabilité à ce secteur. Ce secteur est dynamique mais son internationalisation est autant porteuse de potentialités que de fragilités. Les cosmétiques « grand public » ont été plus fortement touchés par la crise sanitaire et surtout par le Brexit qui a imposé de nouveaux process logistiques pour Procter & Gamble. L'entreprise Sisley n'a pas réellement pâti de la baisse d'activité des boutiques d'aéroports et de la baisse d'activité des instituts. Cette filière nécessite un accompagnement logistique pour favoriser les exportations et un développement des filières de formation puisqu'il n'y a pas de filière de haut niveau dans les domaines de la chimie.

Les entreprises d'Agglopolys sont aussi présentes dans le secteur de la santé. Les fleurons locaux sont le groupe Chiesi et le Laboratoire Lavoisier. Ces deux entreprises investissent sur place. Les nouvelles implantations sont soutenues par l'État, la Région Centre - Val de Loire (qui intervient également sur le champ de la formation) et Agglopolys. Comme pour la cosmétique, les filières de formation locales sont insuffisamment adaptées à ce secteur d'activité. Que ce soit au travers des DEFI ou du CAP Formation, la Région s'emploie à favoriser le développement des compétences.

Les industries mécaniques présentes dans le blaisois sont dynamiques et performantes mais sont pour la plupart des équipementiers et des sous-traitants ou des entreprises très performantes dans des niches d'activité très spécifiques. Elles sont donc dépendantes de la conjoncture et faiblement intensives en emploi. Des entreprises comme IDI Composites International à Vineuil ou Beural à Champigny en Beauce et à Blois sont méconnues mais investissent fortement.

5/ Une agriculture répondant aux attentes des consommateurs

Agglopolys est un territoire à l'agriculture variée avec de grandes exploitations céréalières au Nord et du maraîchage et de la viticulture au sud (5 appellations d'origine contrôlée). La filière animale est peu représentée sauf dans le secteur caprin pour la production fromagère (2 appellations d'origine contrôlée). Avec environ 40 000 hectares cultivés et 328 exploitations agricoles, l'agriculture occupe plus de 50% du territoire de l'agglomération. L'agriculture représentait en 2018 plus de 1 600 emplois salariés et non salariés. Cela demeure l'une des forces économiques du territoire de la Communauté.

Si l'urbanisation a fait perdre 9 500 ha de terres agricoles en Loir-et-Cher entre 2010 et 2018, l'année 2020 a été marquée par le soutien à l'installation de 45 jeunes agriculteurs. Agglopolys est également marquée par cette situation contrastée.

Depuis plus de 10 ans, Agglopolys a mené une politique volontariste de préservation du foncier agricole, avec notamment la création de la 1ère zone agricole protégée (ZAP) du département à Vineuil, la mise en place dès 2009 d'un observatoire agricole à l'échelle du SCOT ou encore la réalisation d'une étude agricole approfondie dans le cadre du PLUI-HD. Agglopolys a également mené des opérations exemplaires de reconquête d'espaces en faveur de l'agriculture, avec l'installation de maraîchage bio en zone urbaine et péri-urbaine (zones Vacquerie et Rabière à Blois) et la réintroduction du pâturage ovin sur plusieurs communes de l'agglomération.

Au-delà de cette prise en compte des enjeux agricoles dans toutes ses politiques, Agglopolys souhaite que l'agriculture elle-même réponde davantage aux attentes du territoire, en développant des circuits alimentaires de proximité. A ce jour, un peu moins de 100 exploitations (dont 42 viticulteurs) ont une activité de vente directe et à peine 900 ha sont exploités en agriculture biologique (développement actuel de l'activité de Biosolidaire, Jardins de Cocagne...).

Afin d'encourager le développement des circuits courts et la diversification des productions, Agglopolys participe activement à la promotion des producteurs locaux, avec la création dès 2016 de la démarche « En direct de nos fermes », le soutien aux actions collectives des syndicats AOC viticoles.

Agglopolys est bien sûr impliquée dans le projet alimentaire territorial porté par le Pays des Châteaux, premier PAT labellisé par la Région Centre – Val de Loire, qui vise à renforcer le lien entre production et consommation locale pour assurer une large autosuffisance du territoire et permettre la transition vers un modèle plus durable, à travers 5 enjeux :

- Maintenir une diversité agricole garante d'une richesse paysagère.
- Développer une filière alimentaire locale pourvoyeuse d'emploi.
- Accompagner la transition alimentaire vers un modèle plus durable.
- Sensibiliser et rendre accessible une alimentation saine et locale auprès de tous les publics.
- Mettre en valeur le terroir du Val de Loire pour développer l'image du territoire.

Agglopolys souhaite par ailleurs accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques pour faire face aux enjeux du changement climatique (réduction des émissions de GES, préservation de la ressource en eau...), de la qualité des paysages et de la biodiversité.

Un des défis dans un souci de limitation de l'usage des produits chimiques est le développement de l'épandage des boues des stations d'épuration. Si 70% des boues issues des systèmes d'assainissement ont été utilisées en agriculture en 2020, ce taux baisse d'une part du fait de la crise sanitaire et des risques de contamination des boues mais aussi d'un recul de l'acceptation de cet usage par les riverains des exploitations.

L'usage de l'eau est un autre défi pour le monde agricole. Ces dernières années, le territoire d'Agglopolys a été concerné par des arrêtés de limitation des usages de l'eau en période estivale pour des durées longues. La résilience en matière d'usage de l'eau impose un travail fin avec la Chambre d'Agriculture pour développer des projets territoriaux pour la gestion de l'eau. La question de la pollution de l'eau potable par les résidus d'apports chimiques à l'agriculture encore présents de longues années après leur utilisation (par exemple l'atrazine sur les terres viticoles) a amené les services d'Agglopolys, de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil départemental, de l'Agence de l'Eau et de l'État à suivre la qualité de l'eau potable et la lutte contre les pollutions diffuses sur les captages du territoire concernés par ces pollutions."

6/ Une politique destinée à offrir des débouchés sur le territoire aux diplômés de l'enseignement supérieur

L'Agglomération blésoise s'est battue depuis plus de 20 ans pour disposer d'une offre d'enseignement supérieur qui lui soit spécifique au sein du Val de Loire et de la région. L'INSA Centre Val de Loire et l'IUT, dépendant de l'Université de Tours, en constituent les fleurons sur un pôle universitaire situé sur le site de l'ancienne Chocolaterie Poulain à proximité de la gare de Blois - Chambord et du centre ville.

Avec 1 500 étudiants répartis sur les campus de Bourges et de Blois, cette école se fonde sur le génie des systèmes industriels. Cinquième région industrielle de France, le Centre – Val de Loire manque d'ingénieurs, d'où l'importance de l'école et de l'enseignement supérieur qui y est dispensé, particulièrement bien adapté aux besoins des grandes industries comme des PME. Depuis 2015, l'INSA Centre Val de Loire a intégré l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois. Cette école mène des actions en partenariat avec les collectivités du territoire afin de mettre en pratique les enseignements autour de la résilience et de l'adaptation aux enjeux environnementaux. Le site blésois de l'INSA fait l'objet de travaux de rénovation et d'extension. L'objectif est de passer à 2 000 étudiants pour l'ensemble INSA Centre Val-de-Loire à horizon 2025. La construction d'un complexe sportif à proximité immédiate du campus universitaire est une nécessité étant donné que la pratique sportive des étudiants est désormais intégrée dans leur cursus de formation. Un partenariat local est aussi à l'étude pour créer un tiers lieu favorisant la création d'entreprises innovantes par les étudiants en fin de formation en partenariat avec les ingénieurs des entreprises du territoire.

A cela s'ajoutent des enseignements de l'Université de Tours, notamment en droit, l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) mais aussi le CFA interprofessionnel de Blois qui propose pas moins de 30 diplômes du CAP au BTS.

Au total, Agglopolys comptabilise plus de 3 600 étudiants et près de 10 880 jeunes suivent une formation tous niveaux confondus (niveau 1 à 5) sur le bassin de vie de Blois.

Annexe 4 : Les documents de planification et de programmation

1/ Un plan local de l'habitat couplant soutien à la création de logements et rénovation des logements anciens

Un des enjeux du PLH est la *lutte contre la vacance*. Sur l'ensemble des logements, ceux vacants sont en nombre significatif. En 2019, sur le territoire communautaire, ce sont 5 142 logements vacants qui sont recensés par l'INSEE, soit un taux de 9,3%. Moins des deux tiers (62%) de cette vacance se concentre à Blois (3 172 logements vacants, soit un taux de 11,9%). Une situation comparable aux moyennes observées sur les territoires du département de Loir-et-Cher (10,4%) et de la région Centre – Val de Loire (9,8%). À titre de comparaison avec des EPCI régionaux de même importance, le niveau de la vacance dans le parc total de logements d'Agglopolys se situe entre celui de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole (7,5%) et celui de la Communauté d'agglomération de Bourges Plus (11,7%).

Mais la vacance structurelle (au delà de 3 mois) est beaucoup plus faible dans le parc locatif social : 4,7% sur Agglopolys (avec 479 logements vacants) et 5,3% à Blois (avec 441 logements vacants). Une situation tout à fait acceptable au regard de la moyenne départementale de 5,9% mais moins bien que la moyenne régionale avec un taux de 2,6%. À titre de comparaison avec des EPCI régionaux de même importance, le niveau de la vacance dans le parc HLM d'Agglopolys se situe entre celui de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole (3,9%) et celui de la Communauté d'agglomération de Bourges Plus (10,4%).

Le PLH accorde aussi une grande importance à l'analyse de *l'offre et de la demande de logements sociaux*. Le volume des demandes reste stable sur la période 2015 à 2017 mais il diminue de 5% en 2018. Cette baisse du nombre de demandes semble affecter la répartition entre les bailleurs et la répartition en fonction du secteur demandé. En 2018, les 2 874 ménages demandeurs enregistrés (contre 3 012 en 2016, 3 018 en 2015) se répartissent entre les bailleurs :

- 37% auprès de l'OPH Terre De Loire Habitat (contre 30% en 2017)
- 32% auprès de la SA HLM Loir-et-Cher Logement (contre 36% en 2017)
- 31% auprès de la SA HLM 3F Centre Val de Loire (contre 34% en 2017)

En 2018, plus des trois quart (76%) des ménages demandent un logement à Blois (contre 80% les années précédentes) ; 17% les pôles urbains (contre 13%). Les pôles équipés et les communes rurales sont demandés dans les mêmes proportions qu'auparavant (respectivement 6% et 1%).

Environ les trois quarts des renouvellements sont toujours issus de demandes déposées depuis moins de deux ans (71% en 2015 ; 74% en 2016 ; 73% en 2017 ; 75% en 2018). En 2018, le volume des attributions est en augmentation de 15% par rapport à 2017 : 1 275 logements ont été attribués en 2018 contre 1 109 en 2017 (1 154 en 2016 et 1 018 en 2015). L'indice de pression sur l'agglomération diminue au cours des 4 dernières années avec un niveau de 2,3 (soit un peu plus de 2 demandes pour 1 attribution) équivalent à la moyenne départementale mais moitié moindre par rapport à la moyenne nationale (4,6 en 2018 pour la France métropolitaine). En 2018, en moyenne 10 mois d'attente sont nécessaires avant l'attribution d'un logement social ce qui reste faible même s'il est en augmentation constante d'un mois par an depuis 2015. Mais il faut distinguer deux niveaux d'attente pour une attribution d'un logement locatif social :

- celui pour une première demande dont le délai moyen est moitié moindre, avec en moyenne 6 mois d'attente avant attribution ;
- et celui pour un renouvellement d'une demande dont le délai moyen est 8 fois plus long (50 mois, soit de plus de 4 ans).

La réponse aux demandes urgentes est donc assurée par les organismes HLM. Les attributions répondant à des demandes exigeantes ou de confort sont beaucoup plus longues à satisfaire. Les logements attribués correspondent à la demande des ménages, conformément aux orientations de la Convention Intercommunale d'Attribution signée en 2017. Le taux de satisfaction atteint les 96% pour Blois ; 80% pour les pôles urbains ; 76% pour les pôles équipés et 58% pour les communes rurales. Les logements attribués ont une taille correspondante à celle demandée, sinon, ce sont des logements plus grands qui sont proposés (62% pour les T3, 79% pour les T4 et autant pour les T5 ou plus). Néanmoins on constate une plus difficile adéquation sur la gamme des petits logements (seulement 42% de satisfaction pour les T1 et 47% pour les T2). La part des ménages qui demande le secteur dont ils sont originaires reste élevée même si on constate des disparités entre Blois (2/3 des ménages ayant formulé une demande de logement social dans le territoire d'Agglopolys proviennent de Blois) et les autres communes (1/3 des ménages ayant formulé une demande de logement social pour une commune des pôles urbains proviennent d'une commune de ce secteur urbain).

Sur la base des données 2018, les demandeurs de logements sociaux sont en majorité âgés entre 25 et 44 ans, avec un âge moyen de 41 ans. Les demandes de mutation sont proportionnellement plus présentes sur Blois (un tiers des demandes). Enfin, on recense une forte proportion de personnes seules et de familles monoparentales dans les ménages demandeurs (respectivement : plus de 2 ménages sur 5 et environ un quart des ménages).

La taille des logements demandés est en adéquation avec les profils des familles. Plus de la moitié des demandes s'orientent vers un logement de taille moyenne (soit 57%, dont 32% vers les T3 et 25% vers les T4). Plus d'un tiers concerne le souhait d'obtenir un logement de petite taille (soit 37%, dont 12% pour les T1 et 25% pour les T2).

Les ménages demandeurs de logements sociaux ont majoritairement de très faibles revenus. Plus de 2 ménages demandeurs sur 5 ont un niveau de ressources inférieur à 20% des plafonds et plus de 2 ménages demandeurs sur 3 ont des ressources répondant aux conditions d'accès des PLAI.

La production neuve est également observée et analysée par l'utilisation statistique des données [Sit@del2](#). Sur la période 2012-2019, la production de logements neufs se développe principalement sur le territoire d'Agglopolys hors de Blois (avec 64% des logements autorisés à la construction et 69% des logements mis en chantier) contre respectivement 36% et 35% à Blois qui représente pourtant 47% du parc des résidences principales. En conséquence, le parc de logements neufs croît moins vite à Blois que sur les autres communes d'Agglopolys. Le suivi de l'indice de la construction neuve (c'est-à-dire du nombre de logements commencés pour 100 logements existants) montre un ralentissement de la production neuve puisqu'il baisse régulièrement de 0,1 point en moyenne tous les 3 ans depuis 2012 (0,8 en 2012 contre 0,6 en 2019).

Le marché privé a fait l'objet d'une étude fine en 2018 sur la base du fichier Perval qui centralise tous les actes notariés enregistrés. L'analyse a porté sur les ventes des propriétés bâties (maisons et appartements) et non bâties (terrains à construire destinés à l'habitat) pour la période 2012-2018. 884 transactions de propriétés bâties ont été recensées en 2018 dont 567 maisons et 317 appartements. Ce marché se maintient à un niveau élevé après une année record en 2017 (+76% de vente de maisons et +50% de vente d'appartements) précédée par une certaine stabilité pendant 4 ans (de 2013 à 2016). Mais, le marché du neuf est encore stable et

moyennement actif puisqu'il concerne seulement 2% des ventes de maisons et 8% des ventes d'appartements.

Sur la période 2013-2018, on observe une évolution différenciée des prix moyens de transaction selon le type d'habitat vendu avec une diminution des prix moyens concernant les maisons (-1% par an) et une baisse beaucoup plus marquée dans les pôles équipés (-2% par an). Acquérir une maison en 2018, nécessite un budget moyen de 163.000 € TTC. Les biens les moins chers sont situés dans les communes rurales et les biens les plus chers sont localisés dans les pôles urbains. Les prix moyens de vente des appartements sont quant à eux en hausse de 1,8% par an et se caractérisent par une stabilisation dans l'ancien (0% par an) mais une hausse sensible dans le neuf (+7,1% par an). Acquérir un appartement en 2018 nécessite un budget moyen de 86.000 € TTC (plus de 83.000 € TTC dans l'ancien et moins de 125.000 € TTC dans le neuf).

Avec 148 ventes de terrains à bâtir destinés à l'habitat l'année 2018 a été un record qui prolonge la reprise d'activité du marché engagée en 2017 (131 ventes). De 2012 à 2016, le nombre de ventes de terrains à bâtir a diminué au rythme moyen de -10% par an. Sur les deux dernières années(2017-2018) le nombre de transactions de terrains constructibles pour l'habitat a plus que doublé (+56% par an). En 2018, les transactions de terrains à bâtir s'opèrent : pour plus d'un tiers dans les pôles équipés ; pour plus d'un quart dans les communes rurales et pour moins d'un quart dans les pôles urbains. Entre 2013 et 2018, l'augmentation du prix moyen au m² (+2,0% par an) est la conséquence de la diminution de la superficie des terrains (-1,7% par an) et de l'augmentation du prix moyen de transaction (+0,7% par an).

Les maisons et les terrains à bâtir sont plutôt achetés par des jeunes (respectivement 55% et 68% des acquéreurs ont moins de 45 ans). Les appartements le sont par des ménages plus âgés (43% des acquéreurs ont plus de 45 ans). Les particuliers dominent le marché immobilier bâti et représentent 95% des vendeurs de maisons et 84% des vendeurs d'appartements. Dans le marché immobilier non-bâti et spécifiquement sur les terrains constructibles à destination de l'habitat, leur représentation est moins forte mais reste majoritaire : 55%. En 2018, le marché immobilier local est un marché de plus en plus endogène puisque 74% des acquéreurs de maisons résidaient déjà dans l'agglomération (contre 67% en 2006). Ce taux étaient de 65% pour les acquéreurs d'appartements (contre 59% en 2006) et pour 87 % des acquéreurs de terrains à bâtir (contre 72% en 2006).

Par ailleurs, concernant les résidences secondaires et les logements occasionnels présents sur le territoire communautaire d'Agglopolys, si leur nombre était en diminution constante depuis 1999 jusqu'à 2012 (avec un taux moyen annuel de -1,75%), ce segment du parc de logements enregistre une progression significative sur la dernière période quinquennale 2012-2017 avec un taux moyen annuel de 3,35%.

Le plan local de l'habitat s'équilibre entre création de logements pour faire face à la décohabitation et à l'accueil de nouveaux habitants mais aussi prenant en compte la nécessaire rénovation thermique des habitations. Agglopolys a renouvelé sa politique du logement en 2020 en mettant en place une opération programmée d'amélioration de l'Habitat à Blois et un Programme d'intérêt général pour le reste du territoire afin de rénover un grand nombre de logement. A Blois, la volonté est de remettre sur le marché des logements anciens inoccupés en centre-ville faute de déconnexion avec les commerces de rez-de-chaussée ou des logements non fonctionnels pour les nouvelles attentes des ménages (logements trop petits pour des familles...). Sur le reste du territoire, le but est d'améliorer la qualité de vie des habitants qui ont acquis des logements à bas prix mais qui ne parviennent pas à maîtriser leurs charges en matière d'énergie.

Dans ce cadre, les aides financières permettent à la fois de réduire les consommations et d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages.

Agglopolys s'appuie sur les financements de divers opérateurs et promeut les prêts de la société de financement créée par la Région pour aider les habitants à financer la rénovation énergétique de leur logement en transférant la réduction des coûts énergétiques vers le remboursement du prêt souscrit à taux bas pour financer les travaux.

2/ Un plan de déplacement élargissant les mobilités

Agglopolys est reliée aux deux métropoles régionales par l'autoroute A10 et une voie ferrée remontant toutes deux jusqu'à Paris. Cette desserte et la proximité (moins de 2 heures de trajet de Paris) est un atout stratégique en terme d'attractivité. A l'heure où nombre de foyers s'interrogent sur leur qualité de vie en région parisienne, les liaisons vers la capitale deviennent stratégiques pour se positionner sur ce réseau des villes moyennes offrant aux ménages et entreprises des temps de trajet acceptables pour demeurer en lien avec la centralité économique du pays.

La mobilisation des acteurs institutionnels, économiques et civils en 2008 au sein de l'association Blois-paris-Illico avait porté ses fruits pour bénéficier d'un cadencement régulier à partir de 2011. Dix ans après, la donne a changé au niveau de la gouvernance, la Région est désormais l'autorité compétente pour l'organisation de la liaison Blois – Paris. S'agissant du matériel roulant, la Région a acheté 32 nouvelles rames pour remplacer les anciens trains Corail d'ici fin 2022. En matière d'infrastructure, la SNCF réalise des travaux de rénovation sur la ligne Paris – Orléans – Tours pour renouveler certaines portions de voies, rénover des installations techniques ou aménager de nouvelles infrastructures afin de garantir et pérenniser la sécurité, la régularité et le confort des circulations. Les pics de travaux sur le réseau ferroviaire sont prévus en 2022, 2023, 2025 et 2026 au moins. L'impact des travaux menés par SNCF Réseaux est lourd pour les usagers, un détour par les réseaux sociaux montrent que ces travaux sont parfois considérés comme un sabotage de la ligne. Même si la crise sanitaire a fortement limité les déplacements depuis le printemps 2020 et que les travaux en cours depuis de longues années provoquent de nombreuses annulations de train, la fréquentation entre Blois et Paris entre 2017 et 2020 n'est pas dynamique.

Les trajets directs sont privilégiés par les usagers, ils évitent d'ajouter une rupture de charge supplémentaire à des trajets de porte-à-porte qui comportent a minima deux portions : celle pour se rendre à la gare puis celle de la gare au point de destination. L'offre TGV + TER en passant par Saint-Pierre-des-corps est peu utilisée avec 3% des usagers seulement en moyenne sur 2017, 2018 et 2019. En effet, elle cumule les handicaps : rupture de charge, durée des trajets plus longue, temps de correspondance supérieur à 30 min et prix élevé d'autant plus que l'offre TGV n'est pas éligible à la carte Rémi Liberté.

La qualité de service est en progression, la tarification proposée par la Région est avantageuse, elle constitue la principale avancée pour les usagers sur les dernières années.

Par ailleurs, les collectivités du territoire d'Agglopolys restent mobilisées pour que la Région garantisse la qualité de la liaison Paris – Blois par Les-Aubrais. Cet objectif ne diminue pas l'exigence de maintien de l'activité des gares du territoire d'Agglopolys puisque 3/4 des usagers des transports ferroviaires réalisent des trajets intra-régionaux. Les nouvelles rames offrent déjà plus de confort. Les travaux sur les voies doivent permettre de stabiliser voire de réduire le temps

de parcours. En complément de cette liaison directe, il est possible d'envisager de renforcer les liaisons vers la gare d'Orléans. Dans ce cadre, il est important que les acteurs du blaisois fassent entendre leurs voix auprès de l'AOM régionale. La demande d'une 2^e liaison directe au départ de Blois le matin en plus du départ de 6h50 doit être confirmée à compter de 2022.

S'agissant du Réseau urbain, Agglopolys a signé un nouveau contrat de DSP pour la période 2021/2028. Ce contrat a été élaboré suite à un diagnostic des attentes des usagers. Le réseau est très utilisé à la fois pour les trajets domicile travail mais aussi pour la desserte des zones commerciales périphériques comme le montre la fréquentation des lignes le samedi. Dans le cadre de son soutien au développement économique, Agglopolys a renforcé la desserte des zones d'activité dans la nouvelle DSP et créant une ligne spécifique bien cadencée. L'activité du week-end a été plutôt orientée vers une meilleure desserte du centre-ville de Blois pour favoriser son animation commerciale.

Actuellement, la part des véhicules bas carbone dans la flotte de transport collectif est de 20% (hors lignes secondaires scolaires) soit 9 véhicules électriques. L'offre publique de bornes de recharges électriques s'élève à 24 bornes, soit 48 points de charge (compétence déléguée au SIDELC). La Ville de Blois prévoit d'augmenter le nombre de bornes au cours des prochaines années. Le dispositif d'autopartage que mettra en œuvre Agglopolys comporte aussi des points de recharge. Les collectivités (Ville et Agglo) disposent de 32 véhicules de service électriques ou hybrides.

Le territoire compte 118 km de pistes cyclables ; 1 garage à vélo de 50 places au sein du Pôle d'Échange Multimodal de Blois qui permet de stationner son vélo de façon sécurisée. Le Pôle d'Échange Multimodal de la Gare de Blois comprendra à terme une Gare Routière (livraison le 30 avril 2021), une Maison des Mobilités (livraison 2023), du stationnement sécurisé pour les vélos, un plateau Taxi/Transport à la demande.

Le plan de mobilité qui sera inclus dans le PLUI-HD et qui tiendra compte des orientations du SRADDET vise à réduire la place de l'autosolisme dans les déplacements estimé à 55% en 2018.

Il participe également à réduire l'impact énergétique des mobilités. Le plan pluriannuel d'investissement du parc de bus urbain prévoit l'acquisition de 6 bus électriques dès 2021 et le renouvellement des bus thermiques ensuite en prenant en compte les exigences de performance les plus contraignantes fixées par l'Union Européenne. Le choix de la technologie mild hybrid qui permet de récupérer l'énergie lors du freinage a été retenue pour les acquisitions des véhicules diesel à venir.

Le plan de mobilité comprend des orientations et actions se déclinant autour de 4 axes :

- Privilégier les modes actifs pour les déplacements de proximité.
- Développer les offres de mobilité adaptées aux territoires et aux publics de l'agglomération.
- Renforcer les synergies entre les politiques territoriales et les acteurs de la mobilité.
- Développer un écosystème favorable au changement modal.



Le Plan de mobilité poursuit en outre la politique déjà engagée autour des mobilités douces. Pour ce faire, Agglopolys soutient à la fois l'équipement des ménages en vélo à assistance électrique grâce à une prime à l'acquisition et à une offre de location de VAE longue durée mais aussi le développement des voies sécurisées qu'elles soient touristiques ou orientées vers les déplacements du quotidien. La desserte des zones d'activité par des voies cyclables fait l'objet de crédits dédiés au sein du budget d'Agglopolys.

Le conseil départemental est soutenu par l'Agglomération, l'Etat et le Conseil régional pour la réalisation d'une passerelle à vocation cyclo-piétonne sur la Loire destinée aux liaisons domicile-travail sud (zones d'habitat) nord et centre de l'agglomération (zones économiques, administration, hôpital, sites d'enseignement) ainsi qu'à un usage touristique ou de loisirs pour les habitants de l'agglomération et les cyclo-touristes.

3/ Un PLUi-HD ambitieux

Agglopolys s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-déplacements (PLUi-HD) en 2015. Suite au débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui s'est tenu le 8 novembre 2018 en conseil communautaire, le PLUi-HD est entré dans sa phase d'élaboration du zonage, du règlement et des POA Habitat et Déplacements qui s'achèvera fin 2021 par l'arrêt du projet. En cours de procédure, la révision du SCOT et l'adoption du SRADDET seront prises en compte dans la version finale du PLUi-HD.

Les ambitions portées par le PLUi-HD sont de :

- Réduire de 40% notre consommation d'espaces naturels et agricoles à des fins d'urbanisation : entre 2010 et 2020, 370 ha d'espaces agricoles et naturels ont été artificialisés en extension de l'enveloppe urbaine, soit une moyenne de 37 ha par an. Le cap fixé pour le PLUi est donc de

345 ha maximum en extension (23 ha / an) dont 100 ha maximum pour l'économie et 245 ha maximum pour l'habitat et les équipements. Dans le souci de produire un urbanisme plus vertueux et de préserver notre environnement, les extensions urbaines seront réservées aux secteurs stratégiques. L'optimisation et la réhabilitation des bourgs, centres-villes et zones industrielles sera privilégiée.

- Viser une croissance de +6750 habitants entre 2022 et 2037, soit 450 habitants par an (+0,4% par an).
- Préserver les emplois existants et créer 6 750 emplois supplémentaires à l'horizon 2037, correspondant à une croissance de 0,9% par an.
- Produire 8 850 logements entre 2022 et 2037, soit 590 logements par an.
- 1 déplacement sur 2 réalisé en mode alternatif à la voiture individuelle : développement de liaisons cyclables, du télétravail, du co-voiturage, création de logements à proximité des services et emplois... Le projet propose une mobilité plus durable à l'échelle du territoire en proposant des alternatives à la voiture individuelle et des solutions pour réduire, voire même éviter certains déplacements.

Le PLUiHD affiche un développement économique et une attractivité résidentielle dans une dynamique positive et durable. Le cœur d'agglomération portera une part importante de ces objectifs pour renforcer son rayonnement. Chaque commune contribuera à produire du logement adapté aux besoins et accueillir des emplois, en misant sur leurs atouts (commerce de proximité, artisanat, cadre de vie, agriculture, développement du numérique...).

Le document d'urbanisme déterminera les droits à construire à la parcelle et les dispositifs d'accompagnement qui seront portés sur le territoire pour encourager la production d'une offre de logements adaptée au besoin.

La démarche BIMBY portée sur le territoire du SCOT a permis d'identifier un potentiel important d'optimisation du foncier. La rédaction du futur règlement du PLUi permettra la densification urbaine tout en apportant une attention particulière à l'insertion qualitative des nouvelles constructions dans le tissu urbain existant et la préservation du patrimoine bâti et paysager.

4/ Des opérations de revitalisation de territoire définies

La ville de Blois est couverte par une opération de revitalisation de territoire dans le cadre du programme « Action cœur de ville » depuis 2018. L'OPAH RU en cours fait partie du programme d'action avec une priorité donnée à la remise sur le marché d'îlots complets comme sur le quai Abbé Grégoire ou rue Denis Papin. La ZAC Médicis-Gare-Saint Vincent bénéficie aussi de financement à ce titre pour favoriser la dynamique commerciale de ce nouveau quartier attractif au pied du château de Blois. La création d'une halle maraîchère est un axe essentiel de ce projet. Le réaménagement de la rue de la voûte et la réimplantation de l'office de tourisme d'une part et la création d'une maison de santé dans le quartier Vienne sont déjà réalisés. Les travaux de l'hôtel 5 étoiles à la place de l'ancienne maison de retraite Gaston d'Orléans ont également débuté. Les travaux à venir portent sur l'objectif de « retrouver un lien fort entre la ville et son fleuve ». Il s'agira de réaménager le mail Sudreau et la promenade Mendes-France côté est et de réhabiliter la place Valin-de-la-Vaissières côté ouest.

La commune déléguée d'Onzain fait l'objet d'une ORT dans le cadre du programme « petite ville de demain ». La convention d'initialisation a été signée. Les opérations retenues seront intégrées au présent contrat lors de leur mise en œuvre. En tout état de cause, la commune de Veuzain-sur-Loire a déjà présenté des fiches actions et des fiches projets qui pourront être retenues prioritairement au programme « petite ville de demain ».

Annexe 5 : Un plan climat engagé pour adapter le territoire aux enjeux climatiques et permettre la transition écologique

La loi TEPCV fixe des objectifs intermédiaires, à l'horizon 2030 dans la continuité du paquet Climat-Énergie : **-40% d'émissions de GES, -30% d'énergie fossile et +32% d'énergies renouvelables**. Elle y ajoute des objectifs nouveaux : réduire la consommation d'énergie finale de 50% en 2050, réduire de 50% les déchets en décharge en 2025 et diversifier la production d'électricité et baisser la production nucléaire de 50% en 2025. Cela ouvre alors la voie vers des plans d'actions alliant Sobriété, Efficacité et Énergies renouvelables. En confiant la mise en œuvre des PCAET aux EPCI de plus de 20 000 habitants, cette loi place l'échelon territorial au cœur de la transition énergétique.

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'énergie de la Région Centre est remplacé par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, dont il constitue une annexe (livret 4) comprenant un bilan énergétique, un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et des études de potentiel d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Il met l'accent sur la sobriété, « puisqu'il n'existe pas, pour l'heure, d'énergie qui n'ait pas d'inconvénients, le plus raisonnable est d'en consommer beaucoup moins ». Dans cette optique, le SRADDET reprend les orientations définies dans le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) adopté en 2012 pour participer à l'atténuation et à l'adaptation au dérèglement climatique à l'œuvre au niveau mondial.

Ses orientations sont les suivantes :

- Maîtriser les consommations et améliorer les performances énergétiques.
- Promouvoir un aménagement du territoire concourant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Développement des énergies renouvelables et de récupération (EnRR) ambitieux et respectueux des enjeux environnementaux.
- Développement de projets visant à améliorer la qualité de l'air.
- Informer le public, faire évoluer les comportements.
- Promouvoir l'innovation, la recherche et le développement de produits, matériaux, procédés et techniques propres et économes en ressources et énergie.
- Développer des filières performantes et des professionnels compétents.

Il reprend également les orientations définies plus récemment dans le cadre de sa stratégie de l'hydrogène.

A l'échelle régionale, les objectifs du SRADDET sont de :

- Tendre vers une réduction de 50% des émissions globales de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2014, de 65% d'ici 2040, de 85% d'ici 2050 conformément à la loi énergie-climat.
- Atteindre 100% de la consommation d'énergies couverte par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050.
- Réduire de 100% les émissions de GES d'origine énergétique (portant donc uniquement sur les consommations énergétiques) entre 2014 et 2050.

- Les moyens de production d'énergies renouvelables seront détenus au minimum à 15% (participation au capital) par des citoyens, collectivités territoriales et acteurs économiques locaux à l'horizon 2030.

Le SRADDET reprend également les orientations du SRCE de 2014 et du Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de 2019, (qui constituent respectivement les livrets 5 et 3 des annexes du SRADDET).

L'ambition régionale est de devenir une région à biodiversité positive d'ici 2030, soit :

- Une région sur laquelle l'ensemble des actions mises en œuvre par différents acteurs permet de générer plus de biodiversité qu'elle n'en détruit.
- Une région où la nature n'est pas perçue comme facteur de contraintes mais au contraire reconnue comme source de réinvention dans de nombreux secteurs (innovation scientifique et technologique, agriculture, nouveaux produits, tourisme, bien-être...).

Les quatre axes stratégiques identifiés en 2014 (cf. livret 5 des annexes) sont maintenus dans le SRADDET dans une forme actualisée ou consolidée pour donner suite aux concertations conduites dans le cadre de son élaboration :

- Préserver la fonctionnalité écologique du territoire.
- Restaurer la fonctionnalité écologique dans les secteurs dégradés.
- Développer et structurer une connaissance opérationnelle.
- Susciter l'adhésion et impliquer le plus grand nombre.

Le SRADDET intègre des objectifs en matière de prévention, de gestion et de valorisation des déchets cohérents avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Détaillés dans le livret 3 figurant en annexe, ils tiennent compte des projections de population et d'activités aux horizons fixés. Au regard du champ de compétences du document et en particulier sur les questions d'aménagement du territoire, les choix stratégiques suivants sont particulièrement mis en avant par le Centre-Val de Loire :

- Sensibiliser et améliorer la connaissance.
- Prévenir et réduire la production de déchets.
- Améliorer et adapter la gestion des déchets.

De plus, sur la base du diagnostic de l'économie circulaire en région Centre-Val de Loire, un plan d'actions a été élaboré en concertation avec les acteurs du territoire. Il est structuré autour de trois axes stratégiques déclinés en sept objectifs spécifiques et en 22 actions concrètes à mettre en œuvre (cf. livret 3, partie « plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire »). Ces trois axes sont les suivants :

- Mettre en mouvement les acteurs : engager une dynamique régionale de sensibilisation, de formation, de partage de connaissances et de bonnes pratiques.
- Conjuguer compétitivité et transition écologique : développer l'économie circulaire pour accroître la compétitivité et réduire l'empreinte écologique des secteurs clés de la région.
- Développer les projets collaboratifs des territoires : faciliter l'émergence et la pérennisation de projets locaux d'économie circulaire.

La stratégie territoriale retenue tient compte de ces objectifs supra-territoriaux et les adapte aux contraintes et atouts d'Agglopolys. Conformément à la réglementation, la stratégie du PCAET concerne 9 champs :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

Le plan climat, air, énergie du territoire d'Agglopolys a été élaboré en 2017. Il a fait l'objet d'une large concertation avec les habitants aboutissant à près de 450 contributions dans des secteurs variés.

Le projet de territoire affiche des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre soit directement soit par ses interventions. Le Plan Climat a permis d'affiner ces engagements et surtout Agglopolys poursuit son soutien à la rénovation des logements dans le cadre du programme Rénov'énergie.

1/ Une production énergétique décarbonée insuffisante

Depuis 10 ans, la priorité a été donnée au raccordement du plus grand nombre de logements et de bâtiments aux réseaux de chauffage urbain afin de valoriser la production calorifique de l'usine d'incinération des déchets. Le raccordement de l'Hôpital de Blois et du jeu de Paume ont permis de limiter les consommations énergétiques « importées ». Une seconde phase d'investissement va plutôt porter sur la rénovation des bâtiments afin de réduire les consommations mais en veillant à préserver l'équilibre économique des réseaux de chaleur pour que l'augmentation du nombre d'abonnés compense la diminution des consommations moyennes.

Les autres investissements dans la production d'énergie ont longtemps été très faibles. Pourtant, le territoire d'Agglopolys dispose d'un gisement important et diversifié. Le développement de l'électricité photovoltaïque est une des solutions mais il ne doit pas se faire au détriment de l'activité agricole. Le PCAET a fixé l'engagement de multiplier par 1,5 la production d'EnR sur le territoire.

Le projet de PLUI-HD met en avant la production photovoltaïque sur des parcelles déjà artificialisées et inutilisables pour d'autres usages (anciennes décharges par exemple), sur des parkings publics et privés pour apporter du confort aux usagers ou sur des toitures.

Le potentiel géothermique n'a pas été étudié sur la globalité du territoire. Mais Agglopolys bénéficie du soutien du programme ACTEE pour étudier spécifiquement le recours à l'énergie géothermique pour des projets spécifiques. Cette démarche ciblée est moins coûteuse et plus adaptée à chaque projet. La géothermie a de nombreux avantages dont son pouvoir rafraîchissant en été.

Un projet de site de méthanisation est en cours. Il est porté par un groupe d'agriculteurs. La commune de Fossé et Agglopolys apporteront leur participation au capital initial.

Enfin, le plan de paysage n'exclut pas le développement de l'énergie éolienne.

2/ Un risque d'inondation persistant

Même si la lutte contre le réchauffement climatique est engagée, la montée des températures provoque des aléas météorologiques exacerbés. La crue du Beuvron et du Cosson en juin 2016 ont marqué les esprits alors que les crues de la Loire s'éloignent dans les mémoires. La révision du plan de prévention des risques d'inondations touche à sa fin et devrait permettre une bonne lecture des règles de constructibilité et de réduction de la vulnérabilité pour les parties inondables des communes de Blois, Vineuil, Saint-Gervais-la-Forêt et Chailles.

Le transfert de la gestion des digues de Loire à Agglopolys d'ici à 2024 doit s'accompagner de la poursuite d'un programme de remise à niveau des protections. Si le Val de Blois bénéficie d'un programme déjà engagé et devant sécuriser des zones denses telles que le quartier Vienne à Blois, il faut définir le seuil de protection pour le Val de Cisse et déterminer les investissements nécessaires.

La désurbanisation de la Bouillie a été une première phase indispensable de réduction du risque. Cette opération a débuté suite à la publication du Plan de Prévention des Risques Inondation en 1999 qui a fait du déversoir de la Bouillie un enjeu majeur de sécurité civile. L'État a souhaité rendre sa fonction au déversoir. En cas de crue importante et s'il devait se mettre en fonctionnement, le territoire d'Agglopolys serait coupé en deux avec un blocage de la RD174 pour une hauteur d'eau de 5,40 mètre. Outre la perturbation totale de l'activité par impossibilité des habitants du sud de l'Agglomération de se rendre dans les entreprises du nord, cela pourrait entraîner le déplacement de 10 000 personnes environ.

Agglopolys a mis en œuvre un dispositif de Zone d'Aménagement Différé (ZAD) à l'intérieur de laquelle s'exerce un droit de préemption pour une période de 14 ans. Le droit de préemption a permis de se positionner comme acquéreur prioritaire dans toutes les transactions immobilières du secteur. Formellement, la ZAD de « la Bouillie » a été mise en place le 3 octobre 2003 par un arrêté du Préfet, exécutoire à compter du 3 février 2004, pour une période de 14 ans. Mais il a expiré le 6 juin 2016 suite à la loi relative au Grand Paris du 3 juin 2010 qui a réduit cette durée initialement prévue jusqu'au 3 février 2018). Les parcelles acquises ont fait l'objet d'un financement via le Contrat de Plan Etat/Région (40% Etat, 40% Région) + 10% de participation du Conseil départemental. De 2005 à 2016, le fonds de Prévention des Risques Naturels Majeur (dit « fonds Barnier ») a pris le relais du CPER avec un financement à 90% des acquisitions et démolitions. Depuis juin 2016 et la fin de la ZAD, Agglopolys dépose des dossiers de financement au cas par cas auprès des financeurs. A ce jour, cette phase d'acquisitions touche à sa fin puisque, depuis le début de l'opération de déconstruction de la zone, 132 immeubles sur 143 ont été acquis. Ainsi, à ce jour, 4 biens bâtis significatifs restent à acquérir sur le secteur du Glacis, ainsi que quelques terrains et 128 immeubles ont été démolis.

Le déversoir de la Bouillie ne doit pas devenir un territoire abandonné et un paysage illisible. Agglopolys a donc réalisé une étude de programmation pour identifier les travaux possibles de réaménagement du site respectant le PPRI tout en rendant cet espace aux habitants et aux visiteurs pour leurs loisirs. Le traitement paysager de ce déversoir est indispensable car il constitue une entrée de ville majeure en venant de Cheverny ou de Chambord. Les objectifs affirmés sur la base du principe de parc agricole naturel urbain (PANU) défini dans le PADD du PLUiHD et le Plan d'actions pour les paysages, sont les suivants :

- Proposer une offre récréative sur le site.
- Conforter les activités de pâturage et de maraîchage.
- Développer un réseau de mobilités douces et des aménagements naturels pour un meilleur parcours entre ville et nature.

Une phase de concertation avec le public est en cours suite à un questionnaire qui a recensé plus de 1 500 contributions. Des ateliers participatifs sont organisés de manière dématérialisée. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation sera intégrée au PLUi-HD.

3/ Une biodiversité fragile

Différents outils de protection et de valorisation patrimoniale sont mis en œuvre pour reconnaître les richesses du territoire et les préserver :

- 7 Zones « Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique » (ZNIEFF) :
 - la pelouse de la Grand Pierre et de Vitain (326 hectares)
 - la forêt de ravin de Chaumont-sur-Loire (180 hectares)
 - la hêtraie de Tue l'âne en forêt de Russy (76 hectares)
 - la vallée de la Loire de la Gaillardière à Saugeons (357 hectares)
 - la haute vallée de la Cisse (125 hectares)
 - la forêt de Russy (2656 hectares)
 - la Loire Blésoise (1261 hectares)
- 5 sites Natura 2000 :
 - Directive Oiseaux :
 - la zone de Protection Spéciale Vallée de la Loire du Loir-et-Cher d'une superficie de 2394 hectares dont 1 200 hectares compris sur le territoire d'Agglopolys
 - la Petite Beauce (19 121 hectares)
 - Directive Habitats,
 - la zone Spéciale de Conservation Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers d'une superficie de 2275 hectares dont 1 200 hectares compris sur le territoire d'Agglopolys.
 - la Vallée de la Cisse en amont de Saint-Lubin (326 hectares)
 - la Sologne (2429 hectares)
- 6 sites identifiés au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) :
 - la vallée de la Grand Pierre et Vitain
 - la terrasse de Loire
 - l'Îlot de la Folie
 - le Champ de Tir de la Bouillie
 - le Buisson Sabotier
 - le Marais des Rinceaux
- 1 réserve biologique dirigée : Le Coteau (forêt domaniale de Russy, 11 hectares)
- 1 arrêté préfectoral de protection de biotope : îlots à sternes de la Saulas et des Tuileries (Blois), de l'Ancien Barrage (La Chaussée Saint-Victor) et de l'île de Chaumont (Chaumont-sur-Loire)
- 1 Réserve Naturelle Nationale des Vallées de la Grand-Pierre et de Vitain (296 hectares dont environ 130 ha récemment acquis par le Conseil Départemental en vue de sa préservation et d'une meilleure valorisation notamment à destination du grand public)

La trame verte et bleue, précisant le Schéma Régional de Cohérence Écologique à présent intégré au SRADDET, vient compléter ces outils de protection en identifiant des réservoirs de biodiversité complémentaires (les sites précités sont d'office intégrés à la TVB en tant que

réservoirs) et des corridors écologiques (inscrits au PLUi-HD). Ainsi 7 sous-trames sont représentées :

- pelouses et lisière sèches sur sols calcaires
- pelouses et landes sèches à humides sur sols acides
- milieux prairiaux
- boisements humides
- boisement sur sols acides
- boisements sur sols calcaires
- milieux humides

Ces zones sont des noyaux de biodiversité pour des espèces déterminantes au niveau régional et/ou national (castor d'Europe, loutre d'Europe, cerf élaphe, chat forestier, la pie grièche-écorceur, les chiroptères, certaines espèces de papillons et criquets, ...).

Les surfaces boisées représentent 20% du territoire de l'agglomération. Elles sont strictement protégées dans le projet de PLUI. L'objectif est plutôt de multiplier les plantations d'arbre dans les espaces urbanisés et agricoles. Agglopolys aide les communes à planter des arbres sur voirie et promeut la plantation d'au moins un arbre dans le jardin de chaque construction de maison individuelle. La réalisation de haies bocagères le long des parcelles agricoles et des chemins ruraux améliore la biodiversité et offre des continuités de déplacement pour de nombreuses espèces. Le Conseil départemental soutient financièrement les projets de plantation d'arbres et de haies portés par les collectivités, les associations ou les particuliers dans un objectif de favoriser la biodiversité, d'améliorer les enjeux paysagers et de favoriser à long terme le stockage du carbone en déclinaison de l'Agenda 2030 adopté par l'Assemblée départementale fin 2020.

Une dynamique de connaissance du territoire est déjà amorcée. 6 communes ont déjà procédé à un Inventaire de Biodiversité Communal, et 2 autres vont bientôt démarrer. Une commune du territoire a le label « terre saine ». Plusieurs communes sont partenaires avec la Ligue de Protection des Oiseaux du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire pour la mise en œuvre de « Refuges LPO » (label reconnu encourageant une gestion écologique de site et la sensibilisation du public). Ces démarches sont notamment soutenues par le Conseil départemental à travers sa Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD). Dans le cadre de la candidature d'Agglopolys au label « Territoire Engagé pour la Nature », une stratégie d'inventaires sur l'ensemble de territoire est en cours de réflexion avec les partenaires associatifs.

Enfin, Agglopolys, en lien avec le CDPNE, établissement public du Département de Loir-et-Cher et de la Région Centre – Val de Loire, mène depuis plusieurs années une politique d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. Quatre structures partenaires accueillent des scolaires et le grand public sur diverses thématiques liées à la nature :

- La Maison du Parc à Blois : jardin pédagogique accueillant plus de 4 200 enfants chaque années.
- Le Muséum de la biodiversité et d'histoire naturelle à Blois : musée de France recevant plus de 10 000 personnes (individuels, groupes et scolaires) par an.
- La Maison de la nature et de la réserve à Marolles : environ 2 000 personnes (individuels, groupes et scolaires) par an .
- L'Observatoire Loire à La-Chaussée-Saint-Victor : 8 000 personnes (individuels, groupes et scolaires) pour les animations natures et 4 200 personnes pour la navigation.

Le Plan Biodiversité d'Agglopolys 2014-2020



4/ De la gestion des déchets à l'économie circulaire

Les tonnages de déchets collectés par Agglopolys sur son territoire ont connu les évolutions suivantes entre 2015 et 2020 :

- 4% pour les ordures ménagères résiduelles pour atteindre 24 993 tonnes en 2020.
- + 8% pour les déchets recyclables secs (verre, papier, plastiques), soit 6 930 tonnes en 2020 dont 2 762 tonnes de papiers, 3 400 tonnes de verre et 768 tonnes de bouteilles plastiques.
- 10% pour les tonnages collectés en déchetteries, tous flux confondus pour un tonnage total de 30 250 tonnes en 2020.

Agglopolys poursuit une politique volontariste en faveur de la prévention des déchets et de l'économie circulaire au travers notamment :

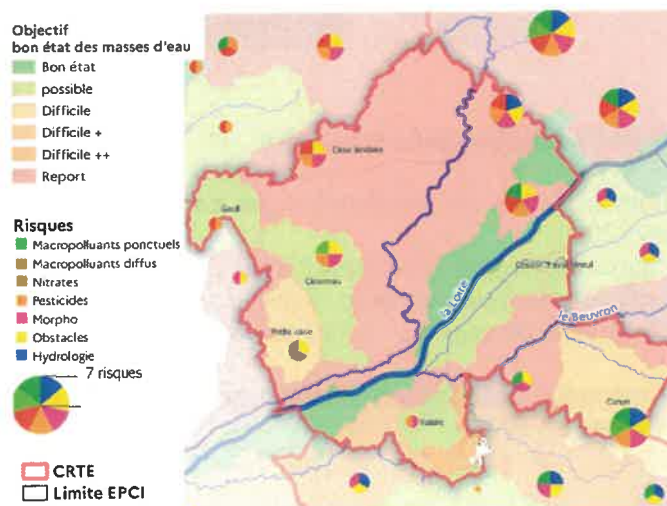
- Des campagnes de sensibilisation régulière sur la réduction des déchets et le tri.
- De l'organisation d'opérations « emblématiques » que sont la « Fête de la Récup' » et « Des poules dans mon jardin, des déchets en moins ».
- Du développement du compostage individuel et collectif en partenariat avec le Syndicat de traitement des déchets ValEco.
- De la participation au référentiel Economie Circulaire de l'ADEME.

Un projet structurant pour la gestion des déchets est en cours et devrait voir le jour courant 2023. Il s'agit de la création d'un site dédié à la fois à l'activité de déchetterie et à l'activité du réemploi (ressourcerie). Véritable vitrine de la transition écologique et de l'économie circulaire, ce futur site intégrera des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire. Plus globalement, la volonté de la collectivité est de faire évoluer le modèle de ses déchetteries pour en faire des lieux de l'économie circulaire et du réemploi. De même, Agglopolys souhaite initier et soutenir toutes les opérations en faveur de l'économie circulaire (valorisation et réemploi des déchets de balayures, projet de méthaniseur porté par un groupement d'agriculteurs).

Dans le même temps, il est prévu la mise en œuvre, fin 2022, de l'extension des consignes de tri et, fin 2023, d'une collecte séparée des biodéchets. Il s'agira, au-delà de l'aspect réglementaire, de proposer aux habitants des solutions nouvelles de gestion de leurs déchets. Ce passage aux consignes de tri étendues aura lieu dans un contexte de fermeture du centre de tri de Blois, obsolète et inadapté à ces évolutions. A l'horizon 2023/2024, les déchets recyclables secs d'Agglopolys seront triés au futur centre de tri inter-départemental de Parçay-Meslay (37).

5/ Une gestion de l'eau à planifier sur le long terme pour préserver la ressource et concilier les usages

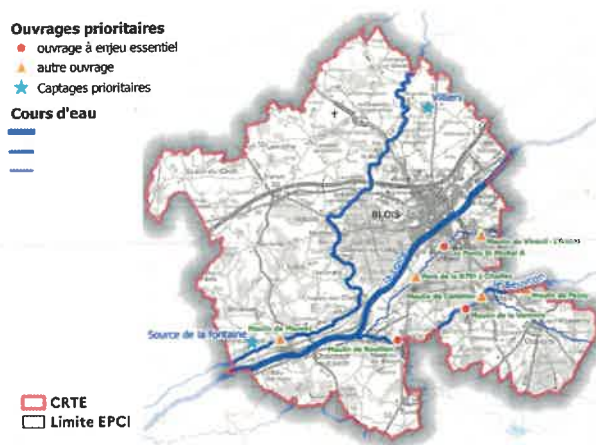
L'état des masses d'eau montre que des progrès doivent encore être réalisés au regard des objectifs de la directive cadre sur l'eau définissant le bon état écologique. Si une planification de long terme doit viser l'atteinte du bon état de toutes les masses d'eau, les premiers efforts doivent porter sur les masses d'eau qui peuvent atteindre le bon état moyennant quelques efforts à portée de main.



Cela suppose d'identifier les principaux facteurs conduisant à la dégradation de ces masses d'eau : rejets de stations d'épuration, impact de plans d'eau ou des ruptures de continuité à l'écoulement, pollutions diffuses d'origine agricole...

Sur le sujet des rejets d'épuration, des efforts importants sont engagés pour améliorer la collecte des eaux usées de Blois. La station de Monthou sur Bièvre, constitue un autre point de vigilance.

Plusieurs axes hydrographiques du territoire constituent par ailleurs un enjeu patrimoniale au titre des grands migrateurs et de l'anguille. Plusieurs ouvrages constituent à cet égard une priorité d'action pour rétablir la continuité de la circulation des sédiments et les poissons.



2 captages sont par ailleurs identifiés comme captages prioritaires au regard des dépassements de normes de qualité, à Averdon et à Monteaux. Des actions doivent se poursuivre sur les bassins d'alimentation de captage en partenariat avec les différents acteurs afin de rétablir une qualité de l'eau satisfaisante.

Enfin, la gestion quantitative de la ressource en eau constitue un point crucial pour les années à venir dans une logique d'adaptation au changement climatique. La situation de la zone hydrographique Beuvron-Cosson, avec des situations d'étiage critiques, donne lieu à des réflexions spécifiques sur la résilience de l'agriculture. L'accompagnement de ces réflexions est indispensable pour travailler sur l'ensemble des leviers (changements de pratiques pour la réduction des besoins en eau, outils visant une meilleure efficacité de l'usage de l'eau et pistes de sécurisation de l'accès à l'eau).

6/ Le plan de paysage : un outil atypique mais fédérateur

Par son Plan d'actions sur les paysages, Agglopolys vise à :

- Améliorer la qualité de vie de ses habitants (en agissant sur le paysage quotidien de l'habitat, du travail, des déplacements, des loisirs, en faveur de la liberté et de l'égalité d'accès au territoire).
- Conforter l'attractivité de son territoire (en agissant sur le paysage des activités économiques et touristiques, y compris le paysage patrimonial).

- Préserver sa biodiversité (en agissant notamment sur le paysage agricole, forestier et de nature, en faveur du renforcement du lien homme-nature).
- Lutter contre le réchauffement climatique et s'y adapter (en agissant sur les paysages des activités et des énergies, de l'habitat, des déplacements).

Le diagnostic du plan de paysage a mis en avant cinq enjeux majeurs :

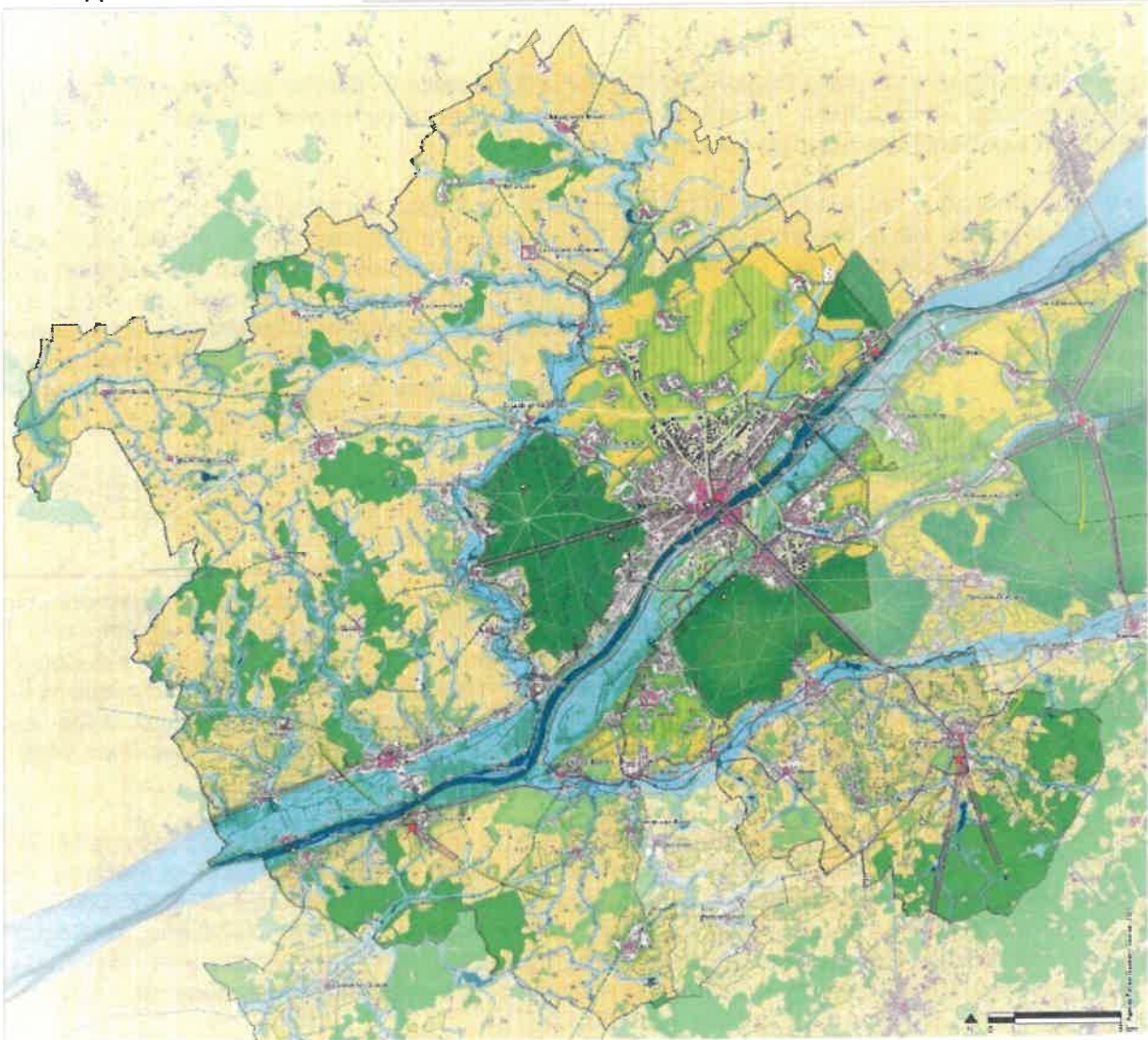
1. Composer les relations de Blois à ses territoires : vers un écrin agriforestier ? Ce premier enjeu met en avant l'importance de maîtriser les évolutions là où elles sont les plus fortes, dans la périurbanisation de Blois. Il en va de la qualité de vie et d'usages pour les habitants, de la qualité d'accueil et d'image pour Agglopolys. L'opportunité est de positionner Blois et Agglopolys à la pointe des réflexions d'aménagement relatives à l'agro-sylvo-urbanisme.
2. Conforter les centres bourgs et villages d'Agglopolys : vers un territoire poly-recentré ? Ce deuxième enjeu concerne la vie locale, en pointant l'importance de lutter contre l'effet dortoir, et de considérer l'ensemble des centres bourgs et villages d'Agglopolys comme lieux de vie de proximité, ce qui conditionne les formes du développement urbain et architectural.
3. Réparer l'urbanisation linéaire d'habitat et d'activités existante : vers un territoire apaisé ? Ce troisième enjeu pointe la réalité d'une urbanisation récente diffuse au fil des routes sur le territoire d'Agglopolys, qu'il s'agit de revaloriser au bénéfice d'un fonctionnement plus apaisé pour les habitants, et d'une image plus accueillante pour les visiteurs.
4. Redécouvrir les vallées, vallons et plis à l'échelle d'Agglopolys : vers une trame paysagère fondatrice et fédératrice ? Ce quatrième enjeu met en lumière la sous-valorisation du territoire Loire, au-delà de la Loire elle-même : l'ensemble des vallées, vallons et plis d'Agglopolys, même modestes, offre un fort potentiel de diversification paysagère, de richesse biologique et d'attractivité à l'échelle du territoire tout entier.
5. Faire rayonner les châteaux et le patrimoine construit plus largement dans le paysage : vers un territoire parc ? Ce cinquième et dernier enjeu concerne le patrimoine culturel du territoire, celui des châteaux et domaines en particulier, en pointant l'importance de l'ancrer davantage dans la réalité perceptible du territoire d'Agglopolys ; il en va du développement économique et touristique local du territoire, et de l'attractivité de son image au sein des châteaux de la Loire.

En ont découlé des orientations structurées autour de cinq thèmes de paysage :

1. L'urbanisme et l'habitat : Pour mieux vivre ensemble et préserver les ressources : Recentrer le paysage de l'habitat.
2. Le développement économique et énergétique : Pour renforcer l'attractivité économique de notre territoire : Reconquérir le paysage des zones d'activités, entrées de villes et équipements et accompagner le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire.
3. L'agriculture : Pour pérenniser l'agriculture et la conforter dans sa dimension durable : Protéger et valoriser le paysage agricole et viticole.
4. Le patrimoine (naturel et culturel) : Pour affirmer la renommée culturelle et écologique de notre territoire et son attrait touristique : Magnifier l'héritage naturel et culturel des vallées, des forêts, des parcs et des châteaux.
5. La mobilité (transports et déplacements) : Pour donner accès au territoire sous son meilleur jour : Soigner le paysage des infrastructures et renforcer les modes doux.

Cela place la préoccupation paysagère, par définition culturelle, au cœur des principes du développement durable, à l'articulation du social (la qualité de vie), de l'économie (l'attractivité) et de l'environnement (la biodiversité, le changement climatique). Le Plan d'actions pour les

paysages est donc conçu comme un des instruments principaux de cohérence de la politique de développement durable de la Communauté d'agglomération.



Annexe 6 : Le Contrat Régional de Solidarité Territorial

Agglopolys a signé un Contrat Régional de Solidarité Territoriale à l'échelle du Pays des Châteaux pour la période 2018 / 2024. Le bilan à mi-parcours permet de mettre en avant un taux de réalisation significatif des objectifs initiaux.

Le volet économique est principalement tourné vers le développement de l'emploi. C'est ainsi que le CRST a permis sur la première période de trois années de financer des opérations telles que Transvaloire pour l'accueil de travailleurs saisonniers (principalement dans les exploitations agricoles), l'installation d'exploitants agricoles, la première phase de création de l'éco-pôle alimentaire du blaisois (Biosolidaire – Jardins de Cocagne). Le soutien à l'économie touristique a porté principalement sur le relogement de l'Office de tourisme de Blois, l'aménagement des terrasses du Foix du Château de Blois, les travaux sur les pistes de la Loire à vélo et la première phase de l'aménagement d'espaces publics pour l'accueil des touristes à Cheverny.

L'axe portant sur le mieux être social a consacré des budgets importants à la création du Centre de la Résistance, de la Déportation et de la Mémoire à Blois, la construction d'une nouvelle résidence senior pour le CIAS et à la finalisation du Jeu de Paume.

L'axe consacré au maillage territorial a permis d'accompagner de nombreux projets communaux d'espaces publics, ainsi que la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs : aménagement du centre bourg de Chouzy-sur-Cisse et du cœur de ville de Blois. Dans cet axe, une enveloppe de près d'1 M€ a permis de boucler le plan de financement d'opérations d'acquisition-réhabilitation, de réhabilitation thermique et déconstruction de logements sociaux dans les communes carencées ou de réhabilitations à Blois, sans compter les logements dans le cadre du Programme de renouvellement urbain des quartiers prioritaires.

Le CRST est aussi un outil pour la Région afin de mettre en œuvre ses stratégies régionales. En matière de biodiversité, cela a permis d'aménager des zones humides à Averdon et Mesland, de réaliser des parcours pédagogiques à Veuzain et à Saint-Gervais et d'amorcer la réhabilitation de la ballastière de Chouzy. En matière de lutte contre le réchauffement climatique, la Région soutient les travaux de modernisation de l'éclairage public dans de nombreuses communes (Valaire, Seillac, Rilly, Cheverny, Les Montils, Veuzain...) et de rénovation thermique de bâtiments publics (à Blois, Cormeray, La Chapelle Vendômoise...).

Enfin, le CRST contribue également à l'attractivité universitaire d'Agglopolys. Un budget de 2 M€ est prévu pour cofinancer la création d'un gymnase pour l'INSA Centre – Val de Loire puisque cet équipement fait partie de la spécificité de sa maquette pédagogique de formation des ingénieurs.

Le CRST recoupe donc largement les objectifs du CRTE.

En outre, dans le cadre du dispositif « A vos ID » incorporé dans le CRST, de nombreuses initiatives multi-partenariales ont été soutenues sur le territoire (espace de coworking, festival H2O, atelier partagé autour des métiers de la mode, épicerie associative, web radio,...),

Le CRST contribue à conforter l'ingénierie territoriale présente sur le territoire : développeurs locaux, conseiller en énergie partagé, aide au démarrage d'une communauté professionnelle territoriale de santé...

Enfin, le CRST comporte des indicateurs de priorisation et d'éligibilité des dossiers qui pourraient être utilisés dans le CRTE.

Thématique	Indicateurs d'éligibilité/de priorisation
TOUTES	<p>-Tous les projets immobiliers en réhabilitation (hors habitat détaillé plus loin, et hors équipements nautiques) devront présenter après travaux une performance énergétique minimale : Etiquette énergétique B ou, à défaut, atteinte de l'étiquette énergétique C conjuguée à un gain de 100 Kwh/m²/an</p> <p>- Tout projet d'aménagement, quel qu'il soit, doit démontrer, carte de localisation à l'appui, qu'il ne porte pas atteinte à la trame verte et bleue (localisation en dehors d'un corridor écologique, ou mise en place de mesures compensatoires s'il est démontré qu'il n'existe pas d'alternative)</p> <p>- Tout projet public ou porté par un bailleur social dont le coût global de travaux est supérieur à 500 000 € HT devra prévoir une clause d'insertion (ou appel à une entreprise d'insertion) représentant a minima 5% des heures travaillées</p>
ECONOMIE	<p>Foncier :</p> <p>1. Requalification et densification du parc existant</p> <p>2. Création de nouvelles surfaces d'activités (extension de parc existant / création de parc) exclusivement pour les territoires sur lesquels l'offre est inférieure à la demande estimée à 5 ans</p> <p>Les projets d'extension ou de création de parcs d'activités doivent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> -limités à des secteurs ou carence en foncier d'activité avérée (identifié dans le projet de développement économique) - situés dans un centre urbain (agglomération ou pôle de centralité) ou desservis par un nœud infrastructures routières majeures ou ferroviaires ou par une ligne régulière de transports en commun (gare, arrêt de bus urbain) assurant un bon accès de la zone aux utilisateurs. <p>La nécessité de créer de nouvelles surfaces d'activités doit être argumentée au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> · de la démonstration que la requalification et/ou la reconversion de friches ne peut répondre aux besoins identifiés sur le territoire. · de l'existence d'un taux de commercialisation du foncier économique capable d'utiliser les réserves disponibles en moins de 4 à 5 ans,

	<ul style="list-style-type: none"> - d'une analyse au regard de son impact sur les espaces agricoles, les espaces naturels à préserver, les secteurs touristiques remarquables. <p>Création de locaux d'activités : Démonstration de l'opportunité du projet au regard du projet local de développement économique durable du territoire (analyse de l'offre et de la demande en immobilier d'entreprise sur le territoire, constat de carence de l'initiative privée)</p> <p>Commerce : carence de l'initiative privée, Avis de la chambre consulaire sur la viabilité économique et l'absence de concurrence avec des entreprises existantes</p>
ECONOMIE TOURISTIQUE	<p>Tourisme à vélo :</p> <p>Les maîtres d'ouvrage se conformeront aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guide technique d'aménagement du Schéma régional des Véloroutes - Guide de la signalisation cyclotouristique - Préconisations sur la conception des supports de communication - Référentiels « Accueil Vélo » (hébergeurs, loueurs de vélos, sites de visite, OT, réparateurs) <p>Lieux d'information touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation des structures d'accueil et d'information touristique à l'échelle d'une destination touristique reconnue (présentation de la stratégie commune et de la mutualisation des moyens) - Classement national (après l'opération)
SANTE	<p>Structures d'exercice regroupé de santé : éligibilité au cahier des charges du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027</p>
CULTURE	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration préalable d'un projet culturel au regard du maillage existant en salles de spectacles accessibles en 30 mn, du planning prévisionnel d'occupation de la salle, du nombre de spectacles professionnels envisagés, du budget artistique prévu ... - Analyse acoustique et scénographique - Le projet doit programmer des artistes soutenus par la Région ou qui sont accompagnés par un pôle régional ou structure associée (partenaires de la Région accompagnant les artistes dans leur professionnalisation) = artistes locaux - Le projet devra faire apparaître la mise en place de moyens humains pour assurer la pérennité du projet, qui devront représenter au minimum un équivalent temps plein - Le gestionnaire de la salle s'engage à mettre en place une tarification sociale
SPORT	<ul style="list-style-type: none"> - La mixité d'usages de l'équipement sera recherchée : pratiques en club, pratiques scolaires, accès libre

<p>ESPACES PUBLICS</p>	<p>Recours aux services d'un paysagiste concepteur (quel que soit le statut -libéral ou non - et le cadre de son intervention : AMO, maîtrise d'œuvre, conseil amont des travaux, ...) et suivre ses préconisations en matière de qualité urbaine et paysagère, de perméabilité des aménagements, de préservation de la biodiversité, de sobriété énergétique conformément au cahier de recommandations régionales téléchargeable en ligne : https://www.centre-valde Loire.fr/agir/valoriser-le-territoire/contrats-regionaux-de-solidarite-territoriale/amenagement-despaces</p> <p>Intervention sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les espaces publics favorisant le lien social : espaces de rencontres, de détente ou de jeux, les jardins publics...accessibles en permanence et à toute la population - Les espaces supports d'une animation commerciale : halles ouvertes, terrasses, voies piétonnières commerçantes, places de marché qui seraient dédiées. - Les espaces aux abords de sites à enjeux touristiques : abords des espaces patrimoniaux qui génèrent des flux touristiques, les espaces publics des villages labellisés plus beaux villages de France, les périmètres des secteurs sauvegardés, espaces publics aux abords de la Loire à vélos (5km), sites Unesco
<p>LOGEMENT SOCIAL</p>	<p>Acquisition-réhabilitation/ réhabilitation thermique : Atteinte de l'étiquette B avec consommation maximale de 80 kwh/m²/an après travaux (équivalent BBC rénovation de la RT2012), à défaut gain de 100 Kwh/m2/an conjugué à l'atteinte de la classe énergétique C après travaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logement social : programmation de l'Etat ou des délégataires, agrément PLAI ou PLUS - Acquisition-réhabilitation de logements « temporaires » meublés pour un public jeune
<p>ECOQUARTIER</p>	<p>Justification du besoin en logement social</p> <p>La localisation du quartier : reconquête d'une friche urbaine OU dent creuse en centre bourg ou centre-ville OU quartier en proximité immédiate de gares ferroviaires (dans un rayon d'un km autour d'une gare)</p>
<p>VELO UTILITAIRE</p>	<p>Présentation d'un projet cartographié d'aménagement cyclable global, à l'échelle communale ou intercommunale, localisant les pôles générateurs de flux, précisant l'existant et les principes d'aménagement retenus (contre-sens, bande ou piste cyclable, zone 30 ...) dans une logique d'intermodalité (connexion à la gare, à la desserte Rémi ...)</p>
<p>BIODIVERSITE</p>	<p>Aménagements permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création, la restauration ou la préservation de corridors écologiques (haies, boisements, arbres isolés, mares, bandes enherbées, plantations agroforestières...) - l'accueil d'espèces animales ou végétales : espèces sauvages ou agricoles dont l'accueil favorise la biodiversité du site (nichoirs, équipements pastoraux pour l'entretien des milieux naturels par le pâturage)

	<p>- la sensibilisation des publics via des projets pédagogiques de découverte des milieux, ou via l'aménagement de lieux dédiés (type maison de la nature)</p> <p>Ingénierie permettant l'élaboration d'études stratégiques, l'animation d'un programme d'actions en faveur de la biodiversité ou nécessaire à l'émergence ou à l'accompagnement de projets, l'amélioration de la connaissance (exemple : IBC), les études destinées à approfondir et formuler des préconisations (ex : diagnostic biodiversité agricole)</p> <p>Acquisition de matériels définis dans le cadre du plan de gestion, idéalement mutualisés entre collectivités</p> <p>Actions allant dans le sens de la stabilisation de variétés ou de races domestiques régionales (cf. liste URGC)</p>
ENERGIE CLIMAT	<p>REHABILITATION THERMIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude thermique (selon le cahier des charges régional allant au-delà des DPE, ou audit énergétique Ademe) du bâtiment intégrant une attestation de classe énergétique avant travaux et une attestation de classe prévisionnelle après travaux précisant que le bouquet de travaux retenu par le maître d'ouvrage et effectivement mis en œuvre correspond à la classe énergétique visée - Les bâtiments doivent faire l'objet d'une utilisation significative (minimum 50 jours/an) - La ventilation étant indissociable d'un projet d'isolation, obligation d'une ventilation adaptée des locaux <p>ECLAIRAGE PUBLIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un audit comprenant une description des installations et des préconisations d'économies d'énergies (changement de lampe, réducteur de tension/intensité,...) et précisant les préconisations concernant la trame noire - Uniquement les équipements éligibles au Certificat d'Économie d'Énergie en vigueur, - Dans le cadre d'un projet de rénovation globale du réseau d'éclairage (Extension de réseaux exclue) - Baisse de la consommation de 50 %

Annexe 7 : Les fiches actions retenues en 2021

DOTATION DETR/DSIL 2021

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS AGGLOPOLYS

Collectivité	Libellé opération	Coût HT	Subventions attribuées		
			Nature	Montant	Pourcentage
Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys	Amélioration de l'offre du réseau AZALYS : information voyageurs et nouvelles dessertes	473 000,00	DSIL exceptionnelle	118 250,00	25,00
Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys	Expérimentation d'un service d'autopartage	91 666,00	DSIL exceptionnelle	45 833,00	50,00
Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys	Réaménagement du Lac de Loire – Tranche 1	182 835,00	DSIL exceptionnelle	91 418,00	50,00
Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys	Reconstruction de la station d'épuration de Mesland	1 000 000,00	DSIL exceptionnelle	230 100,00	23,60
Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys	Réhabilitation de la piscine Tournesol à Blois	600 000,00	DSIL classique	240 000,00	40,00
Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys	Aménagement d'une piste cyclable route de Chambord à Saint-Gervais-la-Forêt	416 666,00	DETR	125 000,00	30,00
Averdon	Réaménagement de la mairie	455 000,00	DETR	227 500,00	50,00
Blois	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires (écoles Mardelle, Audoux et Clerancerie) – Tranche 2	355 000,00	DSIL rénovation thermique	213 000,00	60,00
Blois	Rénovation énergétique des écoles maternelles Quinière et Perrin	946 270,00	DSIL rénovation thermique	283 881,00	30,00
Blois	Réaménagement et végétalisation de la cour d'école Raphaël Périé	83 300,00	DSIL rénovation thermique	41 650,00	50,00
Blois	Requalification du secteur Laplace 2 – Tranche 1 : étude et acquisition	356 950,00	DSIL exceptionnelle	142 780,00	40,00
Blois	Travaux d'amélioration du bâtiment du Centre Régional Jeunesse et Sport	22 504,00	DSIL exceptionnelle	9 947,00	50,00
Blois	Installation de caméras de prévention	25 799,00	DSIL exceptionnelle	15 480,00	60,00

Blois	Construction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire de l'école élémentaire Raphaël Périé	158 300,00	DSIL classique	39 575,00	25,00
Blois	Mise aux normes sécurité incendie du Château et de la Maison de la Magie	173 126,00	DSIL classique	132 500,00	76,53
Candé-sur-Beuvron	Remplacement des portes et des fenêtres dans la salle polyvalente et ses salles annexes	77 676,00	DSIL rénovation thermique	42 049,00	54,134
Chailles	Sécurisation de la rue du Clos (phase 2 : du groupe scolaire à la rue des Terres Banches/Haute pièce)	191 528,00	DETR	57 458,00	30,00
Chamont-sur-Loire	Installation de deux toilettes sèches dont 1 PMR en bord de Loire sur l'itinéraire Loire à vélo	7 630,00	DETR	3 815,00	50,00
	Acquisition de l'ancien restaurant « Bonnigal » (tranche 1)	120 450,00	DETR	89 500,00	74,30
Cheverny	Acquisition de parcelles pour la création d'un espace camping-car (27 places) et l'agrandissement stationnement VL (408 places)	139 547,00	DETR	18 141,00	13,00
	Achat de 5 postes téléphoniques et d'un PC portable	5 265,00	DETR	2 632,00	50,00
Chitenay	Changement des fenêtres de la mairie	35 000,00	DSIL rénovation thermique	10 500,00	30,00
Cour-Cheverny	Aménagement du « Petit Bois » en bike park pour les enfants et les adultes	11 582,00	DETR	5 791,00	50,00
	Réhabilitation de la cour d'école publique Paul Renouard avec achat de jeux extérieurs pour les enfants de moins de 6 ans	118 652,00	DETR	47 461,00	40,00
Fossé	Rénovation de la grange du moulin d'Arrivay	221 206,00	DSIL rénovation thermique	100 649,00	45,50
Francay	Création d'un trottoir sur la RD16 en agglomération situé à Villeneuve sur la commune de Francay (phase 1)	57 867,00	DETR	23 425,00	40,48
La Chaussée-Saint-Victor	Construction d'un centre de loisirs sans hébergement	2 747 310,00	DETR	1 000 000,00	36,40

Les Montils	Aménagement Route de la Haye, création d'une liaison douce - 1ère tranche	160 000,00	DSIL exceptionnelle	16 960,00	10,60
Marolles	Aménagement du carrefour de la Croix et de l'entrée de rue commandant l'école et la réserve naturelle de Grand Pierre et Vitain	238 778,00	DETR	95 511,00	40,00
Mesland	Remplacement de lampadaires boule d'éclairage public [parking de l'école (rue du Foyer) - rue de la Perdrière - rue des Rentes]	13 951,00	DSIL classique	5 581,00	40,00
Monteaux	Enfouissement des réseaux éclairage public, téléphone et électricité rue du Colonel Rol-Tanguy	437 850,00	DETR	96 327,00	22,00
Rilly sur Loire	Acquisition de matériels informatiques visant à faciliter les communications à distance : visio et audio-conférence	1 407,00	DETR	704,00	50,00
Saint-Gervais-la-Forêt	Fourniture et pose de 55 cavurnes au cimetière	9 625,00	DETR	4 813,00	50,00
Saint-Lubin-en-Vergonnois	Travaux d'aménagement et de sécurisation par la création d'un chemin piétonnier du chemin au hameau « Rangy » et à l'arrêt de bus	45 440,00	DETR	18 176,00	40,00
Saint Sulpice de Pommeray	Renouvellement du parc informatique de l'école élémentaire (acquisition de 10 ordinateurs)	12 800,00	DETR	6 400,00	50,00
Sambin	Construction d'un restaurant scolaire	135 000,00	DSIL rénovation thermique	94 500,00	70,00
Seur	Aménagement d'un chemin piétonnier route des Montils jusqu'au chemin des Sablons	12 122,00	DETR	6 061,00	50,00
Valencisse (Chambon-sur-Cisse)	Travaux d'enfouissement des réseaux électriques, télécommunications et éclairage public rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et rue de Saint Louis à Chambon-sur-Cisse	204 015,00	DETR	28 011,00	13,73
Valloire-sur-Cisse (Chouzy-sur-Cisse)	Remplacement des fenêtres et des portes extérieures de l'école maternelle de Chouzy-sur-Cisse (classes-dortoirs-préau-bureau directrice-réfectoires-cuisine-toilettes)	66 397,00	DSIL rénovation thermique	31 598,00	47,59
Valloire-sur-Cisse	Rénovation et optimisation des sanitaires du Groupe scolaire de Chouzy-sur-Cisse et du centre de loisirs de Valloire-sur-Cisse	194 575,00	DSIL exceptionnelle	97 288,00	50,00
Valloire-sur-Cisse (Chouzy-sur-Cisse)	Aménagement sécuritaire et mise en accessibilité PMR de la rue de la Poste et de la Loire pour accès pharmacie, cabinet médical et commerces et création rue de la Poste de 16 places du même côté pour réduire la vitesse et d'une place PMR devant la pharmacie (Chouzy-sur-Cisse)	393 922,00	DETR	88 632,00	22,50

Valloire-sur-Cisse (Coulanges)	Travaux d'enfouissement des réseaux rue du Bourg et rue de la Fontaine à Coulanges	138 915,00	DETR	45 439,00	32,71
Veuzain-sur-Loire (Onzain)	Aménagement d'un terrain de football synthétique au stade municipal d'Onzain en remplacement du terrain annexe	694 846,00	DETR	150 017,00	21,59
	Aménagement de la rue du Château à Onzain (réfection des trottoirs et de la chaussée)	41 483,00	DETR	12 445,00	30,00
	Réhabilitation du gymnase communal d'Onzain (tranche 1)	37 391,00	DETR	14 956,00	40,00
	Rénovation de l'éclairage public à Onzain (tranche 1)	52 255,00	DETR	15 677,00	30,00
Villefrancoeur	Changement des fenêtres de l'école primaire et du secrétariat de la mairie	17 000,00	DSIL rénovation thermique	7 599,00	44,70
Villefrancoeur	Aménagement de la voirie communale pour la sécurité routière	42 225,00	DSIL exceptionnelle	8 445,00	20,00
Villerbon	Réhabilitation du réseau éclairage public (remise aux normes des armoires électriques situées rue des Noizeaux et route du Moulin) et mise en conformité de la protection contre la foudre sur l'église (paratonnere)	12 641,00	DETR	6 321,00	50,00
Vineuil	Travaux en vue de la continuité de la piste cyclable rue des Ecoles jusqu'à l'entrée des Girards	75 000,00	DETR	37 500,00	50,00
	Acquisition de l'ancienne gare des Noël et son terrain d'agrément	161 200,00	DETR	80 600,00	50,00
TOTAL				4 327 896,00	

Annexe 8 : Convention d'adhésion de Veuzain-Sur-Loire au programme « Petites Villes de Demain »



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE VEUZAIN SUR LOIRE

ENTRE

- La Commune de Veuzain-sur-Loire, représentée par son maire Pierre OLAYA,
ci-après, la « Collectivité bénéficiaire » ;

ET

- La Communauté d'Agglomération de Blois, Agglopolys, représentée par son président Christophe DEGRUELLE

ET

- L'Etat représenté par le préfet du département de Loir-et-Cher, François PESNEAU,
ci-après, « l'Etat » ;

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 17 septembre 2020, par courrier, en explicitant leur motivation.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le 14 novembre 2020.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement de la Collectivité bénéficiaire et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage la Collectivité bénéficiaire à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation de la Collectivité bénéficiaire, du Comité de projet et les moyens dédiés par la Collectivité bénéficiaire ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, la communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys, et les partenaires privés et publics.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- La Collectivité bénéficiaire s'engage (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur son territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par la Collectivité bénéficiaire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation de la Collectivité bénéficiaire

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, la Collectivité bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées au sein de la collectivité bénéficiaire entre ses services : direction générale, services techniques, service urbanisme, pôle ressources ;
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention ;
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet et des personnes ressources listées en annexe 2.
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet ;
- La communication des actions à chaque étape du projet.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par le maire de la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire ou à défaut du maire d'Onzain.

L'Etat représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participe nécessairement.

La communauté d'agglomération de Blois, Agglopolys, signataire de la présente convention, et portant un certain nombre de compétences intéressant directement la commune de Veuzain sur Loire (planification, urbanisme, habitat, développement économique...) doit également participer au comité de projet.

Le Conseil régional ainsi que le Conseil Départemental y sont invités également et représentés.

Les Partenaires (Partenaires financiers et Partenaires techniques, locaux) y sont invités et représentés.

Le comité de projet est aussi composé d'élus désignés au sein du conseil municipal ainsi que des responsables des services municipaux.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Le comité de projet est animé par le chef de projet recruté par la commune de Veuzain-sur-Loire. Il est précisé que ce chef de projet est mutualisé pour moitié du temps de travail (50% ETP) avec la commune de Montoire-sur-le-Loir.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'en novembre 2022. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. Etat des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

La commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire est une collectivité rayonnant sur un bassin d'environ 10 000 habitants, sur le secteur ouest de Blois. Elle remplit des fonctions de centralité essentielles accueillant un centre bourg dynamique, des services scolaires et éducatifs, une maison médicale et des services administratifs importants pour chaque administré (urbanisme, cartes d'identité, passeports ...).

Cependant, elle rencontre aussi les difficultés d'une commune rurale avec un vieillissement de la population, une baisse de la présence des services publics et un certain nombre de logements insalubres.

Par ailleurs, le taux de chômage est préoccupant et le nombre de chômeurs de longue durée est très élevé.

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

Sur le territoire de la communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys, un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration. Ce PLUi est aussi « HD » avec un volet Habitat et Déplacement. Ce document d'urbanisme devrait être approuvé et opérationnel dans le premier semestre 2022.

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

La commune de Veuzain-sur-Loire fait partie du territoire du syndicat mixte du Pays des Châteaux Un Contrat Régional de Solidarité Territoriale est opérationnel depuis le 13 juillet 2018 (date du vote en Commission Permanente Régionale), pour une durée de 6 ans. Nous entrons dans une phase de bilan à mi-parcours de ce contrat.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

- Différents projets d'urbanisme sont en préparation sur la commune de Veuzain-sur-Loire :
Secteur « Derrière le Four » : projet de construction de deux maisons Ages et Vie pour des personnes âgées non dépendantes + logements sociaux
- Secteur « Les Plantes » : projet de lotissement avec des logements privés et sociaux.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Nos projets à venir consistent à permettre à de nouveaux habitants de venir s'installer durablement sur notre territoire :

- ✓ en construisant de nouveaux logements par l'intermédiaire de partenaires privés et de bailleurs sociaux, mais aussi en ayant un programme offensif pour la rénovation des logements insalubres ;
- ✓ en développant notre offre de santé avec une mise aux normes et une extension de l'actuelle maison médicale, voire la construction d'une nouvelle maison de santé pour accueillir un plus grand nombre de professionnels de santé et paramédicaux. Une réflexion plus approfondie sera aussi faite autour de la télémédecine.
- ✓ en accueillant une maison France Service de façon permanente et ainsi contribuer au rapprochement entre les administrés et les services publics

- ✓ en soutenant l'attractivité et le dynamisme des commerces et des artisans, avec un regard plus précis sur le secteur du centre-bourg ;
- ✓ en travaillant sur l'avenir des friches industrielles (laiterie et Axéreal) ;
- ✓ en pérennisant les activités sportives et de loisirs utilisant des équipements de qualité et respectueux de l'environnement.
- ✓ en réaménageant l'espace laissé libre par l'ancien collège.

6.4 Besoins en ingénierie estimés

- Etude de faisabilité pour le projet d'extension ou de construction de la maison médicale.
- Etude pré-opérationnelle pour les opérations de rénovation des logements insalubres.
- Etude de faisabilité pour le développement de l'attractivité économique (soutien aux commerces et aux artisans, avenir des bâtiments de l'ancien école Genevoix et de l'ancien collège).

9 JUIL. 2021

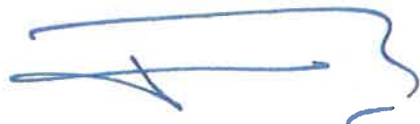

Pierre OLAYA

Maire de VEUZAIN SUR LOIRE



Christophe DEGRUELLE

Président AGGLOPOLYS



François PESNEAU

Préfet de LOIR ET CHER

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la Petite ville de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager les enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions global ;

-
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
 - Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
 - Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2: ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste service	et Mail	Téléphone
COMMUNE				
Anthony CHATELAIN	VEUZAIN SUR LOIRE	DGS	dgs@onzain.fr	02 54 51 20 43
	VEUZAI SUR LOIRE	Chef de projet PVD		
AGGLOPOLYS				
Mathieu LHERITEAU	AGGLOPOLYS	DGS	m.lheriteau@agglopolys.fr	02 54 90 35 45
Valérie LIGER	AGGLOPOLYS	Directrice Appui aux Communes	v.liger@agglopolys.fr	02 54 56 51 51
ETAT				
Nicolas Hauptmann	Sous préfet et secrétaire général	préfecture	Nicolas.hauptmann@loir-et-cher.gouv.fr	02 54 81 55 07
Pascale Lelu	Adjointe Aménagement du territoire	préfecture	Pascale.lelu@loir-et-cher.gouv.fr	02 54 81 54 18
Martine Pommier	DDT		Martine.pommier@loir-et-cher.gouv.fr	02 54 55 75 60